ALAIN SERGENT

UN ANARCHISTE
de la Belle Époque
ALEXANDRE JACOB





ÉDITIONS DU SEUIL

"les 400 coups"

ALAIN SERGENT

UN ANARCHISTE
de la Belle Époque
ALEXANDRE JACOB

ÉDITIONS DU SEUIL
*27, rue Jacob, Paris VI^e^*

I

Présentation du personnage

Le travail d'historien, même amateur, n'est pas toujours attrayant, du moins pour qui se plaît davantage au spectacle de la vie qu'aux laborieuses exégèses. En travaillant à la Nationale afin de tirer la quintessence de vieux textes pour l'Histoire de l'Anarchie, combien de fois me suis-je surpris à bâiller, les paupières pesantes et l'âme pénétrée d'ennui. Je me promettais alors, ma besogne achevée, de saisir tout vif un de ces curieux personnages qui abondent dans la période « illégaliste », et d'en conter la vie. A vrai dire, c'était un projet un peu vague, mais dont l'évocation me délassait l'esprit. Puis, peu à peu, il se précisa, car j'en parlai à quelques anarchistes de l'entre-deux guerres qui connaissent bien l'histoire de leur mouvement. Au premier abord, le choix du personnage me semblait difficile, la plupart des hommes dont la psychologie et les aventures pouvaient fournir la matière d'une biographie attachante ayant disparu ou vivant sur quelque continent lointain. Pourtant, je pus m'orienter très vite, car les conclusions de mes conseillers étaient unanimes : un de ces anarchistes de la période dite

héroïque vivait encore en France, et précisément celui qui était incontestablement à leurs yeux le plus représentatif de cette époque, Alexandre Jacob, le chef des *Travailleurs de la Nuit.*

Le nom ne m'était pas inconnu, et nous avions déjà consacré quelques lignes à Jacob[1], dont la tenue aux Assises de la Somme, en 1905, n'avait pas été sans retenir mon attention. Mais à travers les propos de mes interlocuteurs, je voyais se dresser un personnage quasi-mythique dont la vie prodigieuse n'était pas sans m'étonner quelque peu. N'allait-on pas jusqu'à m'écrire textuellement : « Nulle vie n'est comparable à celle d'Alexandre Jacob. » Qu'y avait-il de vrai dans cette espèce de légende, et quelle était la part de la tendance à la fabulation dont les anarchistes ne sont pas plus exempts que les autres hommes ? Mais, finalement, ce qu'on me racontait cadrait si logiquement avec la psychologie de l'accusé d'Amiens, toutes les pistes se recoupaient si bien pour me diriger vers lui, que je décidai de le choisir pour victime.

Je me heurtai, dès le début, à une difficulté majeure qui ne fut d'ailleurs pas sans m'aiguillonner. Quand je crus devoir révéler les raisons de ma curiosité, là aussi l'unanimité des avis se montra aussitôt. Jacob était un silencieux qui ne racontait rien et ne voulait rien raconter. Tout ce qu'on savait de lui venait d'articles ou de passages d'ouvrages, écrits par des hommes qui l'avaient côtoyé, mais ils ne relataient que des épisodes. Maintes fois, des propositions avaient été faites à Jacob pour qu'il écrivit des souvenirs, il avait refusé. Toute démarche auprès de lui pour obtenir un récit complet était vouée d'avance à l'échec.

Pour un individu qui se flatte d'aimer la difficulté, il n'y

---

1. *Histoire de l'Anarchie,* tome II, à paraître.

avait là rien de décourageant. L'année précédente, j'avais échangé quelques lettres avec Alexandre Jacob pour préciser certaines dates. Je lui écrivis donc en lui soumettant mes intentions. La réponse ne fut pas favorable, comme on en jugera : « ... pour ce projet, déclarait mon correspondant, je dirai franchement qu'en ce qui me concerne, je l'estime vain. Bien sûr, la vanité est un puissant facteur de création. Mais à soixante-et-onze ans, je ne juge pas les choses sous le même angle qu'à vingt ou vingt-cinq ans ».

Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à une prise de position aussi nette. Ce Jacob était décidément un original ! Alors que tant d'hommes, flattés d'être choisis comme sujet d'un livre, ne se seraient livrés à la parade de l'hésitation que pour jouer leur personnage, mais en laissant la porte entr'ouverte, celui-ci était l'oiseau rare qui se souciait comme d'une guigne de trouver son historiographe. Ma foi, je me piquai au jeu et commençai une manœuvre d'investissement que je croyais habile. En même temps que j'envoyais à Jacob mes deux premiers romans, dont je pensais qu'ils devaient l'intéresser, j'écrivis à un camarade qui le voyait assez souvent, lui indiquant les grandes lignes d'un plaidoyer et demandant de montrer à Jacob que je ne mêlais nulle vanité particulière à mes intentions, sinon la dose acceptable chez tout être humain normalement constitué.

Notre ami commun me répondit aussitôt : « Je dois avouer que, depuis longtemps, j'ai eu l'idée d'écrire la vie de Jacob. Mais Jacob est dur à la détente quand il s'agit de conter sa vie, dont je ne connais que des bribes sans pouvoir les lier suffisamment. Puéril par certains côtés, effrayant par d'autres, il est difficile à convaincre, difficile à prendre. Il ne croit guère aux bons sentiments, et cependant il est bon, d'une vraie et fière bonté. Il a prononcé aussi ce mot de

vanité devant moi, et je ne suis pas étonné qu'il l'ait mis dans sa lettre ; mais je crois qu'il le prononçait pour lui, et non pour vous, encore que l'équivoque fut dans sa conversation comme elle était dans la réponse écrite qu'il vous a faite. Je suis certain que c'était de lui qu'il voulait parler, enfantillage pur. Enfin, il était tout à fait rebelle à narrer ses souvenirs, et j'y avais depuis longtemps renoncé pour moi. Je suis revenu à la charge pour vous. D'abord pour être franc, sans aucun succès. Puis j'ai senti que je le fléchissais un peu. Je me flatte, sinon de l'avoir persuadé, il s'en faut de beaucoup, mais d'avoir, en tentant de l'amener à composition, fait plus de chemin cette fois-ci que je n'en avais jamais fait. Le mieux serait donc de venir le voir, car tout espoir réside dans l'agrément que vous pourrez obtenir de vive voix. Je ne vous dis pas que vous réussirez absolument, ce sera, à mon avis, fonction de l'impression que vous produirez sur lui. »

Il ne me restait donc plus qu'à aller voir Jacob, pour tenter d'obtenir son accord ou abandonner mon projet, et je débarquai un beau jour de printemps dans la petite localité où il habite. A travers ce que nous entendons raconter des gens que nous ne connaissons pas, nous nous en formons une image, qui est d'ailleurs toujours inexacte. Je m'attendais à rencontrer une espèce de colosse bilieux et colérique, coutumier des violences de langage, et je me trouvais devant un homme de taille moyenne, trapu sans être massif, d'un aspect calme et souriant, et qui s'exprimait avec une modération remarquable. Il m'accueillit avec la plus grande cordialité, sans la moindre réticence défensive, à la bonne franquette anarchiste, c'est-à-dire en me tutoyant et en me mettant à mon aise. Nous parlâmes de choses et d'autres, et je vis que Jacob était toujours curieux des problèmes du siècle.

La paix et la guerre menaçante, le dirigisme et les solutions libertaires, la technocratie et les thèses abondancistes, les mœurs de la province et la fébrilité de la vie parisienne, nous effleurâmes tous ces sujets et bien d'autres encore. Si Jacob avait désiré cette rencontre et ces conversations décousues pour pouvoir me juger, le résultat fut sans doute favorable. L'après-midi, comme nous prenions le café, il bourra une pipe et déclara sans autre préambule : « Eh bien, maintenant, qu'est-ce que tu veux savoir ? ».

Et de sa voix calme où chante encore un léger accent de Provence, il commença, s'arrêtant bien souvent pour réfléchir, rechercher un nom, essayer de se rappeler une date. Je me gardais bien de l'interrompre, me contentant de prendre quelques notes, tant sa concentration d'esprit était évidente pour ramener à jour cette masse de souvenirs. Et puis, j'avais eu la chance de tomber sur un esprit scrupuleux au possible qui, soudain, revenait en arrière pour rectifier quelques détails : « ... Voyons, ce surveillant corse dont je t'ai parlé pour telle affaire... ce n'est pas Marosetti qu'il s'appelait. Décidément je ne suis plus qu'un vieux couillon, ma mémoire flanche. Ah ! j'y suis, c'est Mangiarotti... »

De telles digressions gênaient la marche du récit. Et puis, quelle matière à brasser, que d'épisodes où le comique et le dramatique se mêlaient, de rebondissements dont il fallait retrouver le fil dans l'enchevêtrement des détails pittoresques. A certains moments, je désespérais presque de m'y retrouver! Mais aussi, quelle qualité d'atmosphère créait cette voix lente et nette qui, dans la paisible petite chambre, faisait émerger tout un passé où je retrouvais des visages que mes lectures m'avaient rendu familiers, ou bien évoquait des décors, des scènes que nul livre n'avait pu dépeindre avec tant de vérité saisissante.

Jacob m'a aidé à comprendre un certain type d'homme dont je n'avais jamais, jusqu'ici, rencontré d'exemplaire. Souvent, il m'a fait penser à Vidocq [3] dont un phrénologue disait : « Il y a en lui un lion, un diplomate, et une sœur de charité. » Les idées ont sans doute moins d'importance, pour saisir un homme dans sa vérité fondamentale, que son caractère et son tempérament. Vidocq eut été l'irréductible adversaire de l'anarchiste Jacob. Et pourtant, comment ne pas apercevoir l'identité de ces deux êtres. Du grand fauve, Jacob a possédé le courage et l'agressivité. On ne peut nier qu'il ait fait preuve de la subtilité et de la ruse qui sont le fort du diplomate, s'il n'a jamais pu en copier la souplesse d'échine. Et, comme chez Vidocq, la bonté est un attribut fondamental de sa nature. Elle ne s'arrête pas à ceux qui sont faibles parmi les hommes. Il faut avoir vu Jacob s'occuper, en mangeant, de ses quatre chats. Ou bien il se lève pour aller ouvrir à son chien qui gratte à la porte, et, s'inclinant à demi, avec un large geste de bienvenue : « Donnez-vous la peine d'entrer, Monsieur ! » La scène renouvelée à chaque repas finit par devenir impayable.

Aux vacances, je suis retourné voir Jacob. J'avais pu, entre temps, consulter la presse d'époque et la plupart des écrits le concernant. Lui, de son côté, s'était livré à la chasse aux souvenirs. Et j'ai pensé qu'il n'était pas besoin de faire appel à l'imagination pour conter sa vie, tant le document se suffit à lui-même.

---

3. Du moins au Vidocq idéal que nous dépeint Jean Savant. Je dois à la vérité de dire que Jacob ne goûte guère cette comparaison. Malgré la lecture de ce livre, il continue à considérer Vidocq comme un *mouchard*.

II

L'appel de la mer

La famille alsacienne des Jacob vint s'installer dans le midi de la France, vers 1850, d'abord à Avignon, puis à Marseille. Un des fils, Joseph Jacob, embrassa la carrière de navigateur, et se maria avec Marie Berthon, une fille de la Provence. Le 29 septembre 1879, ils eurent un enfant.

Nulle vie aventureuse, plus que celle de Jacob, ne donne l'impression d'une prédestination. En apprenant à la connaître, j'ai pensé souvent au *Daimôn* de Gœthe :

> Comme au jour qui t'a donné au monde, à son plus haut le soleil s'offrait au salut des planètes, aussitôt et sans t'arrêter jamais tu as prospéré selon la loi sous laquelle tu fis ton apparition. Ainsi faut-il que tu sois, à toi-même tu ne peux échapper...

et c'est sans doute ce même *daimôn* qui souffla dans l'oreille des parents ces deux prénoms si lourds à porter : Alexandre Marius.

Pourtant la petite enfance de Jacob ne présente rien d'exceptionnel, bien au contraire. Le gamin ne rossait pas ses

camarades, ne faisait pas de fugues, n'était pas turbulent. Quand elle parlait plus tard de lui, sa mère disait : « Mon petit, il était bien tranquille. On aurait cru une fille, il jouait avec des chiffons et des poupées. »

C'est sans doute qu'Alexandre, avec ce côté méditatif de sa nature qui s'annonçait déjà, vivait l'aventure par l'imagination, et n'avait guère besoin de la galvauder en parodies enfantines : il lisait et relisait Jules Verne ! Ensuite, sur le port, à la maison, les conversations des navigateurs évoquaient pour lui les pays lointains qu'il brûlait de connaître.

Le petit Jacob, dont la famille était catholique, allait chez les frères des écoles chrétiennes. Ceux-ci ne purent faire jaillir la plus petite étincelle de foi dans son âme, car la nature de Jacob était naturellement et foncièrement athée, et, le jour de sa première communion, il s'amusa à croquer l'hostie. Mais souvent, les missionnaires pour la propagation de la foi visitaient l'école, et l'enfant les écoutait attentivement. Peu lui importait d'aller catéchiser des sauvages, cet aspect de la question le laissait fort indifférent. Ce qui le passionnait, c'était d'imaginer, grâce au prédicateur, l'étendue infinie du vaste monde. Les missionnaires s'ajoutaient aux navigateurs et à Jules Verne pour affermir Alexandre dans sa décision. Lui aussi serait marin, comme son père. Et avant tout, il irait chez les Chinois, dont les mœurs étaient si bizarres.

Alexandre eut son certificat d'études très jeune et passa ensuite ses journées sur le port. Un jour, un monsieur lui demanda de l'aider à porter ses paquets. A la fin de la course, il voulut donner quelque chose au gamin. « Mes parents m'ont appris qu'on ne faisait jamais payer un service », dit celui-ci. L'homme sourit, et interrogea Alexandre qui lui révéla vite ses aspirations. Il ne pouvait mieux tomber, son

interlocuteur étant Martinaud, capitaine d'armement de la Compagnie Freyssinet.

Grâce à Martinaud, les choses allèrent vite. Le 22 février 1890, âgé de 11 ans et 3 mois, Alexandre Marius Jacob, nanti de prénoms prestigieux et d'une robuste foi en l'avenir, embarquait comme mousse sur *le Thibet*. Sur le port, en voyant partir son enfant encore si petit, Marie Jacob ne pouvait retenir ses larmes. Sans doute pourrait-on croire que lui-même avait le cœur gros. Mais Jacob portait en lui cette faculté singulière, qui sera plus tard sa force, de ne jamais regarder en arrière, de toujours se donner totalement au moment qui passe en tournant les yeux vers l'avenir. L'oisillon se balançait hors du nid sans la moindre appréhension. Pour ce premier voyage, Alexandre avait embarqué sur un long courrier qui, avant d'arriver au Congo, faisait escale à Oran, Las Palmas, Dakar, Sierra-Leone, Grand Bassam, Petit-Popo, Grand-Popo, Libreville, Cotonou.

La vie de mousse, à l'époque, était des plus rudes. Levé à quatre heures, il fallait laver le pont jusqu'au déjeuner, à huit heures. Ensuite fourbissage, nettoyage des roufs. Le déjeuner avalé en hâte, après avoir servi les officiers à table, le mousse devait ensuite aider aux différents travaux de magasinage et au balayage du pont jusqu'à six heures. On pense bien qu'après le dîner, le gamin s'écroulait sur sa couchette.

Les voyages en Afrique se succédèrent. A douze ans, déjà aguerri, Alexandre embarquait sur le *Ville de la Ciotat*, des Messageries Maritimes, comme novice-timonier. Après quelques essais, le paquebot prit la mer, et Jacob élargit encore son horizon. Après les escales à Port-Saïd, Suez, Djibouti, Mahé des Seychelles, Melbourne, Sidney, le *Ville de la Ciotat* toucha Nouméa.

A Sidney, le navire reçut des forçats qui, après une éva-

sion de la Nouvelle-Calédonie, avaient été arrêtés et étaient ramenés à Nouméa. Alexandre ressentait à l'égard de ces hommes un sentiment complexe. Ils lui semblaient être des criminels en dehors de l'humanité, mais sa curiosité le poussait à les voir de près. Il réussit à les approcher et à converser avec eux, leur passa du tabac, et finit par conclure qu'à tout prendre, « c'étaient des hommes comme les autres ».

Après divers engagements, le mousse se retrouva sur *l'Armand-Béhic,* qui partait pour l'Australie. Mais Alexandre s'était quelque peu lassé de cette vie. Elle lui semblait finalement monotone. C'est tout juste s'il avait connu un naufrage, avec *l'Alix,* coupé en deux par un cargo allemand. Tout le monde avait été repêché, la seule victime étant le cuisinier, un Martiniquais, éventré dans sa couchette. En outre, Alexandre avait touché deux cent cinquante francs pour la perte de son sac. Mais, tout compte fait, le bilan de ses aventures se soldait par un profit bien médiocre, et le disciple de Jules Verne n'y trouvait pas son compte. Aussi, en arrivant à Sidney, avec une audace qui stupéfie chez un enfant de treize ans, Alexandre déserta. Si un autre que lui-même ajoutait le détail suivant, on trouverait l'anecdote trop belle pour être vraie : n'ayant évidemment pu toucher son prêt, il avait seulement deux sous français en poche. Il fallait au moins assurer sa subsistance, le reste laissant Jacob indifférent. Pour commencer, il chipa quelques fouets aux voitures des laitiers, et les revendit un schelling pièce. Ayant ainsi amassé un petit capital de démarrage, notre déserteur acheta le matériel pour cirer les chaussures, et s'assura une situation sociale. Il fut ensuite engagé par un médecin original qui possédait deux phoques. La principale fonction de Jacob consistait à soigner ces phoques, et il s'en fit rapide-

ment des amis, plutôt encombrants d'ailleurs, car ils le suivaient partout.

Mais bientôt l'aventure se présenta. Dans Sidney, huit jours après son arrivée, Jacob rencontra un bosco [1] français, déserteur comme lui, qui lui proposa de le faire embaucher pour la pêche à la baleine. Alexandre embarqua sur le baleinier, se promettant des joies infinies. Tout commençait bien, le capitaine était un nègre de deux mètres dix de taille ! La suite ne démentit pas les espoirs du mousse, à ceci près que les baleines n'étaient pas le véritable gibier poursuivi par le géant noir et son équipage. Après quelques jours de navigation, un autre navire étant en vue, Alexandre fut prié de descendre dans la cale où on l'enferma sans autre explication. Les détonations qu'il entendit ensuite, non plus que les bruits anormaux qui succédèrent, ne lui apprirent rien. Mais, lorsqu'il fut enfin libéré, Alexandre vit un curieux spectacle. Le pont de l'autre bateau était désert, l'équipage paraissait avoir disparu, et ses compagnons s'affairaient à opérer le transbordement d'un bâtiment à l'autre. Puis le noir capitaine donna des ordres, son bateau s'écarta et, quand il fut à quelques encablures, l'autre explosa dans un bruit de tonnerre et sombra aussitôt.

Par le canal du bosco embaucheur, Alexandre apprit ensuite la vérité. Il avait embarqué sur un baleinier pirate. Au lieu de se livrer au fastidieux travail de pêche, les bandits qui composaient l'équipage s'approchaient à portée d'un bateau revenant tout chargé. D'un bord à l'autre les marins se faisaient des signes, s'interpellaient, tout le monde était sur le pont. Alors, dès que la distance était bonne, les hommes du géant noir empoignaient des armes chargées, tuaient les

1. Maître d'équipage.

plus sordides de l'exploitation de l'homme par l'homme. A ses yeux, en vertu de son expérience précoce, cette société contre laquelle il allait bientôt entrer en lutte ouverte se décomposait en gros plans : d'un côté les misérables ravalés au rang de bétail, de l'autre une poignée de barons Hirsch. Et, entre les esclaves et les maîtres, instruments inconscients de ceux-ci, ces matelots indifférents ou cruels qui ajoutaient encore à la souffrance des pitoyables émigrants.

Sans doute, tout cela n'était pas encore aussi conscient dans l'esprit d'Alexandre, cette schématisation ne viendra qu'ensuite. A cette époque, il pensait surtout à sa carrière de marin, et il continuait à en courir les risques. Un jour, ayant chargé de la graine de coton à Alexandrie, le *Guadiana* se trouva pris dans une tempête. Par malheur, un déplacement de la marchandise donna de la gîte au navire, tandis que la tempête se transformait en cyclone. Lorsque celui-ci tomba, le bateau se trouvait en si mauvais état que la manœuvre en était presque devenue impossible. Il prit un tel retard qu'il fut signalé perdu corps et biens par l'agence Véritas. Aussi, lorsqu'on annonça son arrivée à Marseille, les femmes des marins se massèrent sur le port, pleurant de joie, et Jacob fut étonné de voir sa mère, d'ordinaire si énergique, le serrer dans ses bras en sanglotant. Il écrira plus tard : « ... Ta mémoire de mère a conservé le souvenir d'un fait et d'une date que j'avais oubliés. Cependant, il m'a suffit que tu m'en parles pour m'en faire remémorer. En effet, c'est bien ça. Quatorze jours de retard, et plus de tuyaux, plus de mâts, plus de roufs, le pont à nu. Mais, à cet âge-là, on ne se rend pas compte du danger. Aussi ai-je assisté à ce cyclone sans en apprécier toute la gravité. De là mon oubli, ou presque. Depuis, j'en ai subi bien d'autres de tempêtes, et que tu connais pas, tourmentes sociales autre-

ment terribles que celles déchaînées par les éléments. Je m'en souviens de celles-là !... »

Ainsi se passèrent, après des débuts mouvementés, deux années assez calmes dans l'existence de Jacob. Pourtant, certaines réactions annonçaient déjà l'homme dur, irréductible, qu'il allait devenir. Tandis qu'il était sur le *Suzanne-et-Marie,* au mouillage à Saint-Louis-du-Rhône, un matelot le gifla. Le mousse bondit sur l'homme, mais il n'était pas le plus fort. Alors Jacob grimpa sur la cabane du douanier, s'allongea et, lorsque l'autre passa à sa portée, lui laissa tomber un pavé sur la tête. Heureusement, le marin ne fut pas atteint, mais Alexandre se vit enjoindre de débarquer aussitôt.

Sur le *Guadiana,* à Londres, un jour d'hiver, le bosco l'envoya gratter le mât du perroquet. Il faisait si froid que le mousse pleurait tout en essayant d'accomplir son travail, tâche impossible car l'éponge était prise dans l'eau gelée. Alors, dans un mouvement de colère froide, comme le bosco passait au-dessous du mât, Alexandre le visa avec son épissoire. L'instrument transformé en arme redoutable frôla l'épaule de l'homme et se ficha dans le pont.

Son opiniâtreté courageuse se manifestait aussi à l'occasion des petites choses. Etant à Sète, sur le port, il laissa tomber dans l'eau un magnifique couteau suédois que sa mère lui avait donné. Le fond était à cinq ou six mètres et, dans l'eau très claire, Jacob voyait son couteau. Il plongea à plusieurs reprises, mais sans parvenir à atteindre l'objet malgré tous ses efforts. Alors il s'attacha à la cheville, avec un nœud grossier, un pavé qui le tira au fond, prit son couteau, se libéra du pavé et remonta d'un coup de talon, à bout de souffle.

l'existence des anarchistes, il eut pu, ne les cherchant pas, repartir en mer sans les avoir trouvés. Mais son destin, son *daimôn* veillait.

Le père d'Alexandre, après avoir abandonné la navigation pour se faire boulanger, était devenu subrogé-tuteur d'un jeune homme dont le père, un voisin, venait de mourir. Le garçon était libertaire. Dès qu'il commença à fréquenter Jacob, déjà tout imprégné de ses lectures révolutionnaires, il le catéchisa.

Depuis l'avènement du bolchevisme, et sa conquête des masses ouvrières, le mouvement anarchiste n'est plus une préoccupation pour le pouvoir. Pendant l'entre-deux guerres, il n'a cessé de perdre du terrain au profit des partis communistes, et, malgré une recrudescence d'activité depuis la Libération, beaucoup de gens ignorent même son existence. Mais, jusqu'en 1914, et particulièrement dans la période où Jacob se sentit gagné à l'idéal libertaire, l'anarchie était considérée comme le principal fléau social par les gouvernements, tant son influence dans la classe ouvrière et chez les intellectuels était profonde.

Après leur lutte finalement victorieuse contre les marxistes au sein de la Première Internationale, les disciples de Proudhon et de Bakounine, désespérant de bouleverser l'état social par la seule pénétration idéologique, s'étaient résolus à l'action directe, à la propagande par le fait. Pendant quelques années, à partir de 1882, les militants anarchistes furent les animateurs des mouvements revendicatifs extrêmement violents qui bouleversèrent l'Europe. Un Congrès International tenu l'année précédente, à Londres, avait mis le feu aux poudres. Les participants étaient ensuite repartis pour leurs pays respectifs avec des consignes précises de chambardement intégral, et un état d'âme quasi-apocalyptique. Un véritable

complot contre la sécurité de l'Etat s'organisa en France. Mais la police fut la plus forte, et les principaux conjurés furent jugés à Lyon, au cours d'un procès monstre à l'issue duquel les meneurs les plus dangereux furent frappés de peines d'emprisonnement. Les anarchistes ne se calmèrent pas pour autant, et le procès de Lyon leur fit une excellente propagande.

Dans un climat social des plus troubles, le journal de Jean Grave et du prince Kropotkine, *la Révolte*, annonçait chaque semaine la révolution comme imminente. Avec les moyens matériels et les avantages d'une organisation rigoureuse en moins, le mouvement anarchiste représentait alors, à peu de choses près, ce qu'est aujourd'hui le communisme.

Les buts étaient d'ailleurs les mêmes : remplacer la société capitaliste par une société sans classes où l'exploitation de l'homme par l'homme serait bannie, dont la structure serait constituée par une libre entente entre producteurs, et qui aurait éliminé toute trace d'étatisme. L'homme pourrait enfin vivre l'âge d'or, qui était en avant, et non dans le passé, l'individu s'épanouirait enfin, libéré de toute contrainte. Mais une différence essentielle séparait et sépare encore marxistes et anarchistes. Les premiers croient à la nécessité d'une période transitoire caractérisée par l'instauration de l'état ouvrier, c'est-à-dire de la dictature dite prolétarienne, exercée en réalité par le parti. Les anarchistes, au contraire, voient dans un tel processus la pierre d'achoppement de toute révolution. Bakounine a condensé la pensée libertaire dans une formule frappante : « Etant donné notre nature, toute domination de l'homme par l'homme aboutit fatalement à l'exploitation. » Les anarchistes ne croient pas à la bonne volonté d'une minorité, même dite d'élite, qui s'emparerait des leviers du pouvoir pour s'en dépouiller ensuite et réaliser ainsi ce

« dépérissement de l'état » prophétisé par Engels, ils sont trop profondément humanistes pour se bercer de telles illusions. Pour eux, c'est au moment de la révolution même qu'il convient de briser immédiatement toute forme de pouvoir, et de la remplacer par les associations libres et fédérées, de producteurs, de consommateurs, de groupes sociaux et coopératives... Ils font confiance, pour jeter les bases de cette société libertaire, à la capacité organisatrice et gestionnaire des masses, les militants anarchistes ne se reconnaissant d'autre rôle que celui d'une avant-garde, d'un ferment.

Plus tard une nouvelle école apparaîtra après la vulgarisation du chef-d'œuvre de Stirner, *l'Unique et sa propriété*, elle se déclarera individualiste. Mais, jusqu'en 1900, le mouvement libertaire issu de la Première Internationale englobera toutes les tendances, et les organisations se déclareront communistes, parfois collectivistes pour nuancer un peu [1]. Il faut toutefois remarquer que cette méfiance de tout état, même révolutionnaire, trouvait son origine dans un individualisme peut-être plus spontané que théorique, en tout cas très puissant. Aussi les anarchistes, obligés de combattre sur tous les fronts à la fois, ne ménageaient-ils pas leurs coups à ceux qu'ils appelaient les « phénix du quatrième état ». D'ailleurs la social-démocratie nageait alors dans les eaux du parlementarisme où elle sombrerait en août 1914, et les irréductibles de l'anarchie avaient beau jeu de ridiculiser les socialistes, de les confondre avec les « bouffe-galette de l'Aquarium » [2].

---

1. En 1914, l'organisation française s'appelait encore « communiste ». C'est seulement après la première guerre mondiale que les libertaires abandonneront le mot pour éviter d'être confondus avec les bolcheviks, qui viennent de s'en emparer.
2. Les députés du Palais Bourbon.

Après quelques années d'agitation violente dans les masses, toujours neutralisées par les gouvernants, une certaine lassitude se manifesta dans le mouvement libertaire. Les doctrinaires comme Jean Grave s'installèrent une fois pour toutes dans le prophétisme à long terme. Mais bien des militants, loin de se calmer, se sentirent portés au sommet de l'exaspération. Déjà des attentats, à la bombe ou au poignard, avaient éclaté un peu partout. Une poignée de « desperados » allaient faire de la France, pendant quelque temps, la terre élue du terrorisme.

Ce fut d'abord Gallo qui, en 1886, jeta une bombe de sa fabrication à la Bourse et tira des coups de revolvers sur les agents de change. Mais surtout, c'est Ravachol ! En 1892, Paris fut bouleversé par deux attentats à la bombe contre des magistrats qui avaient condamné des anarchistes l'année précédente. On ne peut guère s'imaginer aujourd'hui l'émotion considérable qui enfiévra alors la capitale. On voyait Ravachol partout ! Finalement arrêté, l'homme fut guillotiné, mais pour d'autres exploits. Et l'on vit alors une véritable sanctification s'accomplir. « En ce temps les miracles et les saints semblaient vouloir disparaître, écrivit Paul Adam ; on croyait facilement que les âmes contemporaines manquaient de l'esprit de sacrifice... La politique eut été mise hors de nos préoccupations, si la légende du sacrifice, du don de la vie pour le bonheur humain, n'eût subitement réapparu dans l'époque avec le martyre de Ravachol... Après tant de débats judiciaires, de chroniques et d'appels au meurtre légal, Ravachol reste bien le propagateur de la grande idée des religions anciennes qui préconisèrent la recherche de la mort individuelle pour le Bien du monde, l'abnégation de soi, de sa vie et de sa renommée pour l'exaltation des pauvres et des humbles. Il est définitivement le

Rénovateur du Sacrifice Essentiel... En ce temps de cynisme et d'ironie un Saint est né... Une mort féconde va s'accomplir. Un événement de l'histoire humaine va se marquer aux annales des peuples. Le meurtre légal de Ravachol ouvrira une Ere... Et vous, artistes, qui, d'un pinceau disert, contez sur la toile vos rêves mystiques, voilà offert le grand sujet de l'œuvre. Si vous avez compris votre époque, si vous avez reconnu et baisé le seuil de l'Avenir, il vous appartient de tracer en un pieux tryptique la vie du Saint et son trépas. »

Ce charabia lyrique était d'autant plus osé que Ravachol, avant de « terroriser », avait occis quelques vieillards pour les dévaliser, ce qui lui avait valu l'échafaud. Mais des hommes très différents de lui, des idéalistes, vont le continuer. Les vengeurs de Ravachol poussent entre les pavés, c'est le règne de la dynamite, on dira même de la *dynamitomanie*. En 1892, on compte 1123 attentats à la dynamite en Europe. Mais c'est l'année suivante que les anarchistes vont attaquer au cœur de la place. Le 9 décembre, en pleine séance de la Chambre, Auguste Vaillant jeta une bombe. Elle ne tua d'ailleurs personne, ce qui n'empêcha pas que Vaillant, jugé un mois plus tard, fut condamné à mort, après avoir lu une déclaration d'une belle tenue dans laquelle il expliquait son geste. La tête du terroriste tomba le 5 février, le Président Carnot ayant refusé la grâce.

La réplique ne tarda pas : le 24 juin, à Lyon, Sadi Carnot était assassiné à coups de poignard, dans sa voiture, au milieu de la foule, par l'anarchiste italien Caserio Santo.

L'exécution de Caserio et celle d'Emile Henry, qui avait jeté une bombe au Terminus de la gare Saint-Lazare, les arrestations en masse des libertaires, le vote des lois dites « scélérates », ne calmèrent pas les esprits, mais dévièrent l'activité du mouvement anarchiste, en France, vers le syn-

dicalisme révolutionnaire. Mais les attentats continuèrent en Europe, et il n'est guère de souverain qui n'eut à trembler. Certains réussirent : l'impératrice Elisabeth d'Autriche fut tuée à Genève, d'un coup de poignard au cœur, par Luigi Luccheni. A Rome, le roi d'Italie, Humbert Ier, tomba sous les balles de Gaetano Bresci.

Avec de tels exemples, les jeunes anarchistes de l'époque ne se sentaient pas précisément voués aux finesses de la dialectique. Ils ne rechignaient pas à mettre la main à la pâte afin d'aider à l'ultime transformation sociale. A Marseille, le journal libertaire l'*Agitateur* leur dispensait à profusion la bonne parole. Alexandre résolut de s'en inspirer. Pour commencer, il réunit deux ou trois camarades, après avoir étudié la formule du feu fénian dans *l'Indicateur anarchiste*. La petite bande alla faire un tour à la Ciotat, un jour d'élections, alors que Rostand se présentait contre Antide Boyer. Auparavant, Jacob avait assisté à une réunion contradictoire qui n'avait pas peu renforcé son mépris pour le suffrage universel et les politiciens. Comme Rostand, qui avait traduit quelques auteurs latins, était au sommet de sa péroraison, Antide Boyer se leva et, le désignant d'un doigt vengeur, s'écria d'un air tragique : « Citoyens, savez-vous ce qu'il a fait ? Il a assassiné Salluste ! » Et Rostand, conspué pour ce crime mystérieux mais certainement effroyable, n'avait pu terminer son discours.

Au cours du vote, des feux fénians furent déposés par Alexandre et les siens dans les urnes qui prirent feu. Les élections furent annulées.

La petite bande portait ses coups avec éclectisme. En même temps qu'elle s'attaquait aux candidats « bouffe-galette », elle n'épargnait pas pour autant la « calotte ». Chaque dimanche, les gamins allaient crier leurs brochures à la porte

des églises, en insistant particulièrement sur celle de Sébastien Faure, *Les crimes de Dieu*. A l'occasion de prêches des Frères Rédemptionnistes dans l'Eglise des Prêcheurs, puis dans celle des Réformés, ils placèrent sous les bancs des champignons de salpêtre avec mèches d'amadou. Celles-ci allumées au bon moment, lorsque le prédicateur commença, toute la communauté des fidèles n'était plus qu'une vaste toux et pleurait ses péchés à chaudes larmes.

Mais Alexandre ne pouvait se contenter longtemps de ces amuse-gueule, ce n'était pas pour se limiter à des farces qu'il lisait *l'Indicateur*. Cette curieuse brochure, dont j'ai eu l'occasion de voir un exemplaire, se présentait avec un grand sérieux. On sent bien que l'auteur pensait accomplir un apostolat en prêchant l'emploi de la bombe comme instrument de rénovation sociale. Il débute par une apostrophe des plus engageantes, et continue par des conseils d'hygiène :

« Camarade, il est absolument inutile de te faire un épouvantail de la fabrication des produits détonnants ou explosifs. En suivant scrupuleusement nos prescriptions, tu peux manœuvrer en toute confiance ; un enfant de douze ans ferait tout aussi bien que toi... Travaille dans une chambre bien aérée et ne laisse pas les acides ou les produits obtenus près de ton lit, ni de l'endroit où est ta nourriture. Tu n'as pas beaucoup d'instruments dans ton petit laboratoire car tout cela coûte cher, et c'est autant de pris sur ta nourriture et celle de ta compagne. Nous tâcherons de t'indiquer les moyens de t'en procurer d'une façon économique. »

Ensuite venaient les recettes détaillées, indiquées au centime près pour chaque ingrédient, qui permettaient d'obtenir des engins meurtriers. La bombe occupait la première place, avec des croquis explicatifs. Mais n'étaient pas négligés les balles foudroyantes, incendiaires, explosives, les produits

pour empoisonner les armes. Le technicien n'avait eu garde d'omettre le gaz « qui, au point de vue révolutionnaire, peut rendre de grands services, d'autant qu'il se trouve presque partout, (car) on peut faire sauter une maison par le gaz, on peut aussi faire sauter presque un quartier tout entier. »

A la fin de cet opuscule à couverture rouge, et soigneusement imprimé, l'auteur rappelait qu'une « besogne importante sera de jeter bas tous les édifices... qui sont un symbole d'oppression. Aucun vestige du passé ne sera respecté... Que tous les monuments qui pourraient servir de point de ralliement à une autorité quelconque soient jetés bas, sans pitié ni remords... Faites sauter les églises, les couvents, les casernes, les prisons, les préfectures, les mairies, etc... Brûlez toutes les paperasses administratives partout où elles se trouvent. Au feu les titres de propriété, de rentes, d'actions, d'obligations... les hypothèques, les actes notariés, les actes de société, etc... Au feu le grand livre de la dette publique, ceux des emprunts communaux et départementaux... les livres des banques, des maisons de commerce, les billets à ordre, les chèques, lettres de change, etc... Au feu les papiers de l'état civil, du recrutement, de l'intendance militaire, de contributions directes et indirectes ! Au feu ces papiers malsains, titres d'esclavage de l'humanité, défendus par des milliers de soldats, de policiers, de magistrats de toutes sortes! » Evidemment, tout cela vous serre le cœur, car « Notre-Dame et les vieilles cathédrales gothiques, où nos aïeux... ont mis leur âme et leur vie sont des chefs-d'œuvre... Mais tant qu'elles resteront debout, la conscience humaine ne pourra se dégager des préjugés dont elles sont la représentation lithovivifiée... Ne pouvant les mettre sous cloche dans les musées, le mieux est encore de les détruire malgré les cla-

meurs contre le vandalisme révolutionnaire et les malédictions des archéologues futurs ».

Sans avoir déjà porté son choix sur tel édifice à faire sauter, Alexandre entreprit de fabriquer des explosifs, avec l'aide de Rapallo, qui dirigeait l'*Agitateur*. Ils réussirent bientôt à obtenir du fulminate de mercure, de la poudre verte, et l'ancien mousse se sentit l'âme d'un vengeur. Mais un indicateur de la police nommé Leca, qui fréquentait les milieux libertaires de Marseille, connut vite cette activité. Jacob fut arrêté un beau matin. Affolés, ses parents se démenèrent et furent présentés, par des amis, au procureur de la République, Vulliez. Le procureur alla voir Alexandre dans sa cellule, à la prison de Chave, et, après s'être informé du délit : « Si vous aviez volé, à votre âge, nous pourrions arranger les choses. Mais être anarchiste, mon jeune ami, c'est très grave ! » Alexandre défendit ses idées. Vulliez l'écouta en souriant, et haussa les épaules à propos de ses diatribes contre le capital. « Mais c'est une loi de séparemonde (*sic*) dit-il, il y aura toujours des pauvres et des riches. » Malgré l'intervention que le procureur avait promise aux parents, le jeune homme fut condamné à six mois de prison.

Quand il fut libéré, Alexandre avait eu le temps de réfléchir. Après une telle condamnation, et pour un tel motif, il ne pouvait plus être question de naviguer. Il entra dans une imprimerie comme apprenti typographe, avec un salaire de quinze francs par mois. Le métier lui plaisait, il y voyait le moyen de s'instruire, et fit de rapides progrès. Mais bientôt un inspecteur vint trouver le patron. « Votre nouvel ouvrier est un anarchiste des plus dangereux, dit-il en substance, il sort de prison pour fabrication d'explosifs. Nous l'avons à l'œil. Quant à vous, vous feriez bien de vous méfier, car un

de ces quatre matins, il fera sauter votre boîte. » Après son départ, l'imprimeur fit appeler Alexandre et lui raconta l'entretien. « Vous comprenez, fit-il avec gêne, moi, je vous estime. Mais ces gens-là sont méchants. Si je vous garde, ils me feront des histoires. » Jacob haussa les épaules : « Bien sûr, je vous comprends. Il vaut mieux que je m'en aille. » — « Vous êtes un brave garçon », déclara l'autre soulagé. Et, pas trop fier de lui sans doute, il donna cinquante francs à l'apprenti.

Un anarchiste, garçon de pharmacie, prit alors Alexandre sous sa protection, et fit miroiter à ses yeux les avantages de la carrière. En bûchant dur pour obtenir des certificats, après trois ans de stage, il pourrait devenir pharmacien de seconde classe. Jacob travailla donc dans la pharmacie où était employé son camarade, et prit goût à sa nouvelle besogne, comme il avait fait pour la précédente, comme il aimera et accomplira sérieusement toute sa vie n'importe quel travail. Le dimanche, il allait herboriser, et se sentait l'âme bucolique. Les notions de botanique commencèrent à remplacer, dans sa mémoire, les formules de *l'Indicateur anarchiste*. Mais, comme il était depuis un mois dans cette place, Jacob vit arriver le fatidique inspecteur et quand, après son départ, le pharmacien lui fit signe, il savait ce qu'il allait entendre. « Moi, je n'ai rien contre vous, je vous trouve sérieux, et je n'attache aucune importance à d'anciennes gamineries. Mais vous manipulez ici des produits dangereux, la police vous épie. Alors, si ma clientèle apprenait... Je vous laisse juge. » « Oui, il vaut mieux que je m'en aille. » « — Vous êtes un brave garçon, vous m'enlevez un gros poids. »

En même temps, tous les quinze jours, un commissaire spécial nommé Fabre, le même qui fit ensuite expulser les religieux de la Grande Chartreuse, venait faire une perqui-

sition dans le logement des Jacob, fouillait partout, bouleversait livres et papiers. Alexandre s'en plaignit avec vivacité. « Faites amende honorable en écrivant au préfet, dit le commissaire, nous verrons ensuite. » Le garçon avait appris à savoir ce que parler veut dire. La réponse était claire : s'il voulait donner des gages et devenir indicateur, les ennuis seraient terminés. On le connaissait mal! Sa pensée prit une orientation exactement à l'opposé. En sortant de prison, sans rien renier de ses convictions, il avait voulu se donner un métier. Mais cette Société, qu'il avait appris à détester dans les livres des idéologues, l'avait condamné une fois pour toutes et le maintenait dans le camp des réprouvés. Jacob, chez qui l'ardeur provençale était tempérée par le sang alsacien, médita longuement. Il ne voulait rien faire sur un coup de tête, mais, peu à peu, une décision mûrissait en lui. Avant lui, des anarchistes s'étaient trouvés dans la même situation, ils avaient fait front hardiment, et, armés seulement de leur courage et de leur intelligence, avaient tenu contre la meute. Jacob se sentait capable de les imiter. D'ailleurs, en prison, il avait pu réfléchir au caractère utopique, si l'on peut dire, du terrorisme. Lancer une bombe contre un magistrat, poignarder même le Président de la République, certes, le geste était héroïque, spectaculaire ; mais finalement, la citadelle capitaliste s'en trouvait-elle ébranlée ? Non, le temps des explosifs et du poignard étaient révolus, c'est au cœur même de la place qu'il convenait de frapper, c'est-à-dire au coffre-fort. Avec sa vive imagination, il se voyait déjà orientant toute l'activité du mouvement anarchiste vers l'attaque directe contre la propriété, sa tête s'enfiévrait de projets grandioses ! Allons, la chose était dite, et il devait être reconnaissant à la police de l'avoir persécuté. Alexandre Jacob ne serait plus jamais un exploité trimant pour un

patron, un mouton que l'abattoir attendait. Il entrait dans l'illégalisme, en ennemi résolu de la propriété, la tête froide, incertain sur l'issue du combat, mais décidé à porter les coups les plus rudes avant d'être vaincu, s'il devait succomber. Et avec un peu de chances, il déclencherait un tel sursaut du mouvement révolutionnaire que la face du monde pourrait en être changée.

Jacob avait alors un peu moins de dix-huit ans.

IV

Apprentissage de l'illégalisme

Le coup d'essai fut vraiment un coup de maître. Alexis Danan écrira plus tard que cet exploit fit rire toute la France [1]. Je n'ai pas contrôlé qu'une telle publicité lui eut été faite, mais il en valait la peine par son aspect cocasse, que soulignait la date choisie par le facétieux Jacob, le 1er avril. *Le Petit Parisien* [2] en rendit compte ainsi : « Un commissionnaire du Mont de Piété, dans la rue Petit-Saint-Jean (à Marseille) vit arriver quatre personnes, correctement vêtues, dont l'une, ceinte d'une écharpe, exhiba une commission rogatoire en se prétendant commissaire de police. » Le porteur d'écharpe ordonna au commissionnaire « de lui montrer ses livres, puis exigea la remise de nombreux bijoux que ses acolytes renfermaient dans des boîtes. Il signa un reçu en règle, assurant que le tout serait rendu après examen par le parquet ».

On accuse les journalistes d'exagérer systématiquement

1. *Jean Valjean* 1935, hebdomadaire *Voilà*, 18 mai.
2. 2 avril 1897.

mais, en l'occurrence, ils firent preuve d'une grande sobriété de détails. La réalité était beaucoup plus savoureuse. L'affaire avait été montée par Jacob, avec la complicité d'un autre anarchiste nommé Roques, sur les indications d'un troisième libertaire, Morel, qui venait de sortir de prison. La victime choisie était fort peu intéressante, et fort propre à servir de bouc émissaire à la vindicte d'illégalistes. Les commissionnaires au Mont de Piété, dont l'activité a été interdite depuis longtemps, prêtaient sur les reconnaissances, à très fort intérêt, et, comme beaucoup de gens ne pouvaient se libérer, ils devenaient finalement propriétaires des objets engagés au Crédit Municipal contre un prêt généralement insignifiant.

Le 1er avril, Jacob se présenta, accompagné de Roques et de deux autres anarchistes. Roques avait revêtu une redingote, coiffé un gibus, et ceint une écharpe tricolore à laquelle pendait la frange dorée d'un brassard de premier communiant. Roques, Jacob étant trop jeune pour jouer le rôle, se présenta comme étant commissaire de police chargé d'effectuer une perquisition au sujet d'une affaire très grave. Après avoir montré son mandat, qui était bien entendu un faux, il continua : « Vous avez ici une montre qui fait partie du produit d'un vol accompli après un quadruple assassinat. Vous n'êtes pas encore accusé de complicité, mais je vous conseille de ne pas gêner l'accomplissement de notre mission. » Le commissionnaire effondré se mit, ainsi que son employé et sa femme, à la disposition de Roques et de Jacob, son soi-disant secrétaire. Le magasin fut fermé, et l'inventaire commença. Il dura trois bonnes heures. Tandis que les deux acolytes faisaient semblant de vérifier la comptabilité du commissionnaire, Roques plaçait chaque pièce dans une valise tandis que Jacob la notait sur une liste qui devenait

de plus en plus longue. Quand tout fut terminé, les menottes furent mises au commissionnaire et à son employé qui durent monter avec Jacob dans un taxi, tandis que le reste de la bande, chargé des valises, s'engouffrait dans une autre voiture.

Le convoi s'arrêta devant le Palais de Justice et, tandis que ses compagnons s'éclipsaient par une porte, Jacob conduisait ses prisonniers devant celle du procureur de la République. « Attendez-là », ordonna-t-il après les avoir fait asseoir sur une banquette. Puis il entra dans le cabinet du procureur, y passa quelques instants sous prétexte de s'informer des formalités pour enlever une contrainte par corps à indigents et, en sortant, déclara au commissionnaire, après avoir récupéré ses menottes : « Le procureur va vous interroger. Moi, je m'absente un instant, mais surtout n'essayez pas de vous évader. » Puis il s'en alla rejoindre ses complices, et toute l'équipe fila pour Barcelone.

Le commissionnaire et son employé continuaient à se morfondre. Au moment de la fermeture, le concierge s'informa, répondit que le procureur était parti depuis longtemps. Alors le commissionnaire, de plus en plus inquiet, se mit à gesticuler en tenant des propos que le fonctionnaire jugea incohérents. Il en référa aussitôt à un juge d'instruction qui, pressé de partir, commanda de mettre ces hurluberlus en cellule. Là, comme les victimes de Jacob ne cessaient de se lamenter, un brigadier de gendarmerie les interrogea, trouva l'affaire des plus bizarres, et alerta quelque autorité. Le pot-aux-roses fut alors découvert, et Marseille s'en paya à cœur joie au sujet de ce poisson d'avril d'une si belle couleur locale.

Après un séjour en Espagne, Jacob revint en France. L'affaire du commissionnaire n'avait pas encore été élucidée. Sur

les indications d'une femme de ménage, Jacob s'introduisit dans l'étude d'un notaire. Mais sa technique du cambriolage n'était pas au point et il ne put forcer le coffre-fort. Toutefois, il trouva dans un tiroir, trente mille francs de valeurs et une montre. La montre changea vite de main, car Jacob en fit cadeau à un anarchiste qui, en réalité, était un indicateur. Quelques jours après le cambriolage, deux agents l'arrêtaient, et le conduisirent au commissariat de police. Jacob allait être convaincu de vol, car il portait les titres sur lui, quand il eut la chance de pouvoir laisser glisser le paquet derrière une porte, dans un recoin obscur. Il put ensuite indiquer la cachette à un chiffonnier de sa connaissance, nommé Arnaud, à condition que ce dernier transmettrait des consignes à son amie. Interrogée, la compagne de Jacob put donc certifier qu'elle avait fait cadeau à ce dernier d'une montre en argent mais dont la description ne correspondait pas à celle du notaire. L'affaire vint aux Assises d'Aix-en-Provence, et l'indicateur fut accusé de l'avoir montée de toutes pièces pour expliquer la provenance de la montre volée et détourner les soupçons. « Vous avez bien reçu une montre de Jacob, mais malgré vos affirmations rien ne prouve qu'il s'agissait de celle qui a été volée chez le notaire. Et les assertions d'un individu comme vous n'ont aucune valeur », déclara le président. Jacob fut acquitté.

Libéré après cet acquittement, Jacob retourna en Espagne. Pendant son premier séjour, il avait fait la connaissance de l'alcade [3] de Saint-Jacques de Compostelle. L'homme, qui était anarchiste et libre-penseur, lui avait indiqué un coup magnifique. L'église de la petite ville abritait une statue du saint, en or massif, qui pesait quatre cents kilogs. Jacob avait

3. Maire.

parfaitement organisé son affaire. A Cassis, après avoir décroché la chaîne qui barrait encore le port en souvenir des incursions « barbaresques », il faisait sortir un petit sloop qu'il avait choisi d'avance et gagnait le port de Bilbao, où il le laissait en rade. De là, il rejoignait Saint-Jacques de Compostelle, pénétrait dans l'église avec deux complices, brisait la statue du saint en plusieurs morceaux qui seraient aussitôt transportés par la montagne jusqu'à Bilbao, pour être chargés sur le sloop. Hélas, les deux filles de l'alcade, chez lesquelles le catholicisme se conciliait fort bien avec l'idéal anarchiste, apprirent le projet et jetèrent les hauts cris. Casser le saint en morceaux ! Il fallait bien être un païen de Français, ne croyant ni à Dieu ni au Diable, pour projeter un tel sacrilège. Plein d'amertume, et maudissant le « mysticisme espagnol », Jacob repartit en France. Sans qu'il s'en rendit bien compte, la victoire du saint d'or fut peut-être, plus que son anticléricalisme, à l'origine de son inlassable activité contre les églises. Jacob avait une revanche à prendre sur Dieu !

Il se fit d'abord la main sur celle de Puget-Ville, dans le Var, puis cambriola la chapelle Sainte-Christine, au sommet d'une colline près de Cuers, et termina par la visite de l'église d'Allauch, dans laquelle il pénétra par la toiture et descendit en s'accrochant au lustre. Le résultat de ce triplé fut des plus maigres. Aussi, quand il arriva à Béziers, pour cambrioler l'hôtel de la comtesse de Cassagne, il lui restait vingt-huit sous pour toute fortune. Espérant que la noblesse lui serait plus propice que le clergé, il dilapida ce capital en achetant une clé de huit sous, une lime de douze, quatre sous de pain et quatre sous de fromage. Façonnée avec la lime, la clé ouvrit assez aisément la porte de l'hôtel. Mais les de Cassagne, très traditionnalistes, possédaient un coffre

d'un modèle ancien, hérissé de boulons. « D'ailleurs, dit Jacob, je n'étais pas encore bien fort dans la technique. » Enfin, vaille que vaille, il s'en alla tout de même pourvu de quelque argent.

En bon révolutionnaire, Jacob ne respectait pas plus le tiers-état que les deux autres. A Narbonne, il cambriola un riche bourgeois nommé Fournier. Puis il part pour Toulon, et avec un autre anarchiste, projette de dévaliser la bijouterie Lecomte, sur la place d'Armes. Le patron part le samedi soir pour son magasin de Bandol, mais il y a un gros travail à fournir car il faut d'abord passer, à cause de la disposition des lieux, par une salle d'un café fermé provisoirement. Après deux nuits d'efforts, Jacob et Manille ont enfin percé un trou dans le dernier mur à franchir. Jacob passe le bras, tâtonne, et touche des bouteilles. Il sursaute. Se serait-il trompé dans ses calculs ? Hélas ! Une bizarrerie dans l'architecture avait tout faussé, et les deux compagnons débouchaient dans la cave du procureur de la République.

Tout n'était décidément pas rose dans cette profession mais Jacob, dont la ténacité en toutes choses était déjà peu commune, ne se découragea pas pour si peu. Avec un nouveau compagnon, il « attaqua » à Béziers, l'hôtel des Couronne et Galabrun, propriétaires de grands vignobles. Pour pénétrer dans cette forteresse en apparence inexpugnable, il suffisait de faire sauter un soupirail insignifiant et de passer par la cave. Un pactole attendait au rez-de-chaussée les visiteurs nocturnes : dans le coffre, ils trouvèrent 22.000 frs en espèces et 200.000 frs de rentes[4]. Et, sur le coffre, était

4. Il faut tenir compte que tous les chiffres cités, qui peuvent paraître parfois insignifiants, s'appliquent à une époque où le litre de vin coûtait six sous, et où le « minimum vital » était assuré avec 150 frs par mois.

disposé un sac de dame contenant des bijoux de valeur. Il appartenait à madame Galabrun qui revenait de Paris. Durant son séjour, pour ne pas être volée, elle avait laissé le précieux réticule dans les banques, mais en rentrant chez elle, la veille au soir, l'avait posé négligemment sur le coffre.

Quand les journaux annoncèrent le vol, Jacob et son complice furent consternés. Ils n'avaient pas remarqué que deux autres coffres-forts se trouvaient à la cave. Et ils contenaient deux millions en espèces ! Comment pouvait-on avoir deux millions sous la main ! Ces riches étaient décidément de bien grands voleurs, et Jacob, estimant que sa récupération avait été trop modeste, se promit à l'avenir d'être plus sérieux dans ses investigations.

Assez argenté cette fois, Jacob fila sur Monte-Carlo où il s'aboucha avec un Sicilien. Le scénario qu'ils élaborèrent se déroula dans la perfection. A la roulette, au moment où le croupier annonçait que les jeux étaient faits, Jacob simula une crise d'épilepsie. Tout le monde se précipita, les uns pour le soigner, les autres par curiosité, tandis que le Sicilien raflait quelques grosses mises. Mais en sortant du dispensaire où on l'avait transporté, le jeune anarchiste ne retrouva plus son compagnon, et comprit qu'il avait été roulé. Voilà Jacob pris d'un de ces accès de rage froide qui étaient chez lui implacables. Il décide de tuer le Sicilien et part pour l'Italie, retrouve sa trace, le pourchasse, et parvient à le rejoindre au moment où il venait de se faire tuer par une autre victime. Jacob va alors jusqu'à Milan, pour voir l'exposition, rencontre un toulonnais de sa connaissance qui était sans le sou, lui donne cent francs pour payer son voyage de retour, et rentre peu de temps après lui. A Toulon, l'autre le rencontre... et le signale à la police. Il est arrêté car, peu après son acquittement en cours d'Assises, Morel, devenu

indicateur, avait « donné » les participants à l'affaire du Mont-de-Piété. Le jugement ayant eu lieu, Jacob avait été condamné par contumace à cinq ans de prison et 3.000 francs d'amende.

Emprisonné, Jacob se pourvoit en appel et est transféré à Aix. Mais il sait bien que le jugement sera confirmé. Alors il simule la folie, et est envoyé en observation à l'asile de Mont-Perril, le même qui abrita Van Gogh. Un surveillant anarchiste, recommandé par des camarades d'Aix, lui conseille d'accentuer les signes de déséquilibre afin d'être envoyé dans la section des agités où il bénéficiera d'un isolement propice à l'évasion. Jacob joue si bien son rôle que le directeur de l'asile envoie à la famille des nouvelles peu rassurantes. J'ai retrouvé dans les vieux papiers jaunis que Jacob a tirés pour moi de son grenier, une lettre dans laquelle il affiche son pessimisme nuancé d'ailleurs de scepticisme :

Bulletin de santé concernant Monsieur Jacob.

Monsieur Jacob est dans les mêmes dispositions. Il se prétend persécuté par les jésuites, accuse des hallucinations de la vue, et ne veut pas entendre parler de sa famille. Monsieur Jacob est en observation et nous ne sommes pas encore tout à fait fixés sur la réalité de son délire.

Aix-en-Provence le 14-1-1900.
Le Directeur Médecin.

En réalité, Alexandre, grâce au surveillant complice, est en rapports constants avec sa famille et prépare son évasion qui devient possible à partir du moment où il se trouve isolé dans une cellule. Celle-ci est capitonnée, elle ne comporte pas de fenêtre mais, au plafond, une espèce de hublot. A la date prévue, le soir, son père et deux amis franchissent le mur de l'asile, montent sur le toit par une échelle et l'un

d'eux cogne au hublot. Mais il faut casser la vitre, le bruit fait accourir un gardien qui braque une lampe électrique par un guichet et va pénétrer. Aussitôt, une ruse vient à l'esprit de Jacob : « Envoyez-moi le revolver... dit-il très distinctement. Merci, je le tiens. » L'autre n'ose plus entrer. Alexandre grimpe par la corde à nœuds et, comme il est en chemise, se déchire les épaules et le ventre aux éclats de verre en passant par le hublot. Une voiture attend au dehors. Il franchit le mur à son tour, saute dans le véhicule. Il est libre !

V

Les Travailleurs de la Nuit

En même temps qu'il jouait son rôle de persécuté par les Jésuites à l'asile de Mont-Perril, Jacob avait longuement réfléchi. La période qu'il venait de vivre ne lui donnait pas satisfaction. Certes, il avait éprouvé la rapidité de ses réflexes et la solidité de ses nerfs en se faisant la main contre la propriété. Mais, à tout prendre, il s'agissait là d'escarmouches sans grande signification, alors qu'il avait envisagé une bataille d'envergure contre le capitalisme et les privilégiés. Le romantisme d'une telle action ne pouvait séduire longtemps cette nature tout imprégnée de classicisme méditerranéen. « Homme d'infinies ressources, ouvrier d'une adresse rare, au surplus chef à la tête froide, organisateur de génie[1] », il se sentait déjà tout cela, et, grand lecteur de Nietzsche, s'imposait l'obligation de *devenir ce qu'il était.*

Son plan était cette fois tout tracé, il ne restait que de le mettre à exécution. Bien avant que Staline ne dévalisât la banque de Tiflis pour financer les bolcheviks, le jeune révolté

1. Alexis Danan.

marseillais avait décidé d'assurer la vie du mouvement anarchiste par les voies illégales.

Après son évasion de l'asile, Alexandre Jacob se réfugia à Sète, chez l'anarchiste Sorel. Celui-ci avait été l'ami de Caserio, et Jacob caressait avec émotion le chien qui avait été le favori du jeune guillotiné.

Jacob projetait de constituer une bande d'anarchistes cambrioleurs bien organisée, soumise à une discipline librement consentie mais très exigeante. L'unité de base devait en être la brigade. Chez Sorel, la première brigade fut créée. Elle se composait de quatre hommes dont Jacob fut le chef. Un pourcentage déterminé serait prélevé sur chaque affaire pour être versé aux organisations et journaux libertaires.

D'après les audiences du procès d'Amiens, on a pu croire que la bande des *Travailleurs de la Nuit*[2] se développa considérablement, et que Jacob devint le chef d'une maffia redoutable par le nombre et la coordination. Le ministère public ne manqua pas de défendre la thèse de « l'association de malfaiteurs ». La réalité est toute différente, bien que cette légende ait réapparu chaque fois qu'il a été question de Jacob. En fait, l'organisation initiale, avec son caractère anarchiste, ne se développa pas au delà d'une douzaine de membres. Jacob était intransigeant, il exigeait du travail « bien fait », de la méthode, et surtout il demandait aux membres de la bande la plus grande sobriété. Des scissions se produisirent, de cette ruche cambrioleuse des essaims se détachèrent. Il n'y eut plus à proprement parler de bande, mais des associations circonstantielles entre des individus se transmettant la technique et les méthodes générales que la première

2. Ce nom ne fut d'ailleurs employé que plus tard, au cours du procès, par le journal l'*Eclair*, et vulgarisé à ce moment.

avait mises au point. Fatalement, cette vulgarisation n'allait pas sans atténuation, et souvent disparition, des caractères spécifiques que Jacob avait imposés. Parmi les *Travailleurs de la Nuit,* il ne se trouva finalement que fort peu d'anarchistes, et seul Alexandre Jacob resta vraiment fidèle à son orientation première, du moins quand il s'agissait de financement révolutionnaire.

Pendant qu'il formait la première brigade, Jacob mettait au point son organisation. A Montpellier, rue Faubourg-du-Courroux, il ouvrit un commerce de quincaillerie. Il put ainsi se faire envoyer les tarifs confidentiels des fabriques de coffres-forts, et étudier minutieusement les mécanismes de ceux-ci. En même temps, il rassemblait un matériel de précision qui fera l'étonnement des experts au moment du procès. Comme il était nécessaire de pouvoir se servir d'identités différentes, Jacob apporta tous ses soins à la constitution d'une garde-robe variée. Du cambriolage de l'église, à Puget-Ville, il avait conservé un costume d'ecclésiastique qui lui allait à ravir ; il réussit à se procurer, de la même façon, un uniforme de capitaine de hussards avec papiers d'identité et brevet de Légion d'Honneur, il acheta un smoking pour les salles de jeu. Enfin, assez vite, pour éviter le « parasitisme du recéleur », Jacob fit ouvrir une fonderie à Paris, sous le couvert d'un prête-nom.

La France avait été divisée en trois zones, mais le principe du succès de la bande (tant qu'elle subsista, et ensuite de Jacob), la raison d'une si longue impunité, résidaient dans la rapidité des déplacements. Chez Jacob se trouvait une carte de France parsemée de petits drapeaux dont chacun avait sa signification. Le chef méditait toute nouvelle opération, en regardant cette carte, puis l'organisait minutieusement en tenant compte de l'horaire des trains. Généralement,

trois hommes suffisaient pour l'expédition, mais l'un d'eux partait d'abord en éclaireur pour ne pas attirer l'attention dans la ville par une arrivée en groupe, il consultait une liste établie d'après le Joanne et le Bottin, et qui contenait les adresses des hôtels et riches propriétés. Dans la journée, en se promenant, il cochait toutes celles dont les locataires paraissaient absents. A la tombée de la nuit, nouvelle tournée, cette fois restreinte par l'élimination précédente des logis habités, au cours de laquelle il posait les « scellés ». Dans le vocabulaire des *Travailleurs de la Nuit,* poser les scellés consistait à coincer, dans l'encoignure de la porte, une bande de papier pliée de la couleur de celle-ci, de façon qu'elle glissât si quelqu'un entrait. Souvent, dans la propriété en effet déserte, une domestique venait faire le ménage et les scellés n'avaient pas tenu. Mais une fois sur quatre environ, l'homme retrouvait le scellé à la place où il l'avait mis. Après avoir examiné les caractéristiques des quelques propriétés totalement inhabitées, le *missi dominici* envoyait à Jacob un télégramme d'une teneur des plus banales, mais dont la signature, correspondant à un code, indiquait l'outillage à emporter. Les autres complices prenaient le train pour arriver le soir, le premier les accueillait à la gare et, après un casse-croûte rapide, deux ou trois riches maisons recevaient la visite des *Travailleurs de la Nuit.*

Rapidement, Jacob devint un maître dans la technique du cambriolage. Jamais il ne lui arriva, du moins en France, de ne pouvoir s'introduire dans un hôtel particulier, un château, une église. « Ce n'est pas si difficile qu'on pourrait le croire, dit-il. Certes, on se trouve parfois en face de fenêtres aux barreaux redoutables, de portes épaisses, de murs infranchissables. Mais, en cherchant bien, on trouve toujours la petite porte dérobée dont la serrure est prête à s'ouvrir,

ou le soupirail qui se descelle en une minute. » Fracturer les coffres-forts, les « coffiau » dans le vocabulaire de la bande, peut paraître plus difficile. Mais après avoir longuement étudié la question sous tous ses aspects, Jacob ne rencontra plus jamais de rebelle. S'il ne pouvait faire jouer la serrure, il se servait d'un appareil de son invention pour percer un trou de 5 cm de diamètre, puis le remplaçait ensuite par un outil avec lequel il découpait littéralement la porte.

Avec son ingéniosité naturelle et son esprit inventif, l'anarchiste s'avérait cartésien en matière de cambriolage, il améliorait la technique et créait sa méthode constamment. Par exemple, il rompit avec la coutume du guetteur, estimant que ce personnage aux allures faussement dégagées était souvent suspect aux passants. Et il le remplaçait, le plus souvent possible par... un crapaud. Pour vingt sous, chez le marchand d'oiseaux de la ville, il achetait un crapaud qui était introduit par lui, avant l'effraction, dans la conduite d'eau débouchant sur le caniveau de la rue. Quand le crapaud cessait de lancer dans la nuit sa note liquide et monotone, Jacob faisait signe de suspendre le travail. C'est que quelqu'un s'approchait, il ne fallait plus faire le moindre bruit.

Lorsque l'opération était terminée, Jacob refermait soigneusement la porte à l'aide d'un procédé qu'il avait mis au point[3] de sorte que, le plus souvent, le cambriolage n'était

---

3. Esprit exact et scrupuleux, Jacob m'a longuement expliqué l'aspect technique de ses activités antérieures, parfois avec croquis à l'appui. Je pourrais dire que je n'en donne pas le détail, ici, pour ne pas éveiller de vocations cambrioleuses. Mais le respect de la vérité m'oblige à révéler ma totale incapacité d'assimilation en la matière.

constaté qu'au retour des hôtes du lieu, parfois quinze jours ou trois semaines après.

Jacob connut ainsi l'extrême jubilation de voir découvrir l'un de ses exploits. En septembre 1902, après avoir cambriolé, à Cherbourg, l'hôtel de l'amiral de Pontaumont, il repéra la propriété de l'amiral Aubry de la Noë, et celle du commissaire de la marine Adam. Le 15 décembre, faisant une tournée dans la région, avec un complice, il vint rendre visite au second amiral et au commissaire. Le lendemain matin, ayant encore à « travailler » dans la ville, les deux hommes, passant près de la propriété Pontaumont, virent qu'un jeune homme examinait minutieusement la porte. Jacob, intrigué, s'assit à la terrasse d'un café proche et continua à observer en feignant de lire le journal. Le jeune homme s'éloigna bientôt précipitamment. Il avait constaté des traces d'effraction et la suite montra que, dans son esprit, la porte étant fermée, les cambrioleurs devaient se trouver encore dans la place. Le fils de l'amiral, car c'était lui, revint bientôt accompagné du commissaire de police lui-même, flanqué de deux agents. Des sommations furent prononcées, évidemment en vain. Le policier fit alors cerner l'hôtel par des fusiliers marins, les pompiers ayant été requis ; un serrurier ouvrit la porte, et les agents de la force publique se précipitèrent, revolver au poing, dans une propriété qui avait été cambriolé deux mois auparavant... tandis que les auteurs du vol, et de deux autres qu'on découvrirait beaucoup plus tard, contemplaient la scène en se mordant les lèvres pour ne pas s'esclaffer.

« Il s'érigeait en punisseur des riches. Après son passage, on trouvait dans les demeures cambriolées des billets signés Attila dans lesquels il blâmait les propriétaires de leur richesse excessive, écrit le commandant Michel. Et parfois

Attila brûlait les villas dans lesquelles il était passé. Dans un château, il eut la surprise de découvrir que le châtelain, loin de posséder une fortune, était accablé de factures et de traites. Jacob ne vola rien. Au contraire, il déposa une somme de dix mille francs à l'intention du châtelain[4]. »

Dix mille francs en un temps où le pain de quatre livres coûtait treize sous !... Ainsi que le signale Jacob, ces récits sont par trop romancés. Il est vrai qu'à ses débuts, poussé par sa vindicte d'anarchiste, il mit le feu à quelques propriétés dont le luxe lui semblait par trop insolent. Mais l'homme n'avait rien d'un destructeur, d'un nihiliste, et il abandonna bientôt ces pratiques. Il est vrai aussi qu'il laissa quelquefois des messages pour ses victimes et qu'il s'amusa à les signer Attila. Chez le juge de paix Hulot, au Mans : « Aux juges de paix, nous faisons la guerre. » Dans la cathédrale de Tours : « Dieu Tout-Puissant, retrouve tes voleurs! »

Il y a malgré tout une part de vrai dans l'anecdote du châtelain. S'étant aperçu, en lisant des lettres, que sa victime était fort endettée, Jacob partit sans rien prendre.

Jacob avait surtout la phobie du clergé, de la noblesse et de la magistrature. Par contre, il s'interdisait toute visite à des médecins, professeurs, écrivains, en un mot à tous ceux dont il estimait la fonction utile. Prêt à cambrioler, à Rochefort, la propriété de l'enseigne de marine Viaud, il s'aperçut que ce dernier n'était autre que Pierre Loti, et fit aussitôt retraite.

De nombreuses églises et cathédrales, les « priantes » dans le vocabulaire des *Travailleurs,* furent cambriolées par

---

4. *Confessions* (avril 1937). L'auteur est présenté au titre de directeur du bagne. En réalité, il commandait seulement les Iles du Salut.

lui. Peu de temps avant son arrestation, le 27 mars 1903, ce fut la cathédrale de Tours qu'il choisit. Mais Jacob avait été mal informé par son émissaire. La sacristie n'était pas défendue par une porte à panneaux, mais par une lourde pièce sculptée de quinze centimètres d'épaisseur. Jacob réquisitionna alors une échelle, monta jusqu'à un vitrail, descella le plomb qui en retenait les pièces, et descendit à l'intérieur de l'église par une échelle de corde en soie. Là, désespérant d'atteindre le coffre-fort de la sacristie, il résolut d'emporter quatre lourdes tapisseries d'Aubusson du XVII[e] siècle : *la Nativité, l'adoration des Rois Mages, la fuite en Egypte, Jésus devant les docteurs.* Les tapisseries, roulées, furent transportées à la gare dans un charreton emprunté pour la circonstance, mises aux bagages, et parvinrent chez Jacob avant même que le vol fut découvert. Mais comment écouler de pareilles pièces ? A l'époque, en décolorant plus ou moins l'objet et en le maquillant, d'habiles ouvriers savaient rendre une pièce de ce genre méconnaissable. Jacob se réjouit fort de voir Saint-Joseph transformé en Vercingétorix !

La cathédrale du Mans fut d'un abord encore plus difficile. Elle était alors en état de réfection. Jacob, grâce à l'échafaudage, et après une ascension périlleuse où parfois il se tenait en équilibre sur un coin de pierre, réussit à pénétrer par une espèce de grosse chatière, puis descendit par le clocher. Par bravade, sans doute, Jacob s'attaqua aussi à Notre-Dame-de Paris. Mais l'affaire échoua. Dès la première tentative pour entrer par la tour de droite, une sonnerie stridente retentit, et les cambrioleurs durent lever le siège précipitamment.

La profession de cambrioleur, comme toutes les autres, ne va pas sans quelque monotonie. Au procès d'Amiens, on dénombrera cent cinquante-six affaires au compte de Jacob,

et beaucoup restèrent ignorées. La plupart se déroulèrent sans incident notable, tant l'organisation et les méthodes de l'anarchiste étaient sûres.

D'ailleurs, ayant pour principe de ne jamais attenter à la vie humaine, sauf cas de défense contre « les chiens de garde de la Société », Jacob s'assurait toujours suffisamment de l'absence de ses victimes. Mais parfois, le hasard survenait et changeait la face des choses.

A Orléans, ayant plusieurs cambriolages à effectuer, Jacob avait pris une chambre meublée pour quelques jours, rue de Lionne. Il était accompagné de Royère, le gardien anarchiste de l'asile de Mont-Perril, qui avait abandonné son poste pour le suivre. Après avoir rendu visite dans la nuit à deux propriétés, Jacob et Royère se reposaient dans leur chambre. Mais la police avait été avisée de ces cambriolages, probablement par le retour des intéressés, et les agents enquêtaient sur tous les étrangers à la ville. Deux policiers se présentèrent et invitèrent Jacob et son compagnon à les suivre au commissariat. En sortant de l'immeuble, comme les agents prenaient sur la gauche, Jacob leur tourna le dos tranquillement. « Eh ! c'est par ici ! », s'exclama l'un des agents. « Je regrette, fit Jacob, moi je vais de l'autre côté. » Et il pressa le pas. Les autres se précipitèrent. « File, dit Jacob à Royère, je vais les amuser et je m'en débarrasserai ensuite. » Au coin d'une rue Jacob fit face, les autres hésitèrent, Royère en profita pour s'esquiver. Alors Jacob entra dans un couloir, et les policiers voulurent le suivre. C'est ce qu'il attendait. Sortant son revolver, il tira deux fois. L'un des hommes s'écroula, l'autre eut un recul.

Jacob grimpe alors au second étage, court dans des corridors pour passer du côté de la cour, ouvre une fenêtre et saute sur une verrière, au premier. Son pardessus amortit

le choc. Il saute encore pour atteindre les branches d'un acacia, touche le sol, franchit un mur, traverse un jardin et fait irruption dans une villa. Elle appartenait au docteur Buisson, député du Loiret. Le docteur dînait avec sa femme, son fils, et deux domestiques se trouvaient là aussi. Stupéfaction et terreur générale, Jacob tenant toujours son browning à la main. « Que personne ne bouge, ordonne-t-il. Je suis un contrebandier, père de trois enfants, et les agents du fisc me poursuivent. Mais vous n'avez rien à craindre de moi. » Là-dessus, l'anarchiste accroche à un porte-manteau son pardessus et son chapeau cronstadt, prend sur la tête du docteur la calotte de velours à gland d'or qu'il portait, la pose sur la sienne, glisse un porte-plume sur son oreille et sort avant que les autres aient eu le temps de revenir de leur stupéfaction.

Les pompiers viennent d'arriver, ainsi que des renforts de police. La foule, le nez en l'air, crie : « Il est sur les toits. » Jacob en fait autant, et s'éloigne, va jusqu'à la gare de la Chapelle Saint-Mesmin et se cache dans une meule de paille. Le soir venu, il saute sur les tampons d'un train de marchandises qui s'ébranle, et passe toute la nuit en veston, sous la pluie, à grelotter. En vue de Vendôme, Jacob saute du train et se cache dans un cimetière. La fièvre le brûle, il veut boire aux vases funéraires, l'eau est pourrie. Alors il essaie de se désaltérer en suçant des escargots qu'il ramasse à la base du mur, entre les tombes. A la nuit, il se risque à prendre le train, descend à Ouest Ceinture. Il file alors directement chez Matha, *du Libertaire*. Son signalement doit être donné partout, il apprend en outre que Royère, manquant de sang-froid, s'est fait arrêter à Orléans. Or Jacob porte au front une excroissance qui peut permettre de l'identifier aisément. Matha l'envoie chez le docteur D...

qui, juré au procès des Trente, était devenu anarchiste[5]. Le docteur l'opère et maquille ensuite la cicatrice. Mais il convient d'être prudent, car Jacob ne sait pas ce que Royère a pu déclarer. Pour ne pas rentrer à son domicile, il s'engage dans la figuration de *Quo Vadis,* dont la représentation commençait alors à la Porte Saint-Martin, et revêt le costume de sénateur romain, pour trois francs cinquante par soirée. Après le spectacle, il reste au théâtre et couche dans un pan de décor.

Mais Royère n'avait indiqué que son identité d'emprunt. L'affaire de la rue de Lionne avait d'ailleurs soulevé une émotion considérable à Orléans. On y trouvait des suspects partout. Un boucher et sa maîtresse, qui étaient enfermés dans une chambre et avaient refusé d'ouvrir à la police, furent arrêtés et faillirent être lynchés par la foule. L'agent Couillot, qui était tombé sous les balles de Jacob, survécut à sa blessure. Lorsque l'affaire passa aux Assises, Jacob fut condamné à mort par contumace sous le nom de Féraud.

Jacob traversait alors une mauvaise passe. Après avoir joué les sénateurs romains, il quitta Paris pour aller en Allemagne avec un de ses hommes. L'anarchiste souffrait alors d'un furoncle très mal placé. En passant à Epinal, alors qu'il était dans une chambre d'hôtel, l'abcès creva et souilla les draps. Le lendemain matin, tandis que les deux cambrioleurs prenaient leur petit déjeuner, des gendarmes les accostèrent et demandèrent à vérifier leur identité. Jacob sortit de faux papiers au nom de Joseph Escande mais, pen-

---

5. Procès retentissant qui eut lieu en août 1894, à la suite des attentats de Vaillant et de Caserio. De nombreux anarchistes avaient été inculpés « d'association de malfaiteurs », dont Jean Grave, Sébastien Faure, Matha, et même Félix Fénéon. L'accusation ne tenant pas, la plupart furent acquittés.

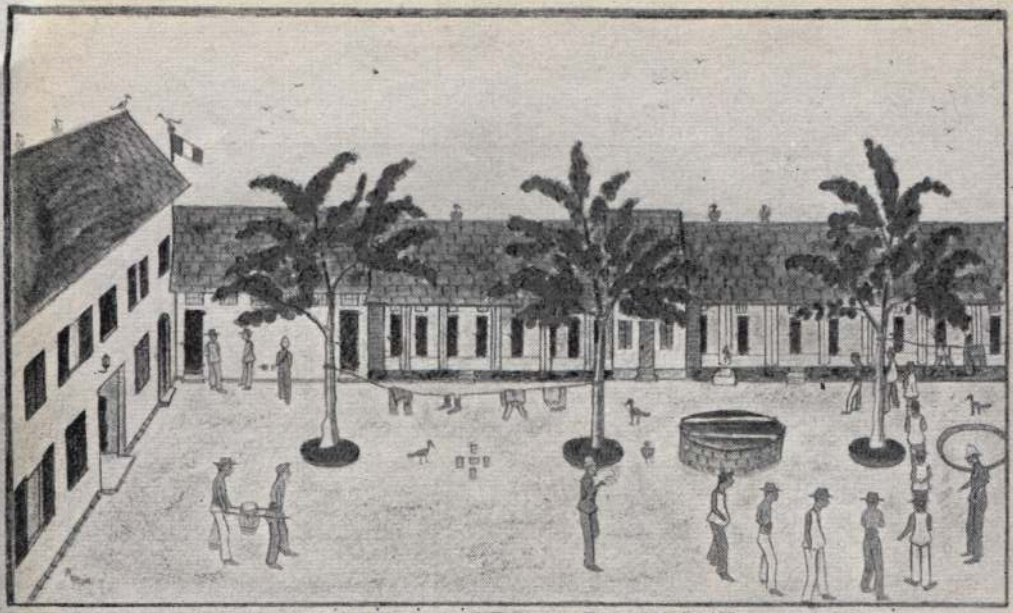
1 franc 50. Il se payait le spectacle une fois par semaine, et son seul vice était la pipe, car il n'aimait pas le vin et ne buvait jamais d'alcool. S'il avait voulu capitaliser, quelques mois de ses cambriolages auraient pu lui permettre d'avoir des rentes suffisantes pour vivre. Mais il finançait largement les milieux anarchistes, particulièrement *le Libertaire*, et il contribua à l'achat du terrain, rue d'Orsel, que Matha avait acquis pour y installer le siège de ce journal. En outre, avec sa conception exigeante de la solidarité, Jacob avait toujours quelques illégalistes à aider.

Il fréquenta alors les principaux leaders anarchistes, qui connaissaient tous le caractère de ses activités : Jean Grave, Sébastien Faure, Matha, Pierre Martin, Pouget, pour ne citer que ceux dont le nom est encore connu dans les milieux révolutionnaires. Les réunions avaient lieu au café Muniez, en bas de la rue Lepic. Les libertaires se rencontraient dans la salle du fond et, pour s'y rendre, passaient devant les maurrassiens qui se tenaient à la terrasse. C'est chez Muniez que Jacob détermina la vocation cambrioleuse et d'ailleurs toute provisoire, de l'écrivain Marc Stéphane qui faillit avoir le Goncourt pour son livre, *Ceux du trimard*.

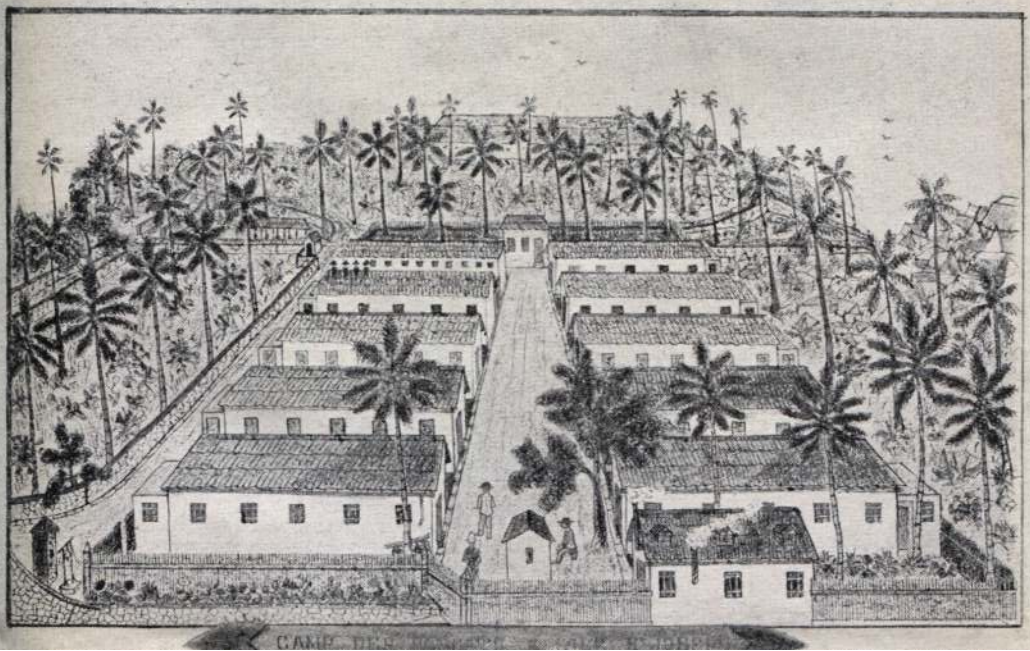
Jacob avait été pressenti par un riche Anglais qui désirait se procurer une tapisserie du musée de Bayeux, et que la légende attribue à Berthe au Grand Pied. Elle représentait la conquête de l'Angleterre par Guillaume. Jacob se déplaça pour étudier l'opération, mais la jugea impossible étant donné le volume de la tapisserie. L'original amateur se rabattit alors sur certaines pièces du même genre, mais plus petites, qui se trouvaient dans la chambre de Marie-Antoinette, au château de Compiègne. Nouveau voyage, nouvelle déconvenue, car le château était admirablement gardé, avec une organisation de ronde impeccable et un système d'alerte tel-



L'Embarquement des forçats
a La Rochelle pour la Citadelle de Saint-Martin-de-Ré



COUR ET LOCAUX DISCIPLINAIRES DE St LAURENT DU MARONI



CAMP

lement précis qu'on l'emploie encore de nos jours. Jacob raconta l'histoire à quelques intimes, chez Muniez. Marc Stéphane, qui était là et se trouvait sans doute fort désargenté, résolut d'être plus audacieux que Jacob et partit pour Compiègne, persuadé de réussir. Mais, dès le début de sa tentative, il fut arrêté. L'écrivain, poursuivi, se défendit habilement en prétendant qu'il avait voulu éprouver une émotion forte, et se mettre dans la peau d'un malfaiteur pour en mieux connaître la psychologie. Il fut acquitté.

Alexandre Jacob n'avait aucune illusion sur le sort qui l'attendait. Sans doute, c'est avec un sens inné de l'organisation qu'il avait placé toutes les pièces de son jeu sur l'échiquier. Il pouvait, grâce à sa fonderie, éviter les plus gros risques, ceux que présente la louche activité des recéleurs. Bien souvent, lorsque la fonderie B... recevait l'*Argus* où les objets volés étaient décrits minutieusement, ceux-ci venaient d'y être transformés en lingots. Pour les valeurs, Jacob avait mis en place un système complexe ayant des ramifications à Londres. Les pierres étaient revendues au cours de voyages, particulièrement à Amsterdam. En outre, chose qui peut paraître invraisemblable, Jacob était expert en matière de vol du Loyd néerlandais ; quand un assuré se plaignait d'un cambriolage, qui, mieux que lui, eût pu déceler une mise en scène ? Au Loyd, on connaissait parfaitement sa qualité, et elle lui valait la considération due à toute compétence.

Oui, cet homme avait le génie de l'organisation, avec la tête froide qui fait les grands capitaines. Et c'est pourquoi il connaissait d'avance l'issue du duel inégal qui l'opposait à cette Société dans laquelle il haïssait ceux qu'il avait appris à considérer, tout gamin, comme des privilégiés ou des parasites. Mais afin de lutter le plus longtemps possible,

de « tenir bon » suivant la formule nietzschéenne, il ne négligeait rien pour mettre toutes les chances de son côté. Aussi ne déployait-il guère son activité qu'en province où, grâce à la rapidité de déplacement et à la minutie de son organisation, il pouvait fondre à l'improviste sur la proie choisie et disparaître aussitôt des lieux.

Toutefois, quand une affaire particulièrement intéressante le sollicitait dans la capitale, il n'hésitait pas à la tenter. C'est lui qui commit le cambriolage, longtemps célèbre dans la police par son audace et son caractère précurseur, de la rue Quincampoix. Au second étage d'un immeuble se trouvait une fabrique de bijoux. Jacob loua l'appartement du troisième qui se trouvait vacant. Le bijoutier partait avec sa famille, chaque semaine, passer une journée en banlieue. Un dimanche matin, alors que Jacob préparait son matériel, un complice suivit le bijoutier et les siens, constata qu'ils avaient pris le train à la gare Saint-Lazare. Le terrain était libre. Jacob perça délicatement un trou dans le plancher, fit passer un parapluie, l'ouvrit, et put ainsi agrandir l'ouverture sans que la chute des matériaux sur le sol attirât l'attention des voisins. A midi, Jacob et deux complices s'étaient glissés par le trou, et l'anarchiste avait ouvert le coffre. Mais l'un des compagnons de Jacob voulut y toucher et brouilla les pènes. Jacob dut se remettre à la besogne pendant trois heures. Vers la fin, un orage éclata, qui, étouffant tout bruit, dissipa l'inquiétude qui commençait à peser sur la petite équipe. Le montant du vol était considérable : sept kilos d'or, 280 carats de pierres, 300 de perles, 8.000 frs en espèces, 200.000 de rentes. Quand le vol fut découvert, la technique en stupéfia la police.

Mais celle-ci allait bientôt avoir sa revanche.

VI

L'arrestation

Il n'est pas besoin de se reporter à la presse d'époque, ni de faire appel à la mémoire de Jacob, pour décrire son dernier cambriolage, ses derniers moments de liberté, son arrestation. Après celle-ci, pendant une longue instruction qui dura deux années, Jacob écrivit en prison une espèce de mémoire qu'il intitula *Souvenirs d'un Révolté,* avec la pensée de Proudhon en épigraphe, « la propriété, c'est le vol ». Mais l'auteur ne poussa jamais plus loin que le premier chapitre, intitulé : « Les derniers actes. Mon arrestation. » Chapitre copieux puisqu'il comporte 174 pages de carnet en écriture serrée, et où l'aventure est minutieusement décrite [1]. Sans doute, au fur et à mesure que le temps passait, le prisonnier accordait-il plus d'importance aux événements qui avaient fait de lui un animal pris au piège. Et dans cette attente dramatique, intermède entre son passé et une expiation probablement très lourde, l'Arrestation devenait un

1. Ce récit fut publié dans *Germinal* (d'Amiens), après la condamnation de Jacob.

grand mythe funèbre qui s'était abattu sur sa vie aventureuse.

Le 21 avril 1903, venant de Paris et commençant une tournée, Jacob arrive en gare d'Abbeville avec Pélissard. Bour les attend, et ils font l'inventaire des scellés. Sur onze, dix étaient tombés. Le dernier retait apposé sur un hôtel de la place Saint-Pierre appartenant à une rentière. Les trois hommes pensent d'abord s'attaquer à la porte. Mais laissons s'expliquer Jacob :

« Eclairé par l'expérience, écrit-il sans ironie, d'un simple coup d'œil, je jugeai la porte *intombable*. Semblable à ces vieux portails d'église garnis de fortes ferrures, ornés de gros clous à têtes taillées en diamant, la porte n'offrait et ne pouvait offrir aucune prise. Je le fis remarquer à mes compagnons; mais Pélissard ne fut pas de mon avis. Il essaya de faire une pesée, ses efforts demeurèrent vains. — Nous ferions mieux d'attaquer le soupirail de la cave, leur dis-je.

« L'idée fut acceptée, et après quelques pesées la grille fut descellée. J'allais la porter immédiatement sous un portail en biais qui se trouve à quelques mètres de la grande glace des Nouvelles Galeries Abbevilloises, en face le logement et les bureaux du percepteur, afin de la dérober aux regards des passants. Pendant cette courte absence, Bour avait essayé de s'introduire dans la cave, mais gêné par une barre de fer posée horizontalement dans l'encadrement du soupirail, il n'avait pu réussir. Devant cette impossibilité je n'insistai pas. Je cherchai une autre voie de pénétration. J'allai au milieu de la rue pour mieux examiner l'édifice. Après quelques minutes d'observation je m'aperçus de l'imprudente façon dont les contrevents étaient posés. D'ordinaire, les volets extérieurs s'enchâssent dans le cadre de la fenêtre, ceux-là au contraire se trouvaient posés tout à fait en dehors de l'encadrement, de sorte qu'il suffisait de faire des pesées de bas

en haut pour les déloger de dessus leurs gonds, ou de dedans en dehors pour fracturer la crémone ou la barre de fer tenant lieu d'espagnolette. »

Les contrevents forcés, Jacob saute sur le rebord de la fenêtre, la brise d'un coup de poing, saute dans la pièce et invite les autres à le suivre. Pélissard hésite, objecte que le verre a fait du bruit en tombant, et qu'il vaut mieux s'écarter pour voir si rien n'a bougé aux alentours. Les trois hommes vont faire un tour, puis pénètrent à nouveau dans l'hôtel. Mais bientôt Bour, qui est resté à faire le guet devant la fenêtre, assis sur un fauteuil, sifflote *le Père Duchesne*, signal d'alerte convenu. Il a vu un homme sortir en courant d'une maison voisine, et se diriger vers la rue Saint-Wulfrang.

— « Mauvais ! C'est le chemin pour aller au commissariat de police. C'est peut-être un citoyen dévoué. En tout cas je vais le prendre en filature. Restez là. Je reviens dans un instant.

« Ma mission fut vite terminée. En ouvrant les contrevents pour sauter sur le trottoir, j'aperçus une tête de femme, postée dans l'encadrement de l'une des fenêtres de l'immeuble d'en face. Mes camarades ayant vu l'apparition en même temps que moi, en un clin d'œil nous fûmes tous trois dans la rue.

— « Tiens ! s'écria-t-elle. Ils sont encore trois ! Puis précipitamment, elle referma la fenêtre. Décidément le danger était réel. Il ne s'agissait pas d'une hallucination comme en ont parfois ceux qui font le guet. »

La petite bande évacue l'hôtel. Elle n'a rien pu emporter, si ce n'est que Pélissard a pris un parapluie ! Epoque pour nous ahurissante que celle où un cambrioleur de cette trempe se précautionnait d'un pépin !

Les compagnons de Jacob, pendant qu'ils déambulent au

hasard dans la ville endormie, se concertent pour parer au danger d'une poursuite. Mais le chef de l'expédition, qui en a vu d'autres, fait preuve d'un mépris de la police dont il va bientôt se repentir :

— « Allons donc ! Ces messieurs de la police ne sont pas aussi dévoués que ce que tu crois, lui dis-je, plein d'optimisme à ce sujet. Lorsqu'ils auront constaté l'effraction ils retourneront chez eux, impatients de se recoucher. Puis demain matin, ils continueront leur enquête... Du reste ce n'est pas la première fois que pareille histoire m'arrive, mais au moins la dixième ; eh bien, je puis t'assurer qu'il ne m'est rien arrivé de fâcheux. Accoutumé, familiarisé avec le danger j'étais un peu trop confiant en mon étoile. »

Et Jacob a d'autant plus tort que les Abbevillois, il a pu le constater par la remarque de la femme, ont encore en mémoire le récent cambriolage de l'église Saint-Jacques.

Les voilà bientôt marchant en pleine campagne. Leur but est de prendre le train dans une localité quelconque en direction de Boulogne-sur-Mer, seconde étape de l'expédition. Après une longue marche, ils arrivent à Pont-Rémy. Il est deux heures du matin, et le premier train passe à six heures. La gare est fermée, et la pluie ne cesse de tomber. Le garde-voie, qui prend les arrivants pour des employés de la régie, leur donne l'hospitalité dans son abri. Alors commence la scène inévitable avec un Jacob : l'anarchiste veut catéchiser le bonhomme, lui prouver qu'il n'est qu'un exploité, cherche à déposer dans son esprit le ferment de la révolte. Et comme l'autre, qui est un brave homme résigné, ne peut le comprendre, Jacob fait quelques réflexions amères qu'il notera ensuite.

— « Faites excuses, me dit-il. Il faut que j'aille aux signaux pour le rapide de 3 h. 14.

« Il sortit.

« Quelques minutes après le rapide passa comme un éclair. En voyant tous ces wagons chargés de riches voyageurs — qui sont peut-être des actionnaires de la Compagnie — courir sur les rubans d'acier à une allure vertigineuse, et qu'un grain de sable pour ainsi dire pouvait réduire en miettes, je pensai au garde-sémaphore dont les paroles me résonnaient encore aux oreilles : « *J'aurai une retraite... Je suis honnête, moi, je travaille.* »

« C'est alors que je compris toute la puissance morale de ce préjugé. Se croire honnête parce qu'on est esclave ! C'est alors que je compris aussi la force de ce frein contre la révolte : l'espoir d'une retraite. Allons, bourgeois ! Vous avez encore de beaux jours à régner sur le peuple ! Vous n'aurez rien à craindre tant que vos ignares victimes seront empoisonnées par l'espoir d'une retraite et par l'imbécillité de se croire honnêtes parce qu'ils crèvent de faim. »

Vers six heures, le train venant d'Abbeville est annoncé, et les trois complices entrent dans la gare, Jacob va pour prendre les billets. « Au moment où je m'approchai du guichet deux hommes entrèrent précipitamment. Soudain, sans aucune explication préalable, le brigadier Auquier (car, c'était lui, accompagné de l'agent Pruvost), d'une voix glapissante qui aurait illustrée un acteur, s'écria : — Les voilà ! les voleurs de la place Saint-Pierre ! Les voilà ! les voleurs de Monsieur de la Rivière !

« Ces trois exclamations furent dites à la filée, sans interruption. Je crois même pouvoir ajouter, sans respiration, car sa figure devint rouge comme un soubassement d'abattoir. Vraiment ! ce pauvre homme manquait de tact et de prudence ! Croyait-il nous clouer sur place avec des phrases ? Pécaire ! »

Jacob essaie de finasser. Auquier hésite un peu mais, méfiant, veut le fouiller.

« Les paroles devenaient inutiles. Il fallait passer aux actes. Je fis deux pas en arrière, et le revolver d'une main, le poignard de l'autre, je m'écriai : — « Laissez-nous passer, tonnerre de dieu ! ou je fais feu. — Quoi ! des armes ! s'écrièrent avec terreur Pruvost et Auquier. — Oui, des armes... Et après... ?

« A ces mots, la lutte commença. Elle dura peu, mais elle fut acharnée. Brutalement, Pruvost se jeta sur Pélissard, en le saisissant par derrière, à bras-le-corps. Ainsi enlacé, Pélissard se trouvait dans une bien mauvaise posture ; et quoiqu'il soit doué d'une assez grande force musculaire, il n'aurait certainement pas eu le dessus, si Bour ne fût venu à son secours. Ce dernier, voyant le danger que courait son camarade, n'hésita pas à faire feu sur l'agent qui, atteint en plein cœur, lâcha Pélissard, et s'affaissa à terre, sur les genoux, en murmurant : « Je suis mort ! »

« Aussitôt dégagé, Pélissard montra la supériorité de ses jarrets en prenant la fuite, sans s'occuper davantage de ses compagnons.

« Auquier, lui, s'était avancé vers moi, en cherchant à m'empoigner les bras, afin de me désarmer ; mais je me fis lâcher aussitôt en le piquant à la hanche gauche avec mon poignard. Au même instant, Nacavant — Nacavant le garde-sémaphore, le même qui quelques minutes avant nous avait serré la main — voulant se montrer ce qu'en langage civique on appelle un citoyen dévoué, vint prêter main-forte aux agents. Entré sur le lieu de la scène par la porte qui donne accès sur le quai de la voie, il me prit brutalement par derrière et m'envoya *bouler* au fond de la pièce. La surprise de l'attaque et la brutalité avec laquelle je fus poussé me firent

étaler sur le plancher, de tout mon long. Naturellement, je voulus me relever aussitôt ; mais Auquier et Nacavant y mirent obstacle. Ils se précipitèrent furieusement sur moi : l'un me tenant le bras gauche à hauteur du poignet et m'appuyant fortement ses genoux dans le dos afin de me maintenir courbé en deux, les genoux à terre ; l'autre me tenant le bras droit en faisant tous ses efforts pour m'arracher le revolver de la main. Ainsi tenu ma position était des plus critiques. A un moment, le canon de mon arme se trouva braqué sur ma poitrine dans la région du cœur. Et, c'est vraiment un miracle que le coup ne soit pas parti sous la pression des mouvements que les contractions nerveuses faisaient subir à mes doigts. Pendant quelques secondes je demeurai ainsi entre la vie et la mort. Heureusement pour moi, Bour vint me tirer d'embarras. Dès qu'il eut dégagé Pélissard, il s'avança dans le fond de la pièce, en mettant en joue Nacavant.

— « Grâce ! grâce ! » s'écria le citoyen dévoué avec terreur. Puis, me lâchant aussitôt, il se réfugia dans le cabinet du chef de gare. Un autre employé de la gare — Ruffier — l'imita dans sa retraite. Bour, n'apercevant plus Pélissard qu'il venait de dégager, prit à son tour la fuite.

« Je demeurai seul aux prises avec Auquier. A l'instant précis où Nacavant me lâcha, un coup de feu partit de mon revolver ; il n'atteignit personne. Au bruit de la détonation, soit qu'il eut voulu s'assurer s'il était atteint, soit encore pour tout autre motif, Auquier me lâcha aussi. Mais avant que j'eusse eu le temps de me lever complètement, il m'empoigna de nouveau. Rapidement, je lui fis un croc-en-jambe, et il tomba sur le plancher. Mais il me tenait si fortement qu'il m'entraîna dans sa chute. Nous ne restâmes pas longtemps à terre. L'un et l'autre nous fûmes lestement debout.

Par un heureux hasard, il réussit à me neutraliser les bras. Et ainsi aux prises, moi en me débattant, lui en me tenant, nous nous dirigeâmes vers la salle des pas perdus. En arrivant sur le seuil de la porte qui donne accès de cette salle dans celle où nous nous trouvions, Pruvost, qui était affalé à terre, nous barrant le passage pour ainsi dire, se leva brusquement sur ses genoux, comme mû par un puissant ressort et s'accrocha désespérément à mes jambes. Sur le coup, je perdis l'équilibre et tombai à la renverse, sur Pruvost, entraînant Auquier dans ma chute. Nous roulâmes ainsi, accrochés l'un à l'autre, formant une grappe humaine, jusque dans la salle des pas perdus.

« Ignorant que Pruvost ne pouvait plus me nuire à cause de la gravité de sa blessure, je lui portai plusieurs coups de poignard pour me faire lâcher. Puis, je tirai un coup de revolver sur Auquier, sans l'atteindre ; par ricochet, la balle alla se loger dans l'aine de Pruvost. Tout comme pour mon premier coup, le bruit de la détonation fit encore lâcher prise à Auquier. Je me redressai vivement. Mais lui, toujours veinard, eut le temps de me ressaisir les poignets, en prenant soin de se tenir derrière moi, comme une croix derrière un christ. Sa position était des plus avantageuses ; et s'il avait été plus vigoureux, il n'est pas douteux qu'il m'eût empêché de fuir...

« Alors, me sachant seul, et me sentant perdu, pour ainsi dire, je rassemblai toutes mes forces et dans un suprême effort je me précipitai en arrière, aplatissant ainsi mon antagoniste contre la cloison du cabinet du chef de gare. Les vitres, la boiserie et la cloison de briques en tremblèrent. Cette manœuvre me réussit. Il était temps ! J'étais littéralement exténué. Après avoir lâché un « Ouf ! » occasionné par la pression produite sur son ventre, le brigadier de police

laissa aller mes bras. Presque aussitôt, comme s'il eût regretté sa faiblesse, il fit mine de revenir vers moi. Sans lui laisser le temps d'accomplir son intention, je le mis en joue avec mon revolver. Ce geste l'arrêta net. Il se fit un bouclier de son bras, se couvrant ainsi la figure, attendant le coup. Je fis feu. Il s'affaissa en pirouettant sur lui-même.

« Dès lors, je fus libre de mes mouvements. Immédiatement j'allai sur le seuil de la grande porte de la salle des pas perdus. J'eus beau regarder à droite, à gauche, devant, derrière, je n'aperçus ni Bour, ni Pélissard. Le moment n'étant pas aux rêveries ni aux conjectures, je m'empressai de quitter le théâtre de la lutte. »

Alors commence pour Jacob une brève odyssée. Personne n'a osé le poursuivre, et il s'enfonce, au hasard, à travers la campagne. Du haut d'un mamelon, il regarde la gare à travers une longue-vue qui ne le quitte jamais dans ses expéditions. « Ce n'était pas un de ces vieux *clous* que l'on trouve à l'étalage de chaque bazard, non, mais une longue-vue des plus puissantes : je vous prie de croire que ce n'était pas de la camelote. Du reste, s'il vous restait un doute à cet égard, qu'il me suffise de vous dire que je me l'étais offerte chez l'amiral Aubry de la Noë, à Cherbourg : un vieux loup de mer qui s'y connaît dans ces sortes d'outils. »

La longue-vue de l'amiral permet à Jacob de constater que Pont-Rémy est en effervescence. Il ne va pas sans en être inquiet : « Je connaissais assez l'esprit public de la population rurale pour la savoir disposée à organiser une battue dans les environs. » Cette idée de battue trotte dans la tête du fugitif, et il invente un stratagème : « Aux grands maux, les grands remèdes. A l'instar de ce Grec qui coupa la queue de son chien pour détourner l'attention de ses détracteurs, je résolus d'incendier le bois qui me donnait

asile : « Les paysans sont tout dévoués pour la chasse aux cambrioleurs ; mais lorsqu'ils verront les arbres flamber ils perdront sûrement de leur enthousiasme ; et, s'il leur en reste, ils l'emploieront à éteindre le feu, ou tout au moins à le circonscrire. Pendant ce temps Jacob gagnera du terrain. » Ainsi raisonnais-je tout en mettant la main à la pâte. Je coupai autant de branches que je pus de l'arbre sur lequel j'étais réfugié, puis je descendis et fis plusieurs petits bûchers autour du fût de quelques arbres. Ensuite... ensuite... je dus m'en tenir là, car si l'idée n'était pas mauvaise, je dois ajouter que l'on se coalisa pour la rendre irréalisable. Dans mon empressement je n'avais pas pensé que je ne me trouvais pas dans les Bouches-du-Rhône où le procédé m'avait réussi une fois déjà, lors d'une aventure qui m'était arrivée sur les propriétés du Marquis de Forbiu. Je n'étais pas au pays du soleil, de la poussière, des cigales et de l'ailloli, mais au pays de la pluie, du brouillard, de la boue et des *bistouilles*. Mauvais, la pluie et le brouillard pour incendier un bois. Toutes mes allumettes y passèrent. Et puis, non seulement les arbres étaient mouillés, mais encore étions-nous au mois d'avril, fin avril, époque où la sève parcourt toutes les fibres du bois. Une vraie déveine, quoi ! N'ayant plus d'allumettes, force me fut de renoncer au système d'Alcibiade. »

Jacob, le ventre vide, trempé par la pluie, recommence à marcher, le pardessus sur la tête car il a perdu son chapeau dans la bataille de Pont-Rémy. Ce qui ne laisse pas de l'inquiéter car, à l'époque, un individu sans couvre-chef constituait un vivant outrage aux mœurs, et on ne pouvait manquer de le suivre ainsi à la trace. Aussi, près d'un moulin, il accoste un jeune homme d'une vingtaine d'années. Jacob vient de réussir à se faire renseigner par un patriarche paysan, en se donnant pour un père de famille que poursuivent

les douaniers. « Puisque avec deux enfants j'ai eu raison du père éternel, me dis-je, avec quatre ce serait bien le diable si je ne réussissais pas avec cet innocent. Et, avant de lui laisser le temps de réfléchir je le priai de me céder sa casquette... »

Jacob, pour quarante sous, est alors nanti d'une vieille casquette, ce qui le console un peu de la perte de sa longue-vue, oubliée sur le théâtre de l'incendie raté : « Sur le coup, j'en fus peiné : une si belle longue-vue ! on se chagrinerait pour moins que cela, pas vrai ? Mais bah ! me dis-je, au bout d'un instant, je trouverai bien un amiral pour m'en offrir une autre. »

En sortant de Véry-Aumont, Jacob aperçoit deux gendarmes à cheval qui viennent à sa rencontre. Il continue d'avancer, serrant son revolver dans sa poche : « S'ils m'attaquent, ils trouveront à qui parler : ils gagneront la croix ou bien ils ne jouiront pas de leur future retraite. Tant pis pour eux, après tout. Ça coûte cher parfois de défendre les riches. Risques de profession, tout comme moi en leur faisant la guerre. » Et à mesure que je m'approchais d'eux cette idée me souriait davantage. J'étais fatigué, très fatigué, et la perspective de monter à cheval n'était pas pour me déplaire. Je cherchais déjà un point de mire afin de les dégringoler de dessus leur *canasson*. Celui de gauche, surtout, me faisait envie, avec sa robe couleur chocolat ; je me sentais déjà dessus, dévorant des kilomètres, échappant à mes ennemis. A vingt mètres d'eux, j'armai mon revolver, le tenant dans ma poche, prêt à faire feu dans cette position, puis de l'autre main, à la militaire, je les saluai. »

Mais les gendarmes ne savent rien encore, ils passent en rendant son salut à Jacob. Et, finalement, celui-ci en est satisfait, malgré son désir de cavalcade. « Je ne tue pas pour

le plaisir de tuer, écrira-t-il ensuite en prison. Cela est bon pour les honnêtes gens. Les militaires par exemple. »

A Dreuil, Jacob entre dans l'auberge pour se restaurer. Ici se place une scène savoureuse, qu'il décrit plaisamment, avec quelques paysans auxquels il se présente comme antiquaire. C'est à qui essaiera de s'attirer les bonnes grâces de « Monsieur l'antikouer », pour essayer de lui vendre quelque vieux bahut. Dans le cours de la conversation, Jacob s'aperçoit que ses interlocuteurs sont au courant de l'affaire de Pont-Rémy. Aussi reprend-il la route d'Airaisnes.

« Airaisnes... ! Pour le plus grand nombre des bipèdes parleurs qui peuplent la terre, ce mot ne signifie pas grand'-chose. Si vous laissiez tomber ce mot de vos lèvres, les uns vous demanderaient si c'est un animal exotique, les autres, si c'est une plante ; certains enfin, vous demanderaient peut-être si c'est le nom du nouveau moutardier du pape. Mais pour moi, ce mot, c'est tout une catastrophe. C'est mon Waterloo. Mes cent jours n'ont duré que cinq heures ! Comme tout dégénère! »

C'est en effet en vue du petit village que Jacob fut arrêté. Une automobile, qui venait de le frôler, s'arrêta brusquement. Elle était occupée par quatre hommes, dont un brigadier de gendarmerie, qui voulurent vérifier ses papiers et, comme il ne pouvait en montrer, il fut poussé dans la voiture. D'ailleurs les poursuivants étaient assez bien renseignés pour que leurs soupçons fussent très forts, et Jacob s'en aperçut vite en même temps qu'il apprenait que l'un des occupants était le procureur de la République d'Abbeville.

Jacob se trouvait alors à bout de forces. Déjà, avant son départ de Paris, une forte fièvre l'avait tenu huit jours au lit. Après une nuit sans sommeil, la sanglante bataille de Pont-Rémy, la fuite sous la pluie et à travers des terrains

marécageux, il se sentait épuisé : « A ce moment, je subissais une de ces crises morales qui annihilent, paralysent tous les ressorts physiques. Cette apparition subite, l'interrogatoire, l'arrestation, tout cela en quelques minutes, me produisit l'effet d'un coup de massue sur la tête. Quelques minutes avant j'étais abruti, maintenant je n'existais plus pour ainsi dire. J'étais dans l'une de ces phases de prostration où l'on voit sans voir, où l'on touche sans sentir, où l'on vit sans vivre. Et je me tenais tranquille comme un agneau à côté de mes bourreaux ! »

Mais bientôt la réaction se produisit comme il était fatal chez cet irréductible :

« Je regardais le paysage qui s'offrait à mes yeux, se déroulant comme les tableaux d'un cinématographe : les arbres, les prés, les champs, les meules de paille, les tas de pierres échelonnés de distance en distance sur la route ; plus loin, le paysan et ses deux chevaux attelés à une charrue, labourant la terre ; je buvais tout cela du regard, me disant : « C'est donc fini ? Tu ne verras plus rien de cela... ? » Je pensais à ceux que je laissais derrière moi, à mes affections, à mes relations, à mes amis, à ma compagne, à ma mère que j'avais laissée malade, clouée au lit par les suites d'une opération chirurgicale. A cette pensée une bouffée de révolte me monta au cerveau en bouillonnements de colère :

« Quoi ! Vais-je assister paisiblement à mes propres funérailles ? me dis-je en recouvrant un peu de mon énergie sous l'impulsion de mes souvenirs. Pourquoi te défendre ? Pourquoi tuer ? Imbécile... ! Mais si tu ne défends pas... Si tu ne les tues pas, ce seront eux qui te tueront. Quoi ! le mouton bêle, le bœuf beugle, le porc grogne, tous jettent leur cri de révolte en allant à l'abattoir, se débattent, se démènent, se défendent pour échapper à leurs bourreaux, et toi, *homme*,

tu irais muettement et tête baissée à l'échafaud ? Allons donc !... »

Comme ses « bourreaux », n'étant pas assez sûrs de leur fait, ne l'ont pas fouillé, Jacob essaie de glisser une main dans sa poche pour saisir son revolver. Le gendarme, qui ne le quitte pas de l'œil, a la main sur la gaine du sien. Finalement, en usant de ruse, l'anarchiste réussit à saisir l'arme, et se concentre intensément : « Le premier coup au gendarme, le second au procureur. Quant aux autres, ils me tournent le dos, je verrai ce qu'il me faudra faire, me disais-je. Et tout doucement, petit à petit, je sortais mon revolver de la poche, en le tenant caché dans la manche afin de le dérober à leurs regards. »

Mais les précautions ont obligé Jacob à une mauvaise prise de son arme, et un cahot la fait tomber de sa main sur un panier d'osier d'où elle glisse sur la route. Alors le prisonnier se résigne. La partie est perdue.

Quelques minutes plus tard, la voiture arrivait à Pont-Rémy où Jacob fut formellement reconnu par les témoins du drame. Il apprit que l'agent Pruvost était mort. Ensuite, par le train, Jacob et Pélissard, qui avait été pris aussi, furent conduits à Abbeville. La population, alertée, leur fit une réception qui surprit Jacob par son éclat : « Il y avait vingt-quatre chasseurs à cheval formant le carré, écrit Jacob. Le capitaine de gendarmerie, flamberge au vent, marchait en tête. Nous prîmes place au milieu du carré afin d'être protégés. Ah ! mes enfants, quel vacarme ! Sur tous les tons et dans tous les timbres, depuis la voix aiguë et grêle des enfants jusqu'à la note rauque et grave des hommes, en passant par le son flûté des voix des femmes, les : « A mort ! A l'eau ! A la guillotine ! », ne ralentirent pas un instant de la gare jusqu'à la prison. Toute cette foule suivait le cortège



L'éventaire d'Alexandre Jacob, dit Marius



LE PLUS RÉCENT PORTRAIT D'ALEXANDRE JACOB

en cherchant à franchir la barrière formée par les chevaux, se rapprochant, s'éloignant en ondulations comme une mer houleuse, se heurtant, se bousculant, tombant à terre, se piétinant même, et se relevant pour crier de plus belle. »

Lorsque Jacob pénétra dans la prison, la femme du gardien-chef se jeta sur lui et le mordit au poignet. Enfin, après les formalités, il fut mis en cellule et, harassé de fatigue, la tête encore bourdonnante de clameurs, s'endormit presque aussitôt.

VII

Un accusé stupéfiant

Bour avait été arrêté quelques jours après Jacob, alors qu'il se présentait au domicile de celui-ci, rue de Leibnitz, costumé en balayeur de la Ville de Paris, un balai sur l'épaule. La mère de l'anarchiste et sa compagne étaient déjà sous les verrous. Assez vite, et surtout grâce aux aveux de Bour, qui ne sut pas se taire, c'est en effet une véritable bande qui fut arrêtée. Chacun des inculpés avait participé à une ou plusieurs expéditions de Jacob, et l'on pouvait donc employer, à la rigueur, l'expression d'association de malfaiteurs. Mais si l'on peut accepter cette comparaison du journal *l'Eclair*, « la bande rappelle la fameuse bande de Vautrin, dit Trompe-la-Mort, dont Balzac imagina les exploits », il est faux d'ajouter que « Jacob avait su imposer à sa bande une discipline très dure, inflexible, et scrupuleusement observée ». La police n'ignorait évidemment pas que Jacob était au centre de toutes les affaires, que son influence n'avait pas de rivale, et qu'il fallait abattre un personnage d'autant plus dangereux qu'elle connaissait ses opinions anarchistes, peut-être même sa qualité de mécène. Il y avait donc intérêt

à forcer la réalité en présentant une véritable association commandée par lui, et non des ententes circonstancielles. Le procédé avait échoué lors du procès des Trente, mais pouvait réussir cette fois étant donné les activités des détenus dont le nombre avait fini par devenir imposant.

L'instruction dura près de deux ans. L'acte d'accusation, finalement, se transforma en in-folio de 161 pages. Le dossier comportait plus de vingt mille pièces. Les pièces à conviction étaient nombreuses : « La bande possédait des outils merveilleux, d'une puissance considérable. Jacob, Pélissard et Bour, en s'enfuyant de Pont-Rémy, durent abandonner une valise. Celle-ci contenait une trousse de cambriolage des plus perfectionnées. Tous les outils s'adaptaient sur la même poignée... Tel levier a une force de 2.500 kilos... (la trousse) n'est pas évaluée à moins de dix mille francs [1]. »

Pendant ce temps, les libertaires ne restaient pas inactifs. Ils savaient qu'il allait falloir se démener pour sauver la tête de Jacob. Aussi, le 1er novembre 1904, un journal anarchiste hebdomadaire, *Germinal,* était créé à Amiens où devaient se tenir les Assises. Dès le quatrième numéro, en janvier 1905, le leader était consacré à Jacob et à ses camarades. En même temps, sous des prétextes divers, pour amorcer une campagne d'agitation, des conférences étaient organisées. Sébastien Faure vint en février. A la fin de la réunion, un cortège se formait et parcourait la ville en chantant l'Internationale et en criant : « Vive Jacob. » Des bagarres eurent lieu, devant la prison. La femme du gardien-chef, celle-là même qui avait mordu le détenu, en fut si effrayée qu'elle tomba malade et mourut.

Le procès des *Travailleurs de la Nuit* commença le 8 mars.

---

1. *La Voix du Nord.*

Germinal accentue alors sa campagne à laquelle seront consacrées à peu près toutes ses colonnes durant un mois : « Une frousse énorme, qui se traduit par un déploiement de forces aussi intense que grotesque, s'empare des défenseurs de l'ordre. » Le fait est exact, les anarchistes effrayaient. « On a dû prendre des mesures d'ordre considérable pour amener les accusés au Palais, dit l'envoyé du journal réactionnaire, l'*Eclair*. Un bataillon d'infanterie occupe l'intérieur du Palais. » Des gendarmes à cheval, des chasseurs du 30e régiment commandés par un général en petite tenue, escortent les voitures cellulaires.

Tous les grands organes de presse sont représentés et dix journaux étrangers ont envoyé leurs reporters. « Ce fut un des plus formidables procès qu'ait enregistrés l'histoire criminelle », écrira Roubaud. Dès le début éclate un coup de théâtre. Terrorisés à la pensée des représailles anarchistes, bon nombre de jurés sont absents. Le président, indigné, envoie chercher chacun d'eux par des gendarmes accompagnés d'un médecin qui doit vérifier si les prétextes invoqués sont valables. Bientôt, les jurés défaillants arrivent, ayant traversé Amiens entre les gendarmes.

Second coup de théâtre, l'attitude du principal accusé, de celui qui va jouer le grand premier rôle. Et ici, une fois de plus, on ne comprendrait guère Jacob si l'on ne voyait en lui, avant tout, l'anarchiste. « Pour les gens qui prennent au sérieux la société, a dit Balzac dans son *César Birotteau*, l'appareil de la justice a je ne sais quoi de grand et de grave. » Mais qui prendrait la société moins au sérieux qu'un anarchiste ? Pour lui, cet appareil n'est qu'une comédie grotesque propre à impressionner les nigauds, la majesté de la fonction n'existe pas, et tout y est prétexte à ridicule. C'est avec les yeux d'un Daumier et d'un Courteline qu'il regarde

un juge, un tribunal, un jury. Il n'aperçoit là qu'une mauvaise pièce montée par de piètres acteurs, tandis que se déroule dans la coulisse le véritable spectacle, celui d'une comédie humaine où triomphent les appétits des privilégiés. Et Jacob renforçait ce sentiment par une tournure d'esprit personnelle qui lui faisait imaginer son interlocuteur tout nu : « Je le voyais bedonnant et les jambes grêles, ou bien la poitrine creuse et le dos voûté, dit-il. Et je n'avais plus envie que de rire du pauvre diable. »

Ou d'être provocant, suivant la circonstance. Aux assises d'Amiens, il engage tout de suite le fer avec le président. « Son regard énergique lui donne un air dur. Il garde son chapeau sur la tête. « Découvrez-vous, dit le président au moment de la constatation de l'identité. — Vous êtes bien couvert, vous ! réplique Jacob. — Levez-vous. — Vous êtes bien assis ! — Etes-vous d'accord avec vos co-accusés sur la question de la récusation de quelques jurés ? — Je ne suis d'accord avec personne, mes amis et moi nous ne reconnaissons pas à vos jurés le droit de nous juger[2]. » Et Jacob poursuit en demandant au président si tous les jurés savent lire et écrire. « Je ne sais pas, répond le magistrat interloqué. Pourquoi ?... — C'est tout ce que je voulais savoir, répond l'accusé. Je prends bonne note que vous ignorez s'il n'y a pas d'analphabètes parmi ceux qui doivent nous juger, et qui auront en outre à examiner des pièces. »

« Jacob s'attribue généreusement presque tous les méfaits... car l'activité de cet homme pour le mal est véritablement prodigieuse. « Oui, tous les vols, dit-il, je les revendique

---

2. Tous les extraits, toutes les répliques ou tous les dialogues qui suivent ont été pris dans la presse d'époque, principalement le *Petit Parisien*, *l'Eclair* de Judet, *la Voix du Nord*, *l'Aurore*.

comme un honneur. » L'homme a vraiment une âme de chef, il veut couvrir tout son monde et a même revendiqué aussi le meurtre de l'agent, à Pont-Rémy, et il a fallu un examen minutieux des armes pour établir la culpabilité de Bour.

Très vite, l'attention de l'opinion publique est attirée par la presse sur cet accusé extraordinaire qui se dresse en accusateur. « Jacob est un personnage vraiment étrange, écrit l'envoyé de *l'Aurore*. Son visage aujourd'hui amaigri reflète à la fois la haine et la douceur. Quand il s'adresse au Président ou au Procureur général, ses muscles se tendent et ses yeux, deux grands yeux noirs enfoncés profondément dans l'orbite, ont des éclairs farouches. Au contraire, quand il lance une plaisanterie aux témoins, ou lorsqu'il s'adresse avec bonne humeur à son dévoué défenseur, Maître Justal, il se fait empreint de bonté. C'est une figure énigmatique et troublante inspirant tour à tour les sentiments les plus contradictoires. » Et la très sérieuse *Illustration* : « Son attitude, à l'audience, est extraordinaire. Il raille, il bafoue ses victimes, dont la richesse, dit-il, est une insulte permanente à la misère. Le président ne peut le retenir... C'est un type peu banal, malfaisant, dangereux, mais curieux. Il ironise, plaisante, parfois pas sottement, cynique, jamais à court de réparties, parfaitement indifférent, semble-t-il, aux conséquences de ses actes. » A travers tous ces commentaires qui mettent en relief la personnalité de Jacob, on comprend fort bien qu'il ait pu inspirer à Maurice Leblanc son type d'Arsène Lupin[3].

---

3. « Alexandre Jacob... inspira au romancier Maurice Leblanc le type de son héros, Arsène Lupin », écrit le commandant Michel. Je n'ai pu retrouver la source de cette affirmation, qui est loin d'être invraisemblable, la publication du premier volume des Lupin suivant de peu le procès d'Amiens.

Chacun réagit d'ailleurs selon son idéologie propre, ses marottes coutumières. *La Libre Parole* de Drumont voit en Jacob l'une des principales têtes de l'hydre que le maître use ses jours à combattre : « Jacob est Juif, le grand-rabbin le protège, tout Israël est en mouvement. » Drumont lui-même entre en transes et consacre un de ses longs leaders à l'anarchiste. Mieux informé que son collaborateur, et sans doute aussi plus sensible au ridicule, il ne reprend pas ses accusations. Mais, à la fin d'un article qui ne brille guère par l'intelligence, il reproche à Jacob de ne pas s'être attaqué particulièrement aux Juifs.

Pourquoi l'anarchiste l'eût-il fait, lui qui s'inspirait d'une doctrine universaliste, qui avait probablement été dreyfusard comme tous les hommes de gauche, et ne voyait guère d'opposition qu'entre exploiteurs et exploités, au-dessus des conflits de race ? Jacob avait retrouvé, dans l'anarchie, le développement de la formule, qui l'avait frappé en lisant Victor Hugo, sur les parasites. Et, prenant à chaque fois quelque témoin comme bouc émissaire, le voilà qui explique les raisons de son ressentiment social.

Il en veut, semble-t-il, particulièrement aux nobles « dont les anciennes demeures seigneuriales lui sont comme un défi personnel ». « Au sujet du vol d'Alençon, Jacob débite une tirade sur la noblesse qu'il accuse de marier ses fils les plus tarés avec les filles de marchands de porcs américains, après s'être enrichis autrefois de brigandages, et il déclare : « J'ai volé les nobles autant que j'ai pu, avec le regret amer de n'avoir pu faire davantage. »

Le premier militaire qui vient à la barre, il l'apostrophe ainsi : « De tous les fléaux qui dominent les hommes, la guerre est le plus funeste. Au lieu de la combattre, des hommes, pour satisfaire leur ambition, ont remplacé le

dogme de Dieu par celui de la patrie. Je considère les militaires comme des assassins. »

Tout cela n'est pas très neuf, même pour l'époque, ni d'ailleurs spécifiquement anarchiste. Il est seulement singulier de voir afficher de telles opinions par un homme qui aurait dû chercher à sauver sa tête. Les prêtres, bien entendu, ont aussi leur tour. Un curé venant témoigner, Jacob demande au président : « Vous pensez donc qu'il peut mentir, puisque vous lui faites prêter serment? » Puis, se tournant vers le témoin : « C'est au nom de la charité chrétienne que vous accusez, sans doute ? » Et il lance alors sa diatribe : « J'ai cambriolé assez de prêtres. Chez tous, j'ai trouvé un coffre-fort, et quelquefois plusieurs. Ils ne renfermaient pas des harengs-saurs, je vous prie de le croire. S'ils contenaient quelques hectogrammes de pains à cacheter, ils contenaient aussi de fortes sommes... Et voilà les charlatans qui m'appellent voleur ! Mais je suis bon prince. Je ne leur en veux pas. Je leur donne ma bénédiction. Ainsi soit-il ! »

Les magistrats ne sont pas sans recevoir leur paquet, eux aussi : « Une discussion s'engage et Jacob reprend la parole, déclarant que des ouvriers meurent dont on ne s'occupe guère, et que, quant à lui, il a fait son devoir, car partout où il voit des usines, des châteaux et des villas, il entre pour reprendre un peu de ce que les propriétaires ont volé. Les juges, les magistrats, il n'en a cure ! Ils ont tous mis leur pouvoir à la disposition des riches pour écraser les pauvres. Selon le mot d'Anatole France, ce sont des machines à exécuter. Or, on ne guérit pas en réprimant. Des magistrats, ça ne peut exister que dans une société corrompue ! » Comme le président semble reprocher à son amie, Lazarine Roux, d'avoir quinze ans de plus que lui, Jacob s'écrie : « Et quand vous prenez des petites filles de quatorze ans, vous ? On

connaît les mœurs des vieux magistrats ! » S'il a un regret, c'est d'en avoir cambriolé trop peu. Et il ajoute : « Soyez sans indulgence pour moi, je l'aurais été pour vous. »

Mais on aurait tort de croire que les audiences se déroulent dans une ambiance constamment orageuse. L'anarchiste aime à rire, et quelques-uns de ses mots font s'esclaffer toute la salle. Comme le président s'étonne qu'il ait presque toujours opéré en province : « Je faisais de la décentralisation », dit-il dignement. Ou bien, si le magistrat se lance dans quelque explication technique : « Monsieur le Président, en matière de cambriolage, vous manquez de compétence. »

On l'avertit qu'il va être question de ses maîtresses : « Dirait-on pas que j'ai un sérail », gémit-il comiquement. L'avocat Torquebiau se plaint qu'il ait dérobé jusqu'au diplôme de licencié en droit de son fils. « Mais enfin, que vouliez-vous en faire ? », interroge le président. « Je prévoyais sans doute que j'en aurais besoin pour ma défense. »

Jacob ne lâche pas les témoins, il trouve toujours moyen de leur lancer quelque réplique acerbe ou amusante qui les désarçonne. L'un d'eux, qu'on interroge sur le montant des espèces volées chez lui, répond : « Oh! peu important, mille francs. — Evidemment, pour ce monsieur, c'est une bagatelle, je ne lui fais pas dire. Mais il faut un an à un ouvrier pour gagner cette somme ! »

Dans le vol Edon, à Compiègne, il fut volé cent actions relatives à une exploitation américaine de pétrole. Comme le propriétaire prononce mal, Jacob le reprend : « And Californy, dit-il. Mais combien valaient ces titres ? — Douze cents francs, dit Monsieur Edon. — Eh bien, vous vous êtes fait voler, réplique Jacob, elles n'avaient aucune valeur,

je les ai brûlées. Vos voleurs n'ont pas été arrêtés comme moi, parce qu'ils opéraient à l'abri. Sans doute même portaient-ils la rosette !... — Assez, Jacob, dit le président, nous sommes excédés de vous entendre. — Si vous êtes pressé, Monsieur le Président, je ne le suis pas. Nous sommes ici pour nous expliquer, et nous nous expliquerons. »

Le président veut-il savoir s'il avait des indicateurs ? « Je n'avais besoin de personne pour me guider. Partout où je vois de belles demeures, je me dis : voilà mes clients. » A propos des incendies : « C'est un accident de guerre. Turenne, Louvois ont incendié le Palatinat, et vous les glorifiez. »

Madame de Trézals regrette-t-elle son argenterie : « Si le témoin avait eu des couverts en fer-blanc, je ne lui aurais rien pris. » A la vicomtesse de Melun qui évalue à deux cent cinquante francs un mouchoir volé : « N'est-ce pas une insulte à la misère ! » Madame de Pontaumont le regarde à travers son face-à-main. Jacob roule rapidement un papier, l'approche de son œil et singe la dame. Au sacristain qui énumère ce qui a été volé à l'église de Saint-Godard : « Voyons, dit Jacob souriant, vous n'avez pas tout dit, sacristain... oui, le placard dans lequel il y avait des gravures du genre... disons, Fragonard... »

Un autre sacristain fait rire tout le monde. Après le cambriolage de l'église de Châlons, il est tombé dans une trappe que Jacob avait oublié de rabattre. Le président lui demande ce qu'il a pensé. « J'ai eu très peur, répond le brave homme, j'ai cru tomber en enfer. »

Avec la même audace, au cours de la troisième audience, Jacob lut une longue déclaration. Etait-elle faite d'une enfilade de lieux communs, comme le prétendit une partie de la presse, ou représentait-elle le chef-d'œuvre du genre, ainsi

que la qualifia *le Crapouillot*[4] ? Au lecteur d'en juger, je me contente de transcrire :

« Messieurs les Jurés,

« Vous savez maintenant qui je suis : un révolté vivant des produits des cambriolages. De plus, j'ai incendié plusieurs hôtels et défendu ma liberté contre l'agression d'agents du pouvoir.

« J'ai mis à nu toute mon existence de lutte ; je la soumets comme un problème à vos intelligences. Ne reconnaissant à personne le droit de me juger, je n'implore ni pardon, ni indulgence. Je ne sollicite pas ceux que je hais et méprise. Vous êtes les plus forts ; disposez de moi comme vous l'entendrez, envoyez-moi au bagne ou à l'échafaud, peu m'importe ! Mais, avant de nous séparer, laissez-moi vous dire un dernier mot. Puisque vous me reprochez surtout d'être un voleur, il est utile de définir ce qu'est le vol.

« A mon avis, le vol est un besoin de prendre que ressent tout homme pour satisfaire ses appétits. Or ce besoin se manifeste en toute chose ; depuis les astres qui naissent et meurent pareils à des êtres, jusqu'à l'insecte qui évolue dans l'espace, si petit que nos yeux ont de la peine à le distinguer, la vie n'est que vol et massacre. Les plantes, les bêtes s'entre-dévorent pour subsister.

« L'un ne naît que pour servir de pâture à l'autre ; malgré le degré de civilisation, de perfectibilité pour mieux dire, où il est arrivé, l'homme ne faillit pas à cette loi; il ne peut s'y soustraire sous peine de mort. Il tue et les plantes et les bêtes pour s'en nourrir. Roi des animaux il est insatiable.

---

4. Janvier 1938, numéro sur *l'Anarchie*.

« En outre des objets alimentaires qui lui assurent la vie, l'homme se nourrit aussi d'air, d'eau et de lumière. Or, a-t-on vu deux hommes se quereller, s'égorger pour le partage de ces aliments ? Pas que je sache. Cependant ce sont les plus précieux, sans lesquels un homme ne peut vivre.

« On peut demeurer plusieurs jours sans absorber de substances pour lesquelles nous nous faisons esclaves. Peut-on en faire autant de l'air ? Pas même un quart d'heure. L'eau compte pour trois-quarts de poids de notre organisme et nous est indispensable pour entretenir l'élasticité de nos tissus. Sans la chaleur, sans le soleil, la vie serait tout à fait impossible.

« Or, tout homme prend, vole ces aliments. Lui en fait-on un crime, un délit ? Non certes ! Pourquoi réserve-t-on le reste ? Parce que ce reste exige une dépense d'efforts, une somme de travail. Mais le travail est le propre d'une société, c'est-à-dire l'association de tous les individus pour conquérir, avec peu d'efforts, beaucoup de bien-être. Est-ce là l'image de ce qui existe ? Vos institutions sont-elles basées sur un tel mode d'organisation ? La vérité démontre le contraire.

« Plus un homme travaille, moins il gagne ; moins il produit, plus il bénéficie. Le mérite n'est donc pas considéré. Les audacieux seuls s'emparent du pouvoir et s'empressent de légaliser leurs rapines.

« Du haut en bas de l'échelle sociale, tout n'est que friponnerie d'une part, et idiotie de l'autre. Comment voulez-vous que, pénétré de ces vérités, j'aie respecté un tel état de choses ?

« Un marchand d'alcool, un patron de bordel s'enrichit alors qu'un homme de génie va crever de misère sur un lit d'hôpital. Le boulanger qui pétrit le pain en manque, le cordonnier qui confectionne des milliers de chaussures montre

ses orteils, le tisserand qui fabrique des stocks de vêtements n'a pas pour se couvrir. Le maçon qui construit des châteaux et des palais manque d'air dans un infect taudis. Ceux qui produisent tout n'ont rien, et ceux qui ne produisent rien ont tout !

« Un tel état de choses ne peut que produire l'antagonisme entre les classes laborieuses et les classes possédantes, c'est-à-dire fainéantes. La lutte surgit et la haine porte ses coups.

« Vous appelez un homme voleur et bandit, vous appliquez contre lui les rigueurs de la loi sans vous demander s'il pouvait être autre chose. A-t-on jamais vu un rentier se faire cambrioleur ? J'avoue ne pas en connaître. Mais moi, qui ne suis ni rentier, ni propriétaire, qui ne suis qu'un homme ne possédant que ses bras et son cerveau pour assurer sa conservation, il m'a fallu tenir une autre conduite. La Société ne m'accordait que trois moyens d'existence : le travail, la mendicité, le vol. Le travail, loin de me répugner, me plaît, l'homme ne peut même pas se passer de travailler ; ses muscles, son cerveau possèdent une somme d'énergie à dépenser. Ce qui m'a répugné, c'est de suer sang et eau pour l'aumône d'un salaire, c'est de créer des richesses dont j'aurais été frustré.

« En un mot, il m'a répugné de me livrer à la prostitution du travail. La mendicité, c'est l'avilissement, la négation de toute dignité. Tout homme a droit au banquet de la vie. LE DROIT DE VIVRE NE SE MENDIE PAS, IL SE PREND.

« Le vol c'est la restitution, la reprise de possession. Plutôt que d'être cloîtré dans une usine, comme en un bagne ; plutôt que de mendier ce à quoi j'avais droit, j'ai préféré m'insurger et combattre pied à pied mes ennemis en faisant

la guerre aux riches, en attaquant leurs biens. Certes, je conçois que vous auriez préféré que je me soumette à vos lois, qu'ouvrier docile et avachi je crée des richesses en échange d'un salaire dérisoire, et que le corps usé et le cerveau abêti, je m'en aille crever au coin d'une rue. Alors, vous ne m'appelleriez pas « bandit cynique », mais « honnête ouvrier ». Usant de la flatterie, vous m'auriez même accordé la médaille du travail... Les prêtres promettent un paradis à leurs dupes, vous, vous êtes moins abstraits, vous leur offrez un chiffon de papier ! Je vous remercie beaucoup de tant de bonté, de tant de gratitude, Messieurs ! Je préfère être un cynique conscient de ses droits, qu'un automate, une cariatide.

« Dès que j'eus possession de ma conscience, je me livrai au vol sans aucun scrupule. Je ne coupe pas dans votre prétendue morale, qui prône le respect de la propriété comme une vertu, alors qu'en réalité il n'y a de pires voleurs que les propriétaires.

« Estimez-vous heureux, Messieurs, que ce préjugé ait pris racine dans le peuple, car c'est là votre meilleur gendarme. Connaissant l'impuissance de la loi, de la force pour mieux dire, vous en avez fait le plus solide de vos protecteurs. Mais prenez-y garde, tout n'a qu'un temps. Tout ce qui est construit, édifié par la force et la ruse, la ruse et la force peuvent le démolir.

« Le peuple évolue tous les jours. Voyez-vous qu'instruits de ces vérités, conscients de leurs droits, tous les meurt-de-faim, tous les gueux, en un mot toutes vos victimes, s'armant d'une pince-monseigneur, aillent livrer l'assaut à vos demeures pour reprendre les richesses qu'ils ont créées et que vous leur avez volées.

« Croyez-vous qu'ils en seraient plus malheureux ? J'ai l'idée du contraire. S'ils y réfléchissaient bien, ils préfére-

raient courir tous les risques plutôt que de vous engraisser en gémissant dans la misère.

« La prison... le bagne... l'échafaud, dira-t-on ! Mais que sont ces perspectives en comparaison d'une vie d'abruti faite de toutes les souffrances.

« Le mineur qui dispute son pain aux entrailles de la terre, ne voyant jamais luire le soleil, peut périr d'un instant à l'autre victime d'une explosion de grisou ; le couvreur qui pérégrine sur les toits peut faire une chute et se réduire en miettes; le marin connaît le jour de son départ, mais il ignore s'il reviendra au port. Bon nombre d'autres ouvriers contractent des maladies fatales dans l'exercice de leur métier, s'épuisent, s'empoisonnent, se tuent à créer pour vous ; il n'est pas jusqu'aux gendarmes, aux policiers, vos valets, qui pour un os que vous leur donnez à ronger, trouvent parfois la mort dans la lutte qu'ils entreprennent contre vos ennemis.

« Entêtés dans votre égoïsme étroit, vous demeurez sceptiques à l'égard de cette vision, n'est-ce pas ? Le peuple a peur, semblez-vous dire. Nous le gouvernons par la crainte de la répression ; s'il crie, nous le jetterons en prison ; s'il bronche, nous le déporterons au bagne ; s'il agit, nous le guillotinerons. Mauvais calcul, Messieurs, croyez-m'en. Les peines que vous infligez ne sont pas un remède contre les actes de révolte. La répression, bien loin d'être un remède, voire même un palliatif, n'est qu'une aggravation du mal.

« Les mesures coercitives ne peuvent que semer la haine et la vengeance. C'est un cycle fatal. Du reste, depuis que vous tranchez des têtes, depuis que vous peuplez les prisons et les bagnes, avez-vous empêché la haine de se manifester ? Dites ? Répondez ! Les faits démontrent votre impuissance.

« Pour ma part, je savais pertinemment que ma conduite ne pouvait avoir pour moi d'autre issue que le bagne ou

l'échafaud. Vous devez voir que ce n'est pas ce qui m'a empêché d'agir. Si je me suis livré au vol ça n'a pas été une question de gain, de lucre, mais une question de principe, de droit. J'ai préféré conserver ma liberté, mon indépendance, ma dignité d'homme, que me faire l'artisan de la fortune d'un maître. En termes plus crus, sans euphémisme, j'ai préféré être voleur que volé.

« Certes, moi aussi, je réprouve le fait par lequel un homme s'empare violemment et avec ruse du fruit du labeur d'autrui. Mais c'est précisément pour cela que j'ai fait la guerre aux riches, voleurs du bien des pauvres. Moi aussi, je voudrais vivre dans une société où le vol serait banni. Je n'approuve le vol et n'en ait usé que comme moyen de révolte propre à combattre le plus inique de tous les vols : la propriété individuelle.

« Pour détruire un effet, il faut, au préalable, en détruire la cause. S'il y a vol, ce n'est que parce qu'il y a abondance d'une part et disette de l'autre ; que parce que *tout* n'appartient qu'à *quelques-uns*. LA LUTTE NE DISPARAITRA QUE LORSQUE LES HOMMES METTRONT EN COMMUN LEURS JOIES ET LEURS PEINES, LEURS TRAVAUX ET LEURS RICHESSES, QUE LORSQUE TOUT APPARTIENDRA A TOUS.

« Anarchiste révolutionnaire, j'ai fait ma révolution.
Vienne l'Anarchie ![5] »

Pendant sa lecture, Jacob était resté « parfaitement maître

5. Ce texte a été publié fréquemment, avant la première guerre mondiale, par les anarchistes. On peut le retrouver aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, aux cotes suivantes : Archives de France, carton F7 12.518. Ou « Le Balai Social », 15 avril 1905, JO 11888. Ou encore dans *Germinal*, 19 mars 1905.

de lui, avec une articulation nette, parfois mordante ». L'auditoire est stupéfié, la presse s'empare du fait : « ... les choses sont renversées, l'ordre social est culbuté, peut-on lire dans *l'Aurore*. Ce n'est pas la société représentée par les magistrats et les jurés qui juge Jacob, chef des voleurs, c'est le chef des voleurs Jacob qui fait le procès de la société. En vérité, il conduit l'affaire. Il est tout le temps en scène, il est toujours à la réplique. Il fait au besoin les questions et les réponses. Il préside, il juge ! » Et cet extraordinaire personnage n'a pas encore vingt-cinq ans !

Tout au long des audiences, ce feu d'artifice de répliques et de boutades a laissé le président pantois, ne sachant comment il doit réagir, et furieux de se sentir ridiculisé. La ville est en émoi, l'opinion publique, toujours versatile, évolue en faveur de cet accusé qui défend sa cause avec des arguments bien propres à toucher le peuple, autant que son attitude belliqueuse. Quand la voiture cellulaire emmène les accusés, on crie « Vive Jacob ! », on chante l'Internationale. On peut croire que c'est pour se débarrasser de l'anarchiste que le magistrat crée un grave incident, à la sixième audience. Après une prise de bec avec les avocats, il leur répond qu'ils ne sont pas à Paris, et qu'il a pour les gens les égards qu'ils méritent. Le propos est sans équivoque. « C'est bien, Monsieur le Président, puisque nous ne méritons pas vos égards, nous nous retirons », dit maître Lagasse. Et tous les avocats quittent la salle, tandis que leurs clients font un « tapage infernal ». Ils chantent *l'Internationale*, crient « Vive l'Anarchie ! », Jacob est alors expulsé, avec quelques autres accusés pour qu'on ne paraisse pas l'avoir visé particulièrement, et ne reviendra plus dans la salle.

Le reste de la pièce se joua donc sans le principal personnage, et elle perdit alors tout son intérêt. Le procureur

demanda la tête de Jacob et celle de Bour. Mais les jurés avaient reçu par la poste deux avertissements successifs qui les inclinèrent sans doute à une certaine indulgence. Le second était ainsi libellé :

Avertissement

En compagnie des magistrats professionnels, vous êtes appelés à juger Jacob et ses camarades. Réfléchissez à la situation qui vous est faite. Allez-vous vous laisser influencer par des paroles vengeresses des juges, des procureurs, guettant à la suite de leur réquisitoire un avancement certain ?

N'allez pas croire que si vous rendez un verdict sévère, vous allez pouvoir retourner à vos plaisirs dans votre famille. Ne croyez pas surtout que votre justice a entre ses griffes tous les membres de cette phalange de révoltés qui ont juré d'anéantir la propriété. Sachez que nous sommes là, épiant vos mouvements, sondant vos intentions, et que si vous osez frapper, nous vous briserons.

La lutte n'est pas égale. Vous avez la loi et la force. Nous avons la ruse. Nous fermerons nos cœurs à la pitié. Nous vous frapperons en personne dans vos femmes et vos enfants. Tous les moyens nous seront bons : explosifs ou revolvers. Et ne croyez pas à de vaines menaces. Souvenez-vous du président d'assises Benoit, du procureur Bulot qui a livré Ravachol, du grand-duc Serge et autres fonctionnaires qui ne croyaient pas à la vengeance des révoltés.

Osez frapper sans pitié nos amis, et, sans pitié aussi, nous vous frapperons. Comptez avec nos représailles ; et que cette vision fatale de votre sort soit fréquente à votre esprit au moment du jugement.

Vous êtes avertis.

Gardez-vous !

Des amis de Jacob.

En même temps *Germinal* montrait adroitement qu'il ne s'agissait pas d'un avertissement sans portée : « Serait-il vrai, comme on le dit, que Jacob a encore des amis libres qui pointent soigneusement les faits et gestes des jurés, et s'apprêtent à en tirer vengeance ? »

La plaidoirie de maître Justal, courageuse mais tournant un peu trop au panégyrique pour des gens au sens rassis, émut sans doute moins les jurés : « J'ai à réagir contre l'attitude inconvenante de mon client... C'est un cœur violent et tendre, une nature compatissante et farouche à la fois... Il m'est apparu comme l'incarnation du génie du bien, car loin de poursuivre comme but une existence opulente, il poursuit la pratique d'une doctrine qui fait que, pour lui, voler signifie reprendre aux riches pour le donner aux pauvres... Oui, j'ai bien le droit de dire cela parce que Jacob vivait de peu, se considérant surtout comme un redresseur de tort. On voit, en effet, à toutes les époques de l'histoire, de ces types hallucinés traverser la société à la poursuite d'un lent idéal, bien avant que l'anarchie ait créé sa doctrine et donné sa formule. Il y a au fond de ces êtres quelque chose que nous ne comprenons pas, une foi que nous ne pouvons pas saisir. »

Le jury répondit affirmativement sur toutes les questions posées, y compris l'intention de donner la mort, mais en accordant les circonstances atténuantes. Le 22 mars, Jacob et Bour étaient condamnés aux travaux forcés à perpétuité, tandis que quatorze autres accusés, dont la mère de l'anarchiste, étaient frappés de peines diverses.

La presse libertaire, sauf l'organe de Jean Grave, soutint Jacob. Almereyda parla de lui longuement dans *le Libertaire,* Victor Méric raconta qu'il avait pu voir Jacob dans sa cellule, ce qui était pure imagination, et que celui-ci était

uniquement préoccupé de savoir si les anarchistes s'étaient emparés de son cas pour faire une campagne d'agitation contre la propriété.

En fait, après le jugement d'Amiens, Jacob avait été transféré à Orléans pour y répondre, devant les Assises, de tentative d'assassinat sur des agents de la force publique. Le 8 avril, il écrit à sa mère, qui est toujours emprisonnée : « Bien que n'ayant pas pris un train de plaisir, mon voyage n'a pas manqué d'agrément. Comme tu dois le penser, j'étais l'objet de la curiosité publique. D'Amiens à Liancourt, à chaque halte, à chaque station, la foule des voyageurs se massait autour du wagon, curieuse, et je dois ajouter sympathique. Quelques ouvriers m'ont même offert leur modeste déjeuner. Ces marques de sympathie ont leur éloquence. Le peuple est bon, quoi qu'on dise. Ce n'était plus la foule en délire, stimulée par l'alcool, qui, à Abbeville, hurlait des cris stupides et féroces, mais des hommes éclairés, mieux instruits par les débats de la cour d'assises. »

Jacob n'a rien perdu de son énergie, on dirait même que le procès d'Amiens l'a émoustillé. Quelques jours plus tard, il donne de ses nouvelles avec humour, et exhorte sa mère à la résistance : « Le préau où je me promène ressemble à s'y méprendre à l'une des fosses à fauves du Jardin des Plantes. C'est amusant. Et puis, je vois de bien belles choses : des pierres, de la terre, des légumes et enfin quelques arbres fruitiers qui font pitié tant ils sont étiques. J'éprouve le même sentiment en faveur de quatre ou cinq petites plantes dont j'ignore et l'espèce et la famille, qui végètent mesquinement sous la protection d'une cloche en verre. Je vois ce qui leur manque : quelques années de travaux forcés feraient leur affaire, elles jouiraient d'une température plus clémente. Mais ne va pas au bagne qui veut... Je pense, et je songe à

toutes sortes de cataclysmes qui menacent les mortels vivant en liberté, et moi, captif, je me trouve heureux. Je mange, bois, dors, respire, pense, que veux-tu de plus ? Voilà qui fait mieux comprendre la vocation de capucin... Le monde est un composé de dupes et de fripons, ou, pour me servir d'une figure plus propre à notre situation, de chasseurs et de lapins. Or, pour l'instant, nous sommes lapins, et il ne nous reste qu'à manœuvrer pour que l'on ne nous mette pas en civet... Comme par le passé, je te conseille de demeurer ferme et hautaine, ne demande ni grâce ni libération conditionnelle. N'ayant rien fait tu n'as rien à solliciter. De même qu'une fois libérée, je ne te conseille pas de t'attarder à vouloir faire réviser ton jugement. La révision te rendrait-elle les années de liberté que la société t'a escamotées ?... Révision, réhabilitation sont des mots sonores, vides de sens, dont savent se servir avec art les voleurs d'énergie. Laisse ces moyens à ceux qui s'en contentent. Tu ne seras pas embarrassée d'en trouver de meilleurs... »

A partir de ce séjour à la prison d'Orléans commença la correspondance que Jacob, pendant vingt-trois ans, échangera avec sa mère. Quelques-unes de ces lettres avaient été publiées par Roubaud, dans *le Quotidien,* en 1925, et, les ayant lues, je projetai de retrouver le dossier complet. Jacob me répondit que tout avait dû être brûlé. Sur mon insistance, il consentit à fouiller dans les affaires laissées par sa mère, « la pauvre chère femme ayant la manie de conserver tout ce qui le touchait ». Et finalement, on retrouva au grenier une bonne partie des lettres de son fils, classées par années et soigneusement enveloppées dans des petits paquets. Elles mériteraient, je pense, une anthologie, et qu'on pourrait placer à côté des meilleurs stoïciens et moralistes. Mais

ici le stoïcisme est brûlant d'énergie nietzschéenne, et l'esprit provençal y ajoute ses épices.

Déjà, les lettres d'Orléans révèlent le caractère de l'homme, son attitude en face de la vie : « ... Pour ma part, je ne me fais guère de bile. Me chagriner parce que je vais au bagne? Jamais ! Pas plus pour cela que pour autre chose. Je dis comme Thomas Morus, « Le sourire sur les lèvres jusqu'à l'échafaud inclusivement ». Or, je n'en suis pas encore là, aussi dois-je n'en rire que de plus belle. C'est bon pour les honnêtes gens de pleurer et de souffrir dans cette vallée de larmes, eux qui sont sûrs de jouir de toutes les félicités dans un monde futur. Mais, moi, pauvre bandit inconvertible qui suis désigné à servir d'anthracite dans le foyer de la chaudière du sieur Lucifer, je fais en sorte de jouir des plaisirs de ce bas monde autant que mes moyens me le permettent. Pour l'instant, ces plaisirs consistent à me moquer de tout, à me montrer supérieur aux événements, à ne pas me laisser guider par eux, mais à chercher à les guider à mon profit... J'ai hâte d'être rendu pour renifler toutes ces senteurs tropicales, pour manger des cocos, des mangots, des bananes et... du lard salé. Pour voir le bagne enfin, avec ses grandeurs, ses passions, ses bassesses, ses lâchetés et ses révoltes. J'y reverrai des connaissances, y trouverai des amis. Je suis persuadé qu'ils sont déjà informés de ma situation et m'attendent. C'est encore heureux de trouver des amitiés au bagne. Combien d'hommes ne peuvent en trouver nulle part... »

Le second procès eut lieu le 24 juillet, et ne dura qu'une audience. Mais comme Jacob a relaté la scène épistolairement, je crois que le lecteur ne m'en voudra pas de lui laisser la parole. Ce diable d'homme possédait une verve qui vous laisse parfois admiratif.

« Si je suis allé à la Cour d'Assises, ce n'était que dans

l'intention de protester contre la condamnation de Royère. Lorsque j'ai appris sa mort, je n'ai plus eu qu'un seul désir : me payer la tête de ceux qui voulaient s'offrir la mienne. Ce que j'ai fait, du reste, et dans les grandes largeurs. Ce n'était donc pas pour aller discuter avec la crème de la médiocratie bourgeoise composant le jury. On s'ennuie en cellule, et ces petites comédies servent de distraction.

... Dans les couloirs, je rencontre mon avocat — ne crois pas quand je parle de rencontre que je me promenais seul. Non. Tel un astre supérieur, j'avais six satellites qui suivaient mes évolutions.

— Tiens, me dit-il ironiquement, vous êtes beau à peindre avec vos lunettes. On dirait un pasteur protestant.

— Le vicaire de Wakefield !

— Tout juste.

Et cependant, toute plaisanterie à part, il ne se trompait guère. Si je ne suis pas un pasteur, je suis un révolté *protestant,* et je protesterai jusqu'à mon dernier souffle de vie contre le contrat social, comme l'appelle Jean-Jacques.

Le rideau se lève, la recette promet. La salle est comble. Le public se divise en deux genres bien distincts : les maîtres et les serviteurs. Parmi les premiers, Monsieur Rabier, député, (nuance lilas), Madame la Préfète (pas mal, Madame la Préfète, elle porte bien la toilette pour une provinciale), ainsi que plusieurs autres notabilités locales, entre autres des magistrats, facilement reconnaissables à leur physionomie intelligente et rusée de diplomates et d'évêques. Parmi les autres, des domestiques, beaucoup de domestiques. A Amiens, il y avait surtout des ouvriers. A Orléans, il n'y a que des concierges, des valets de chambre, des sacristains, des nourrices en retraite.

— Accusé, levez-vous.

— Levez-vous vous-même, mon bon.

— Je m'attendais un peu à votre réponse. Néanmoins, je vous croyais assez intelligent pour ne pas user de redites, me réplique le président, un compatriote, en manière de coup de patte.

Croyait-il, ce brave homme, que j'allais me coucher sur le banc pour éviter une répétition. En deux mots, je lui explique les raisons de mon attitude.

— Lorsque vous venez me voir à la prison, je me découvre parce que vous vous découvrez. Mais je me découvrirais encore si vous ne le faisiez pas, car je suis poli pour moi, avant de l'être pour les autres. Ici, ce n'est plus la même chose, c'est une question de dignité. Vous, magistrat, en me disant : « accusé, levez-vous, accusé, découvrez-vous », tout en demeurant assis et couvert, vous prétendez par votre attitude être supérieur à moi, chose que je conteste. Vous avez beau vous draper dans une robe rouge, vous n'êtes ni plus ni moins qu'un homme en tous points semblable à moi. D'autre part, je crois descendre du singe, et non du chien. Or on n'a jamais vu un singe lécher la main qui le frappe, ou qui va le frapper.

Au fond, pas mauvais diable, ce président. Très intelligent, érudit même, et fort impartial. Il a bien essayé de me retirer la parole à plusieurs reprises, mais j'ai parlé tout de même. J'ai employé la périphrase, la litote, l'euphémisme et le tour a été joué. Et puis, à vrai dire, s'il ne s'était agi que de lui, je crois bien qu'il ne m'aurait jamais interrompu. Mais il m'a semblé que son voisin lui faisait du pied. Et puis, il y avait les concierges, les sacristains et les nourrices en retraite.

Je ne te dirai pas tous les coups de cravache je leur ai offerts sous forme de boutades. Qu'il me suffise de te dire

que je leur ai servi du Juvénal en bouillabaisse et de l'Aristophane en ailloli. La fine fleur de Provence, quoi !

Monsieur l'avocat des riches nous donne lecture d'une dépêche du ministère de l'Intérieur annonçant la mort de Royère. Mort en prison et innocent ! Je proteste contre sa condamnation[6]. « Royère n'était pas une casserole, un mouchard. Il n'a pas voulu me dénoncer. Voilà quel a été son crime. » — « Bon, bon, dit le président. S'il y a eu une erreur judiciaire, sa famille pourra obtenir sa réhabilitation. » Tu ne trouves pas qu'une résurrection ferait bien mieux son affaire ?

Pendant l'exposé des faits, le président aurait voulu que je fasse un cours de cambriologie. Mais je n'ai pas marché. D'ailleurs, ces braves gens s'imaginent que j'ouvre tous les coffres-forts. On est coffre-fort, ou on ne l'est pas, que diable ! Et s'ils sont forts, pourquoi ont-ils la faiblesse de succomber devant des cambrioleurs ?

A propos du témoin Chardon — celui des agents qui tomba et n'était pas atteint — j'avais peur qu'il déposât que j'avais voulu le manger. A l'audition du témoin Couillot, celui qui fut touché et ne tomba pas, le président le félicite et le traite de héros. « Mais un héros qui recule, ce n'est plus qu'une moitié de héros », dis-je. Cette boutade ne fut pas du goût de la Cour. Le président me répliqua vertement. Aussi, pour ne pas m'attirer leurs foudres, ajoutai-je mes félicitations aux leurs : « D'accord, Messieurs, il a bien mérité du Capital et de la Propriété. »

---

6. Royère, l'ancien gardien à l'asile de Mont-Perril, devenu Travailleur de la Nuit, était bien coupable, il avait participé aux cambriolages. Mais Jacob, à l'instruction, avait voulu l'innocenter, et il continuait à jouer son rôle pour obtenir une réhabilitation donnant satisfaction à la famille.

Après l'audition des témoins, dix minutes d'entr'acte. Nous nous retirons, moi et mes gendarmes, dans la coulisse. Oh ! ces gendarmes... En regardant la lune, les yeux la voient plate. En regardant certains hommes, on leur voit une tête. Il suffit de leur parler pour s'apercevoir qu'ils sont acéphales.

Nous remontons en scène. Le président, estimant sans doute n'avoir fait les choses qu'à demi, me donne la parole. J'en profite pour parler une demi-heure. Puis c'est le tour de Monsieur le défenseur du Capital. Dans un discours bref et concis, simple et serré, il demande aux jurés la peine de mort. Cependant, ce monsieur a manqué de tact et surtout de sincérité en m'attaquant dans mes principes, dans mes convictions philosophiques. Je croyais qu'il pouvait haïr un homme sans essayer de le salir. Je me trompais. Aussi bien ai-je répliqué avec beaucoup de mauvaise foi en me moquant de son talent oratoire. J'ai été aussi caustique à d'autres égards : « Il m'est permis de croire, dis-je en m'adressant aux jurés, que se trouvent dans cette salle des personnes exerçant des professions diverses : des boulangers, des cordonniers, des maçons ; lui, messieurs, l'honorable avocat des riches, sa profession est de faire couper des têtes. Ainsi gagne-t-il son pain. Jolie besogne ! »

Après la délibération du jury, le président m'invita à me lever. Me lever pour recevoir des coups de triques !... Vraiment, la loi a de ces charmes qu'on ne saurait trop admirer.

Le verdict a été un non-sens. Paraît-il, j'ai tiré à Orléans sans intention de donner la mort. Donc, pour un même délit, un homme sera guillotiné à Amiens, et s'en tirera ici avec quelques années de prison. C'est du reste ce que je leur ai développé, en concluant comme il se devait : « Il y a des farceurs qui placent l'âge d'or à l'enfance de l'humanité, et

appellent notre siècle l'âge de fer. Pourtant, que de progrès. Il y a huit ou neuf siècles, on ne jugeait pas les causes dans une salle, mais dans une arène ; on ne luttait pas avec le flux labial, mais avec des armes. Le chevalier qui avait la meilleure lance et le meilleur bouclier était proclamé innocent. On l'acclamait, les belles se le disputaient, c'était un dieu, un héros. Aujourd'hui, époque de civilisation, plus d'armure, mais des pièces de cent sous, plus de lance, mais des billets de banque, plus de bouclier, mais des coffres-forts emplis d'or. C'est dire que l'âge de fer est passé, et que nous sommes enfin à l'âge d'or. Rien que d'y penser, je me figure être un berger d'Arcadie. »

Ah ! j'oubliais... Il a dit aussi, l'honorable défenseur de la Propriété, que la cause de mon arrestation avait été providentielle. Où la Providence ne va pas se nicher ! Le Bon Dieu qui se mêle d'être gendarme. Cependant je suis à me demander pourquoi le Père éternel — cette vieille barbe — ne m'a pas fait arrêter à Tours, deux mois plus tôt, lorsque j'allais *détapisser* le château de ses oints. Mais il est vrai que les mystères de la Providence sont comme les coffres-forts en tôle cémentée : ils sont impénétrables ! »

L'anarchiste a oublié de raconter, ou n'a pas voulu le faire par lettre, une mésaventure qui lui est survenue pendant la séance. Par des achats à la cantine de la prison, il avait amassé du poivre, en comptant trouver une bonne occasion de s'en servir, et était venu au jugement avec son poivre dans une poche. Mais une occasion qui lui sembla moins aléatoire s'offrit à lui. Pendant la suspension d'audience, un gendarme le conduisit aux cabinets, et l'attendit à la porte. A peine entré, Jacob reste saisi. A une certaine hauteur, il aperçoit un panneau de bois, qui doit dissimuler une issue. Jacob grimpe sur le siège, tâte le pan-

neau, constate qu'il peut le pousser vers l'extérieur. Il opère un rétablissement difficile, pousse le bas du panneau avec la tête, engage le haut du corps, bascule... et retombe dans la salle d'audience, presque à sa place. Les gendarmes se précipitent, l'enchaînent cette fois plus solidement, de telle façon que son poivre lui resta pour compte.

Jacob n'avait plus qu'à attendre son départ pour le bagne. Il éprouva une grande joie, pendant le reste de son séjour à Orléans. Sa mère, après s'être pourvue en cassation, repassa en jugement et fut acquittée.

L'anarchiste se sentit soulagé d'un gros poids. Sa force était intacte, il éprouvait même un sentiment de farouche satisfaction en pensant aux nouvelles phases du combat qui l'attendaient. Il écrit alors à sa mère : « Je commence à m'ennuyer en cellule, j'en suis saturé. Quand je dis ennuyer, c'est une façon de parler. L'ennui précède la démoralisation, et je suis loin d'en être là ! Au contraire, chaque matin, en me levant, je me sens les reins plus solides, et plus énergique que la veille pour mener à bonne fin le nouveau défi que j'ai jeté à la Société. La maladie seule sera capable de me terrasser. Je m'incline devant tout ce qui est beau, tout ce qui est juste : la vérité et la raison. Mais je ne me suis jamais incliné, je ne m'incline pas et je ne m'inclinerai jamais devant la force. Jusqu'à mon dernier souffle de vie, j'aurai le sourire aux lèvres... et le souvenir au fond du cœur. »

VIII

Le bagne

C'est à Saint-Martin-de-Ré que les condamnés à la transportation attendaient leur départ pour la Guyane. Et là seulement ils commençaient à vivre en forçats, Saint-Martin pouvant figurer l'antichambre du bagne.

Des différentes prisons centrales, les condamnés avaient été embarqués dans les wagons cellulaires, où ils se trouvaient aussitôt enfermés chacun dans une cellule étroite. Ces wagons étaient accrochés aux trains de voyageurs, puis se groupaient en approchant de la Rochelle. D'une cellule à l'autre, les prisonniers s'interpellaient à voix basse et se communiquaient leur curriculum réciproque. Déjà, entre des hommes qui ne pouvaient se voir, camaraderies et inimitiés jetaient leurs racines.

La prison de Saint-Martin-de-Ré est une ancienne citadelle. Là, sous le règne de Louis XIII, des mousquetaires résistèrent victorieusement aux assauts des Anglais de Buckingham. Mais ces beaux souvenirs d'une histoire à panache n'auraient guère ému les nouveaux arrivants s'ils avaient pu les connaître. Déjà, ils plongeaient dans un univers dont

la réalité « effrayante et glacée » rejetait bien loin à l'arrière-plan les autres hommes, leurs habitudes et leurs coutumes, leur histoire même.

Dès l'arrivée, ce bétail humain était soumis à un examen qui devait permettre de déterminer des catégories, pour l'utilisation à la Guyane. En fait, il s'agissait d'une simple formalité, les livrets des prisons étant simplement entérinés et, bien souvent, ils avaient été établis par des médecins qui considéraient déjà ce gibier de bagne comme une basse catégorie animale. Le docteur Louis Rousseau [1] cite le cas de trois nouveaux arrivants, un unijambiste, un ataxique et un tuberculeux avancé que leurs livrets indiquaient comme étant « apte à tous les travaux sous tous les climats ».

Par contre, la *fouille* classique était faite sérieusement. L'homme devait se dévêtir entièrement, lever les bras, ouvrir la bouche, tirer la langue. « Penche-toi en avant et tousse ! », ordonnait le gardien. Et souvent il introduisait son index recouvert d'un doigtier dans le rectum du patient. Ensuite, l'homme était tondu et rasé, et revêtait le costume du bagnard. Ses vêtements étaient jetés en tas, et son chapeau piétiné, avant d'être renvoyés aux parents. Puis il passait vingt-quatre heures seul dans une grande cellule, enchaîné à un anneau fixé dans le mur.

Le lendemain, le drame de la promsicuité commençait. Aucune discrimination n'était faite entre les forçats, tous se

---

1. *Un médecin au bagne* (1930, Paris). De tous les ouvrages qui se rapportent au bagne, et dont beaucoup sont des recueils d'articles visant surtout le sensationnel, le livre du docteur Rousseau est incontestablement le meilleur, par son sérieux et par l'étendue de sa documentation. Et c'est en même temps un des appels les plus émouvants lancés par la conscience humaine au cours de l'histoire.

trouvaient alors soumis à la même condition et vivant ensemble. En fonction d'un phénomène bien connu de la vie en groupe, le niveau de mentalité le plus bas s'imposait alors. Aussitôt, d'ailleurs, les « forts à bras » constituaient un ferment de corruption des plus actifs. On nommait ainsi les condamnés ayant traîné dans les pénitenciers militaires africains avant d'avoir été condamnés pour le bagne. Beaucoup étaient complètement corrompus. Couverts de tatouages, parlant un langage ignoble, connaissant toutes les roueries, ils jouaient immédiatement les caïds auprès de beaucoup de ces malheureux. En outre, ils imposaient leurs mœurs qui devenaient bientôt la norme. Chacun jetait son choix sur un jeune condamné qui, sous peine de subir les pires sévices, devait accepter d'être son « môme ». L'homosexualité, cette plaie du bagne, commençait à régner rapidement.

Tout ce troupeau humain, en attendant le départ, était occupé à des petits travaux, récupération de déchets, fabrication d'étoupe... Une sélection s'opérait rapidement ; les plus vils, ceux qui se livraient à la délation pour se faire bien voir des gardiens, devenaient bientôt les aides de ceux-ci, des prévôts. Les prévôts, méprisés par tous, étaient plus dangereux que les gardiens.

Jacob était particulièrement visé. Pour ajouter sans doute au retentissement de l'affaire des *Travailleurs de la Nuit,* le Président des Assises d'Amiens avait inscrit de sa propre main, sur le dossier du condamné : « Bandit exceptionnellement dangereux, à surveiller de très, très près. » Cette mention le singularisa tout de suite. A Saint-Martin-de-Ré, toutefois, elle le servit, ainsi que l'ordre du Ministère de l'Intérieur d'isoler Jacob ; à cette fin, on ne trouva pas mieux que de l'envoyer à l'infirmerie dans une cellule dont il sut,

par l'aumônier, qu'elle avait donné asile à Mirabeau et à Rochefort. Ainsi Jacob put jouir d'une nourriture meilleure et éviter les persécutions de la chiourme. Il put méditer à loisir sur le sort de ses illustres prédécesseurs, et grava sur le mur de sa cellule cette pensée de Mirbeau : « L'espoir est le poison de l'humanité. » Mais cette solitude lui convient, et ses retours sur le passé n'ont rien d'amer : « ... Depuis trente-deux mois que je suis dans l'expectative, j'ai eu le temps de m'apprivoiser à la patience, aussi je ne m'ennuie point. Je laisse tourner la terre et prends le temps comme il vient. D'ailleurs, depuis quelques jours, je suis seul en cabanon, et je m'en trouve beaucoup mieux. Je te l'ai dit bien des fois, j'ai manqué ma vocation. Avec mes goûts ultra-misanthropiques j'eusse fait un joyeux capucin. Mais, regrets superflus ! Du capucin, je n'ai que le costume (la nuance, s'entend) et bientôt, à défaut de porter une croix, j'irai manier une pioche. Il est donc écrit que je serai entrepreneur de démolitions jusque dans l'exotisme ! O fatalité des fatalités ! Voilà bien de tes coups !... Tu me parles d'une place au théâtre comme si c'était chose facile à obtenir. On voit bien que tu ne sais pas ce que c'est... Du temps où je m'appelais Escande, époque où je tenais le haut du pavé social, certes la chose eût pu se faire, car je ne manquais pas de relations dans le monde des théâtres, mais présentement c'est le revers de la médaille. Tu oublies qu'Escande est devenu Jacob et qu'à son tour Jacob est devenu forçat. La sociologie a cela de commun avec la physique que, comme dans cette science, on peut y parler de pôles. La richesse engendre le pôle attractif et la misère le pôle répulsif. Or, être forçat, c'est la dernière limite de la misère, aussi n'a-t-on plus de relations, plus d'amis... »

C'est dans cette cellule qu'un prévôt fit subir à Jacob la

pire humiliation de sa vie. Accompagné d'un gardien, il distribuait la soupe. Alors, après avoir versé une louche de liquide, l'homme cracha dans la gamelle du condamné. Jacob eut un sursaut de rage, et dut faire appel à tout son contrôle pour ne pas bondir sur le prévôt. La brimade ne lui était d'ailleurs pas réservée. Après que gardien et prévôt se furent esclaffés, le même jeu recommença avec l'occupant de la cellule suivante. Mais celui-ci était un jeune soldat venu des bataillons disciplinaires, il n'eut pas la maîtrise de Jacob pour ronger son frein, et lança le contenu de la gamelle à la face de l'autre. Aussitôt prévôt et gardien se jetèrent sur lui et le frappèrent sauvagement.

En novembre 1905, les forçats emprisonnés à Saint-Martin-de-Ré embarquèrent pour la Guyane. Réunis à quatre ou cinq cents dans la cour, en vêtement de toile, le sac sur l'épaule, ils battaient déjà la semelle pour lutter contre le froid. Enfin l'appel eut lieu, et ils furent pris en charge par des gardiens de la Guyane, anciens revenant de congé ou nouveaux promus. Désormais ces hommes appartenaient à l'Administration pénitentiaire qui allait avoir sur eux, pratiquement, droit de vie ou de mort. Un nouveau contingent de réprouvés se trouvait jeté dans l'engrenage d'une machine dont l'unique but était de détruire.

Après l'appel et les derniers commandements la colonne franchit le pont-levis de l'ancienne forteresse et traversa la ville au pas cadencé. Puis l'embarquement sur le transport *la Loire* eut lieu. En arrivant à son tour sur le pont, le forçat jetait son sac dans la cale, descendait une échelle de fer et, par une porte basse qui l'obligeait à se baisser, entrait dans une immense cage. Chaque cage contenait, derrière ses barreaux, une cinquantaine d'hommes groupés un peu au hasard, ou suivant l'ordre des matricules. Peu de temps après l'em-

barquement, une puanteur innommable commençait à envahir l'atmosphère, et bientôt le mal de mer venait y ajouter ses ravages.

Grâce à un système de canalisation, le chef mécanicien pouvait lancer, en cas de révolte, un jet de vapeur brûlante dans chaque cage. Le matin, les forçats prenaient l'air une demi-heure sur le pont. Les surveillants, l'arme au poing, faisaient sortir les occupants de deux cages, puis, la demi-heure écoulée, d'autres déportés montaient à leur tour. Les bagnards devaient rester immobiles, absolument silencieux, face à la mer.

A Alger, des condamnés arabes furent embarqués, et *la Loire* repartit. La route du bagne était ouverte, et déjà la cargaison des cages ne rêvait plus que d'évasion. Des évadés qui avaient été repris étaient entourés, ils se livraient aux descriptions les plus évocatrices, racontaient leurs mésaventures, donnaient généreusement des conseils ou promettaient leur appui aux jeunes. Des cartes de l'Amérique du Sud, dessinées plus ou moins grossièrement, circulaient déjà. Jacob ne participait pas à l'animation générale. Pour faciliter la surveillance dont il était l'objet, on l'avait placé dans une cage spéciale, avec trois autres condamnés considérés comme particulièrement dangereux. Mais, comme les autres, il ne vivait déjà plus que par la pensée qui allait permettre à ces réprouvés de supporter une vie insupportable : s'évader, redevenir libre ! Et cette illusion rayonnait d'un tel éclat qu'elle portait le nom le plus doux aux rêves des hommes, la Belle !

Les passagers encagés de *la Loire* n'étaient pas à une mauvaise traversée près, et supportèrent les aléas de celle-ci avec

indifférence. Pourtant, sous les tropiques, la température devint terrible. Les forçats, étendus sur le sol, haletaient comme des poissons jetés sur un tas de sable. Mais, le 6 janvier 1906, quand le vapeur accosta aux Iles du Salut, les forçats débarquèrent avec plus de curiosité que d'appréhension, plus de volonté combative que de résignation, sinon feinte. La Guyane ! Le déporté, en descendant la passerelle, essayait de deviner ce que serait pour lui cette terre redoutable d'aspect exotique, à la végétation touffue. Il savait bien que, d'après les statistiques, qu'il avait toutes les chances d'y laisser ses os après quelques mois ou quelques années de souffrance. Mais il savait aussi que l'on pouvait échapper à cet enfer terrestre, et il prenait volontiers pour une intuition ce qui n'était qu'un appel désespéré de sa volonté de vivre : il sortirait de là, il en était sûr.

Mais la Guyane, monstrueuse toile d'araignée végétale, tenait bien sa proie, et le bagne en était la trame. Nazis et bolcheviks n'ont pas eu à faire preuve d'une grande imagination pour créer Dachau et Karaganda. Il n'était que de s'inspirer du système pénitentiaire français au bagne, qui fut une des tares de la III[e] République à la fois dans ses buts avoués et dans ses méthodes. *L'univers concentrationnaire* trouve son prototype parfait dans ce *microcosme pénitentiaire*[2]. « La Guyane française est une des hontes de la civilisation » déclara le commandant du port de la Trinité devant Will de la Warre qui rapporta le propos[3]. Et le docteur Louis Rousseau, dans son remarquable ouvrage, parlant de « ce régime d'une férocité insoupçonnable », dit à peu près

2. Docteur Rousseau.

3. Introduction à l'ouvrage *Dry Guillotine* (La guillotine sèche) du forçat évadé Belbenoit, retraduit de l'anglais sous le titre : *Les compagnons de la Belle.*

la même chose de « cette monstruosité, de cette honte qu'est le bagne ».

Les institutions font les sociétés humaines, mais l'esprit fait les lois. Au-dessus des camps hitlériens planait le concept de la race supérieure, les camps russes sont théoriquement justifiés par le principe de la lutte des classes. Et l'on ne comprendrait pas cette plaie purulente au flanc d'une nation humaniste et même sentimentale si l'on ne connaissait les intentions du législateur à l'égard du forçat. Les Anglo-Saxons, à la fois par psychologie protestante et grâce à leur réalisme, voient dans le condamné un individu qui est victime de son déterminisme (ce qui implique une possibilité de réhabilitation), et qui ne doit pas être une charge pour le corps social. Ces deux motifs inspirent un système pénitentiaire dont le but n'est plus seulement de punir, mais de rééduquer et d'utiliser, toutes choses qui exigent un minimum de vie décente. Par contre le Français, même quand il se prétend libre-penseur, garde la marque du catholicisme avec sa discrimination entre les bons et les mauvais, les élus et les damnés. A travers une certaine veine que l'on retrouve plus ou moins apparente dans le corps de l'Eglise, le vieux Testament a véhiculé l'esprit du Dieu terrible, implacable dans sa vengeance et ne reculant devant aucune torture contre ceux qui n'obéissent pas. Et il est bien probable que, dans l'ensemble des causes qui firent le bagne, celle-ci n'est pas la moins importante. Il n'est pas besoin de creuser profondément dans la psychologie de nos compatriotes pour y trouver la ferme conviction que le méchant doit être puni et mérite l'enfer. Certes, il s'agit là d'un sentiment de défense autant que d'une conviction, et il est sans doute commun à la plupart des hommes. Mais en France le criminel, voire le simple malfaiteur, est notre paria, notre intouchable, et

cette attitude est aussi bien celle du brave homme indigné que d'un individu sachant réfléchir. La loi du talion, chez nous, galvanise tout le monde.

Aujourd'hui, la législation pénale n'est plus bâtie sur ces principes de vengeance sociale, elle vise l'amendement et la réhabilitation. Du moins c'est la doctrine, sinon la pratique. Mais au moment où Jacob arriva au bagne, on était encore bien loin de compte et nos parlementaires bonasses, en face du criminel, se sentaient l'âme vengeresse de Iaveh. Que dire des exécutants des basses œuvres, les surveillants, dans l'âme rudimentaire de qui cette notion justifiait une vocation de brute et l'élevait au niveau d'un apostolat social. Jacob entendit le chef de camp Raymond déclarer, avec une conviction haineuse : « Monsieur le Directeur, la Société nous envoie ces hommes ici pour les châtier ! Ils doivent souffrir, c'est notre devoir de les faire souffrir ! »

En fait, à l'origine, le projet de transportation ne fut pas envisagé sous cette optique. Jusqu'en 1852, les condamnés aux travaux forcés avaient été répartis dans les bagnes de Toulon, Brest, Rochefort et Lorient. En 1850, le Prince Napoléon, Président de la République, avait déclaré : « Il me semble possible de rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins dispendieuse et plus humaine, en l'utilisant aux progrès de la colonisation française. » Le futur empereur s'inspirait ici du réalisme britannique qui, de ses convicts, avait su faire des colons en Australie occidentale. Dès 1852, deux mille forçats partirent de nos bagnes français pour la Guyane. Ce choix de la Guyane montre que, dès l'origine, l'inspiration réaliste se trouvait faussée par la métaphysique du châtiment. Mettre une colonie en valeur, c'était le but. Mais pourquoi avoir choisi celle qui rappelait des souvenirs sinistres, la mort des milliers de

Français que Choiseul avait envoyés à Kourou pour fonder une colonie, le calvaire des proscrits de Fructidor ? Le projet de loi qui suivit la première transportation au lieu de la précéder nous éclaire suffisamment. Il fut présenté par Monsieur de Miral, qui tenta de concilier la notion du châtiment sévère et l'ambition colonisatrice. Se référant d'abord à l'exemple de l'Australie, et constatant qu'il impliquait trop de possibilités de rachat pour le condamné, il mit l'accent sur « l'expiation exemplaire du crime ». La loi du 31 mai 1854 est avant tout inspirée par cette préoccupation qui décidera plus tard du sort de la Guyane, et pour longtemps [4].

Chose qui peut paraître curieuse si l'on accorde moins d'importance à la psychologie qu'aux variations superficielles des formes politiques, la III[e] République ne changea rien dans ce domaine. Ou plutôt, après un léger adoucissement dû au décret de juin 1880, les décrets de 1889 et 1890 renforcèrent la rigueur du régime pénitentiaire au bagne, et innovèrent la fameuse peine de réclusion cellulaire.

Du châtiment exemplaire mérité par des damnés à leur extermination, il n'y avait qu'un léger écart. Et Dieu sait que les méninges d'un surveillant, voire d'un directeur du bagne, étaient peu visitées par l'esprit de finesse. La Guyane fut un camp d'extermination avant la lettre. D'ailleurs, on allait jusqu'à reconnaître parfois que c'était là le but implicitement poursuivi. Par exemple, dans *le Bulletin des lois et décrets* de 1894, nous retrouvons cet aveu : « La relégation n'est pas l'exclusion pure et simple. Elle implique privation de la liberté et, souvent, la destruction lente par l'action

4. Par la suite, jusqu'en 1896, la Nouvelle-Calédonie servit à la transportation, mais fut considérée comme trop salubre.

du milieu où elle est subie. » Le bagne guyanais méritait bien d'être appelé par les forçats *la guillotine sèche*. Un seul chiffre suffirait à le prouver : sur les quatre cents hommes du convoi auquel appartenait Jacob, six mois plus tard, cent vingt-huit seulement survivaient encore!

Principal objectif ou prétexte à la transportation, la mise en valeur de cette colonie ne pouvait être réalisée en décimant méthodiquement les hors-la-loi que leur énergie désignait peut-être pour cette œuvre.

La Guyane est d'une étendue qui représente à peu près le tiers de la France, pour une population d'une trentaine de milliers d'habitants. C'est une terre exubérante et riche, mais à peu près vierge. Le climat est très dur, très chaud et humide et, comme dans toutes les régions tropicales où l'homme n'a pas encore maîtrisé la nature, serpents et insectes pullulent et sont un danger constant. La sous-alimentation et le manque d'hygiène affaiblissaient l'organisme du forçat qui ne pouvait lutter longtemps contre les maladies l'assaillant de toutes parts. Le paludisme, la fièvre pernicieuse et la dysenterie étaient monnaie courante. Faisaient aussi des ravages les ankylostomes dont les vers infectent les intestins. La lèpre régnait sur un petit contingent. Le scorbut, par suite de carences alimentaires et de l'encellulement, était un phénomène banal.

La durée moyenne de la vie au bagne, pour un homme généralement rude et jeune, a été évaluée en 1902, par un médecin, à cinq ans. A chaque arrivée, le nombre de nouveaux forçats compensait à peu près le nombre de ceux qui étaient morts ou avaient disparu depuis le convoi précédent. Ainsi la machine à éliminer de l'homme accomplissant sa fonction, la population pénale ne dépassait jamais le plafond prévu. N'est-ce pas la caractéristique des camps dont les noms

bourdonnent encore sinistrement à nos oreilles ? En voici une autre qui nous est tout aussi familière : « Partout vous trouverez des figures de cire, des sujets amaigris ou bouffis suivant que la cachexie les momifie ou les rend hydropiques. La plupart viennent mourir dans les hôpitaux des pénitenciers. Leurs autopsies montrent invariablement une énorme rate, un foie gros et pâle, un pancréas dégénéré, soudé à un duodénum épaissi par les morsures de centaines de milliers d'ankylostomes. Le plus souvent la tuberculose pulmonaire sera venue donner le coup de grâce à ces cadavres ambulants que se seront disputés jusqu'à la mort, l'hématozoaire du paludisme et le plus terrible des vers intestinaux [5]. »

Pouvait-on faire de la Guyane, avec d'autres méthodes, un territoire prospère ? Certains pensent que l'échec était inévitable à cause du climat auquel l'Européen ne pourrait s'adapter. Les autres soutiennent le contraire avec conviction, et citent l'exemple des Guyanes anglaise, hollandaise et brésilienne qui, pourtant moins favorisées, sont parvenues à un certain niveau de développement. Quoi qu'il en soit, l'échec fut complet. En 1923, depuis 1896, quarante-sept mille forçats avaient été envoyés à la Guyane, et ils étaient morts pour la plupart.

Or, non seulement l'œuvre nécessaire de défrichement et d'assainissement n'avait pas été commencée, mais *la route,* la fameuse route n° 1, qui devait relier Cayenne à Saint-Laurent, était longue... de vingt-quatre kilomètres ! Des milliers d'hommes avaient été amenés à pied-d'œuvre, les uns après les autres, pour travailler à *la route,* sous un soleil implacable. La plupart étaient sans force, ils soulevaient leur

5. Louis Rousseau.

pioche comme l'auraient fait des vieillards. Et quant aux quelques-uns d'entre eux qui gardaient une santé intacte, grâce à une vitalité exceptionnelle ou à des circonstances heureuses, quel sentiment aurait pu les pousser à produire un effort réel, puisque nul salaire ou possibilité de libération n'étaient en jeu ?

A la Guyane résidait un gouverneur, mais ses pouvoirs s'arrêtaient, du moins effectivement, devant le bagne qui se trouvait sous la toute puissante direction de l'Administration Pénitentiaire. Des conflits d'influence se produisaient fréquemment entre le gouverneur, qui convoitait cette possibilité de main-d'œuvre, et le directeur du bagne qui la stérilisait. Tout une guerre de paperasserie s'ensuivait, qui s'orientait bientôt vers les instances supérieures du ministère, dans la métropole. Bien entendu, le ministre était à la fois trop occupé et trop prudent pour attirer l'attention, en tranchant le débat, sur le problème guyanais. Et ses réponses évasives perpétuaient une dualité de pouvoirs qui contribuait un peu plus à faire de la Guyane une terre de désolation.

A Saint-Laurent se trouvait le camp principal de la transportation d'où les condamnés, sauf ceux qui avaient eu la chance d'être choisis comme auxiliaires, étaient repartis dans les différents camps secondaires. Ceux qui arrivaient dans la brousse avaient aussi à se défendre contre les tiques, qui s'enfoncent et pondent sous la peau, les mouches qui pondent, dans le nez et les oreilles, des œufs qui se transforment en larves rongeant le cerveau, les voraces fourmis noires, les vampires qui engourdissent le dormeur, pour lui sucer le sang, d'un continuel battement d'ailes brassant l'air frais, les serpents, dont plusieurs espèces redoutables, comme le serpent à sonnette, le corail, le grage. Certains de ces camps, par exemple celui de Charvein où étaient envoyés les

« Incos »[6] et qui fut finalement interdit, ont laissé des souvenirs que rien ne peut dépasser en horreur.

Le bagne préfigurait donc ce genre de société humaine qui n'est plus maintenant du domaine du cauchemar, et que nous connaissons si bien par les récits des survivants. Si Dachau ou Karaganda sont l'ébauche de quelque gigantesque tentative de créer un univers à la Kafka, le bagne guyanais aura bien mérité d'être baptisé par le docteur Rousseau, « le microcosme pénitentiaire ». Les camps des régimes totalitaires, où l'on retrouve les deux mêmes éléments fondamentaux, un dogmatisme inhumain et une caste de primates capables de l'incarner jusqu'aux limites de l'horrible, n'en auront été qu'une copie.

Au sommet de la pyramide, se trouve donc cette caste vaniteuse, bête et implacable, protégée moralement par une épaisse carapace d'hypocrisie. Elle a créé mille moyens pour pomper la substance des misérables. Personne ne la contrôle, ses différentes catégories, des commandants aux surveillants en passant par les commis, sont parfaitement solidaires, et elle dissimule sa voracité derrière la majesté des principes, elle porte le masque de la vertu.

On raconte que Napoléon III, en créant les bagnes coloniaux, à quelqu'un qui lui demandait : « Par qui ferez-vous garder tous ces bandits-là ? », lança cette réplique : « Par plus bandits qu'eux ! » La suite confirma-t-elle cette prédiction ? Avec l'indulgence qui est maintenant la note dominante de sa personnalité, Jacob refuse de faire le procès des hommes. D'ailleurs son universalisme de libertaire l'incline

---

6. Incorrigibles, nom donné aux forçats qui, soi-disant, étaient des indisciplinés, alors que dans beaucoup de cas il s'agissait d'individus plus énergiques que les autres et qui refusaient de se laisser brimer.

à s'en prendre surtout aux institutions. Mais, à travers ses récits, quand il se laisse aller au gré de l'évocation, on voit bien que le surveillant de bagne, à part de rares exceptions, n'avait généralement rien du brave homme débonnaire obligé d'appliquer des consignes inhumaines. Et toutes les descriptions du bagne sont unanimes sur ce point. D'ailleurs, il s'agit là d'un phénomène social que de nombreux Français ont pu expérimenter à leur corps défendant depuis une dizaine d'années. Tous ceux qui ont eu quelques démêlés avec la justice savent que les sociétés humaines emploient, pour leurs basses œuvres, des individus qui se situent indiscutablement, dans la hiérarchie des êtres, au-dessous de certains animaux. En 1924, un avocat général à la Cour d'appel de Paris, membre d'une commission désignée pour étudier le problème de la transportation, partit pour Saint-Martin-de-Ré. « Le hasard me fit monter à la Rochelle, raconta-t-il ensuite, dans le même compartiment que sept ou huit individus portant un uniforme que je ne connaissais pas, avec une bande bleue au pantalon et de gros galons aux manches, armés de grands sabres et de revolvers énormes, qui, causant bruyamment, avaient l'air de sous-officiers en goguette. Je ne tardai pas à comprendre que c'étaient des gardiens ; j'ai écouté leurs conversations et je fus effrayé de la bassesse des sentiments et du manque de conscience que révélaient leurs paroles. « Il faut les terroriser immédiatement », tel est le mot d'ordre qu'ils se passaient. Nul sentiment de leurs fonctions, nulle idée de l'importance du devoir social qu'ils ont à accomplir. »

Psychologie de brutes rudimentaires, dira-t-on, en se remémorant quelque souvenir de régiment. Mais l'âme de l'adjudant Flick ou d'un surveillant de bagne est plus complexe qu'on ne pourrait le penser au premier abord. La bêtise n'y

exerce pas un tel monopole que l'éternel pharisaïsme ne trouve à s'y loger. Certes, la notion *d'exemplarité*, du « châtiment intégral, chimiquement pur »[7] régnait-elle au bagne, mais en réalité des sentiments moins avouables gouvernaient derrière cette façade vertueuse. Et d'abord ce fond de cruauté qui reparaît chez tant d'hommes quand ils tiennent d'autres hommes à leur merci. Comment pourrait-on expliquer autrement l'indifférence, pour ne pas dire plus, du sous-off' de carrière pour la qualité civile de ses soldats, et le même état d'esprit chez le surveillant. Un réel souci d'exemplarité eut exigé, même d'une intelligence élémentaire, quelque volonté de faire des distinctions. Mais il s'agissait bien plus, pour le personnel pénitentiaire, d'exercer les droits de persécution des « bons » contre les « méchants ».

« A dépouiller le condamné, écrira Louis Rousseau, à le punir, à l'emprisonner, à l'abri des règlements inhumains impitoyablement appliqués, les fonctionnaires du bagne s'entraînent à la méchanceté. » Ils s'entraînaient plutôt à exercer une vocation qui est latente chez beaucoup d'individus, on l'a vu depuis, celle de bourreau. Le recrutement, il est vrai, constituait un mode de sélection à rebours par ses conditions mêmes : réputation de la Guyane, exil, modicité du traitement...

Comment s'étonnerait-on des cas d'exécutions sommaires qui ont bien souvent attiré l'attention sur le bagne, et anticipent si parfaitement sur les mœurs désormais célèbres des polices totalitaires ? Abattre un forçat, c'était accomplir une besogne d'assainissement qui, en outre, entraînait des félicitations. Mais, ce sadisme de brute se conciliait fort bien avec un élément moins « chimiquement pur » ; l'exploita-

7. Le Fèvre.

tion du forçat. Tout le système pénitentiaire élargi aux porte-clés et condamnés trafiquants formait un réseau complexe de prévarications, de malversations et de trafics illégaux, qui aspirait par mille sangsues la substance pourtant déjà si appauvrie du bagnard.

L'exemple venait de haut ! En 1907, le directeur du bagne, Piquard, dit *le Singe rouge,* fut révoqué à la suite d'un scandale qui ne put être étouffé. Pendant dix-huit mois, malgré les fournitures métropolitaines, pas une paire de chaussures n'avait été distribuée, et il n'en restait pourtant pas en magasin. Quand le docteur Rousseau séjourna en Guyane, il constata un fait du même genre. En une année, un surveillant principal, commandant le pénitencier de Cayenne, avait détourné des centaines de pantalons, de vareuses, de hamacs, de couvertures, de paires de souliers. Rousseau vit vêtir les déportés de toiles de sacs à farine tandis que les effets étaient vendus à l'extérieur. Comme tout cela ne pouvait se faire qu'avec de nombreuses complicités, chacun s'en payait à cœur-joie, des sous-directeurs aux porte-clés et condamnés auxiliaires en passant par les surveillants. Voler le forçat faisait partie du métier, on l'évaluait dans le budget comme l'honnête employé le fait pour son mois double. Les occasions en étaient multiples. La plus banale, et de pratique quotidienne, consistait à trafiquer des denrées alimentaires, puis à rogner les rations. Les farines de basse qualité donnaient souvent un pain immangeable, les légumes secs étaient charançonnés. Il n'était pas rare de voir débiter du bétail arrivant tuberculeux du Venezuela, et Rousseau ne put empêcher la distribution, à trois cents hommes, d'un bœuf mort du charbon. Le saindoux, déjà rationné à seize grammes par jour, finissait par s'évanouir mystérieusement au fur et à mesure des différentes manipulations. Ces trafics ne se

limitaient pas au ravitaillement. Le Fèvre cite le cas, à l'infirmerie, d'injections d'eau en guise de cacodylate, Rousseau celui d'un pharmacien qui détournait, pour le revendre, le vin de la pharmacie destinée à la fabrication du quinquina, ainsi que la morphine, et l'opium qu'il fumait.

Les surveillants trouvaient une autre source de profits dans l'envoi clandestin d'argent aux forçats par leur famille ; une forte commission était prélevée, et le destinataire pouvait encore s'estimer heureux quand une probité relative présidait au transfert et qu'il touchait ses fonds. « Si ces honnêtes fonctionnaires, qui en ont donné plus de cent fois l'occasion, avaient été seulement trois fois poursuivis, ils n'échapperaient pas à certaines dispositions de la loi... et iraient grossir le nombre des relégués à Saint-Jean-du-Maroni[8]. » Mais les honnêtes fonctionnaires ne couraient aucun risque, et ils le savaient bien.

Chacun apaisait sa conscience avec cet aphorisme : « Voler un forçat, ce n'est pas voler. » Pendant sa visite au bagne, Le Fèvre s'indigna fort de cette justification qui lui sembla quelque peu sophistiquée : « Considérer la disparition d'un estagnon de farine comme un vol, le truquage des balances et le trafic des médicaments comme un vol, dire « voler un forçat, c'est être plus bas que le forçat », voilà qui passait l'imagination des surveillants. »

En fait, une caste de brutes généralement alcooliques, avait pratiquement droit de vie et de mort sur des milliers de forçats grâce à une législation inhumaine. Et, rendant encore plus redoutable ce pouvoir despotique, l'avancement favorisait ceux des gardiens qui l'exerçaient le plus impitoyablement.

---

8. Docteur Rousseau.

Pour ajouter au malheur des réprouvés, une catégorie d'intermédiaires tirait encore un peu de sang de l'organisme presque exsangue, celle des porte-clés [9], des forçats trafiquants et des mouchards. Et à la base de la pyramide, supportant tout le poids des fonctionnaires et des privilégiés, quelques milliers d'hommes, mourants de faim, abrutis par les souffrances, subissant mille sévices, vivantes caricatures à demi-dantesques et à demi-grotesques de leur propre espèce qui les avait rejetés. Ces misérables essayaient de survivre, donc de s'adapter. Une Société s'était ainsi créée au bagne, suivant les constantes qui se retrouvent partout où les hommes sont groupés, de gré ou de force. Ceux qui avaient survécu aux premiers mois avaient prouvé une vitalité peu ordinaire, et elle allait leur suggérer mille moyens pour continuer à tenir. L'argent était nécessaire, pour subsister, pour se procurer quelques jouissances pitoyables, pour s'évader. L'ingéniosité de chacun trouvait à s'employer. Les uns fabriquaient des petits objets, les autres trafiquaient. Au bagne, on désignait sous le nom de *camelote* l'ensemble des moyens, licites ou non, qui permettaient de faire de l'argent. Et les petits procédés de *la camelote* étaient désignés par le mot de *débrouille*. Chaque forçat ou presque avait sa *débrouille*, dont le fruit était caché soigneusement dans le *plan* [10].

Les gardiens et porte-clés étaient d'ailleurs les premiers bénéficiaires de la camelote, les uns en servant d'intermédiaires entre vendeurs et acheteurs, les autres en accordant des privilèges. Les moins habiles des forçats ne dépassaient pas

---

9. Forçat directement auxiliaire des surveillants.

10. Cylindre creux en aluminium, de 8 cm de haut et de 2 cm de diamètre, dans lequel le forçat dissimulait son argent, une lime, etc... « coffre-fort en miniature » qu'il s'introduisait dans le rectum.

le niveau de la *débrouille*. Mais ceux qui avaient une fonction, ou savaient trafiquer des influences, faisaient de la *camelote*, avec l'aide ou la complicité des gardiens, un moyen de pillage continuel.

Bien souvent, la *camelote* utilisait des procédés pittoresques. Citons l'exemple des forçats qui exerçaient à Cayenne le malodorant métier de vidangeurs. Ils devaient passer la nuit, parcourir les rues de la ville pour vider dans un tombereau le contenu des tinettes que les habitants laissaient devant leur porte. Il était interdit de remplir ces récipients au-dessus d'un certain niveau, afin qu'ils puissent être empoignés. Les forçats, à l'occasion, laissaient glisser une grosse pierre dans quelque tinette, le niveau montait à ras bord, et on allait alors réveiller l'intéressé pour lui faire des reproches et obtenir quelque indemnité après maintes palabres. Après quoi, les vidangeurs se souillaient allégrement en soulevant la tinette. Mais ceux-là appartenaient déjà à la caste de privilégiés, car n'était pas vidangeur qui voulait, il fallait avoir fait preuve de bonne conduite.

IX

Les Iles du Salut

Jacob était interné A, sur l'ordre du ministère, avec la mention : « A ne désinterner sous aucun prétexte avant d'en référer au département. » Trouvant sans doute la recommandation insuffisante, le Directeur de l'Administration pénitentiaire la doubla de l'internement B, ce qui n'ajoutait rien, mais faisait de l'anarchiste un personnage particulièrement malfaisant aux yeux de la chiourme. Jacob devait donc rester en permanence aux Iles du Salut. Saint-Joseph, Royale et l'île du Diable avaient été décrétées, en 1895, lieux de déportation dans une enceinte fortifiée. Elles étaient désignées sous le nom d'Iles du Salut en souvenir des colons survivants de Kourou qui, sous Louis XV, s'y étaient réfugiés. Mais les forçats, moins par esprit de contradiction qu'en fonction de leur logique, les avaient surnommé les Iles de l'Enfer.

Pourtant, de loin, l'endroit paraissait charmant avec ses centaines de cocotiers élancés jaillissant d'un frissonnement

de verdure et doucement agités par la brise marine. Les trois îles pourraient être un petit paradis terrestre, l'air y est salubre, elles échappent à beaucoup des incommodités qui pèsent sur la Guyane. Mais la « Tentiaire » ayant saisi dans sa griffe cette ébauche d'Eden en avait fait un lieu de désolation et de mort. Fréquemment, le soir, quatre forçats sortaient de l'amphithéâtre de Royale en portant un long colis sur leurs épaules. Ils embarquaient dans une baleinière et, au large des îles, balançaient leur charge par-dessus bord. Aussitôt, avant même que l'objet ait eu le temps de s'enfoncer, une folle sarabande de requins le soutenaient de leurs gueules en le déchiquetant voracement, comme font les carpes auxquelles on jette du pain dans un lac. Enveloppé d'une grosse toile, un bagnard arrivé au bout de sa course venait de trouver sa dernière sépulture dans le ventre des grands squales.

L'île du Diable, que rendit célèbre le séjour de Dreyfus, était destinée aux condamnés politiques, c'est-à-dire, en fait, aux espions, car les anarchistes tombaient sous le coup des délits de droit commun. Le siège administratif des Iles, l'hôpital et les ateliers se trouvaient à Royale. Saint-Joseph était l'île de discipline du bagne, avec son camp, ses redoutables cachots. C'est à Saint-Joseph que se purgeait l'effroyable peine de réclusion cellulaire.

Le camp où demeuraient les transportés dangereux et les anarchistes, après que le gros des débarqués eussent été envoyés sur le continent, était composé de cases, bâtiments de vingt-cinq mètres sur six, où régnait une température étouffante car la couverture était en tôle ondulée. Dans chacune de ces cases, après le travail, une soixantaine d'hommes restaient enfermés.

Alexandre Jacob avait été arrêté à l'âge de vingt-trois ans.

Malgré son esprit froid et précis, on retrouve encore en lui, à ce moment, certaines réactions de très jeune homme, une impulsivité parfois déréglée, un goût de la saillie et de la boutade qui l'entraîne souvent plus loin qu'il ne le voudrait. Ensuite, ces deux années de prison, les procès dramatiques, le séjour à Saint-Martin-de-Ré, ont achevé de le mûrir. C'est au bagne qu'il va donner toute sa mesure, dans une lutte implacable contre l'Administration pénitentiaire. En apparence, c'était le pot de terre contre le pot de fer. Mais la trempe de l'homme était si peu commune, et son intelligence si alerte, que ce duel inégal ne cessa jamais. « Moi qui, aux Iles du Salut, écrira plus tard le Commandant Michel, connaissais simultanément plus de mille bagnards par leurs noms et leurs numéros matricules, par leurs mérites et par leurs tares, j'ai été mis en échec par l'un d'eux. Pendant des années, il m'a tenu tête. Je le considérais définitivement comme un dangereux ennemi de moi-même et de la Société. Il fallait l'abattre pour ne pas être abattu par lui... Il s'agit de Jacob, le chef des *Travailleurs de la Nuit*... »

Non seulement Jacob est bagnard, et de plus interné aux Iles du Salut, d'où toute évasion est considérée comme impossible, mais en outre, dès le début, il se voit donc l'objet d'une surveillance spéciale. On le désigne comme gardien de case afin qu'il ne puisse bouger, on l'enferme en cellule sous le moindre prétexte. Mais, dit le commandant Michel, « ce seul contact avec l'extérieur, quelques mots échangés en profitant de l'inattention des gardiens, suffisent à Jacob pour se faire connaître. Peu à peu, il prend de l'autorité sur les autres condamnés. Et c'est lui, l'homme enfermé dans une cage, qui devient l'un des chefs les plus dangereux... ». Son influence est d'ailleurs d'une nature particulière, car « Jacob n'était pas joueur, Jacob n'avait pas de mœurs contre nature »,

deux choses qui le singularisaient dans un tel milieu.

L'Administration pénitentiaire le fait épier par des mouchards, d'après l'aveu même de Michel : « Certes, je préférais avoir affaire à un homme du caractère de Jacob plutôt qu'à certains mouchards. Ces lâches me dégoûtaient... Oui, c'était de tristes sires, mais j'étais obligé de les utiliser. Je pressentais que Jacob, enfermé dans sa cellule, était plus dangereux que les fiers-à-bras qui imposaient leur loi dans les cases à coups de couteau. »

Jacob, avec circonspection, commence par faire le mort, il se contente d'observer. Dès le début en effet, sans aucune manifestation violente de sa part, on craint cet homme, les « caïds » se gardent bien de le provoquer. Bien que presque toujours silencieux, il est enjoué à l'occasion, ne cherche nullement à faire bande à part, et sait rendre service. Mais on le sent très différent des autres, peu désireux de se lier rapidement, et cette force au repos qui se manifeste parfois dans quelque geste en impose à tous. En outre, sans se mêler de critiquer qui que ce soit, il ne se laisse pas gangrener par les mœurs de ce milieu vite dépravé. Il ne pratique pas l'homosexualité qui est la règle, il ne joue pas, il ne boit jamais une goutte d'alcool. Que pense-t-il, que projette-t-il ? Nul ne le sait. L'anarchiste ne connaît pas encore suffisamment son entourage pour avoir choisi quelque confident, il se contente de tâter le terrain.

Le soir, lorsque la case est verrouillée et que les autres jouent, Jacob reste allongé sur sa planche. C'est le moment où le forçat commence à vivre, après les travaux exténuants de la journée. Tandis qu'un homme guette pour avertir de l'arrivée d'un surveillant, et que des couples se forment dans les coins obscurs, au milieu de la case, à la lueur d'une lampe de fortune, les autres jouent. Les torses luisent, ruisselants

de sueur, les yeux brillent, allumés par la passion du jeu. On joue à *la Marseillaise*. C'est un caïd qui tient la banque : « Aux as ! Qui n'a pas son as ? », dit-il. Les exclamations de joie ou de dépit se croisent, une dispute éclate. Puis, un gagnant paie une tournée de café. Les forçats commerçants placent leur *camelote*, cigarettes, berlingots fabriqués à la cuisine, tafia. On a oublié le bagne, les corvées, la « Tentiaire ». On se sent libre. Un surveillant vient-il d'être signalé? En quelques instants les cartes sont raflées, la lampe éteinte, chacun est étendu sur sa planche et des ronflements s'élèvent jusqu'au moment où il n'y a plus de danger.

Mais parfois le jeu languit car l'argent manque. Les hommes restent allongés et se livrent à des dialogues amers, exhalant à la fois leur fatalisme et leur désespoir. Pour une vétille, un pugilat dresse deux forçats l'un contre l'autre. Ou bien on demande à l'un d'eux, qui « a une belle voix », de chanter. Et les romances que l'on a entendues en France éveillent dans ces âmes endurcies une nostalgie poignante. Grâce à la magie d'une chanson de rue, toute une jeunesse irrémédiablement gâchée ressurgit comme un paradis perdu. Les forçats broient du noir. Et bientôt une voix basse et profonde entonne *l'Oraput*[1], ce chant né de la misère du bagne, et toutes les voix se mêlent dans un chœur funèbre :

Le bronze a retenti. Debout ! Il est cinq heures
Les voiles de la nuit couvrent encore l'Oraput
Les vampires affreux regagnent leurs demeures
Ivres de sang humain dont ils sont repus.
Pour beaucoup d'entre nous, réveil épouvantable ;
Notre esprit vagabond plane sous d'autres cieux,

1. *L'Oraput* se chantait sur l'air de l'Eucharistie.

Mais la cloche a sonné l'appel impitoyable
Pour nous dire à nouveau de souffrir en ces lieux !

Chacun pour le travail s'arme d'une bricole
Et dans la forêt sombre avance en trébuchant
L'on dirait, de démons, la sarabande folle
Car l'enfer est au bagne et non pas chez Satan.
On passe les rouleaux, on tombe, on se relève ;
La vase et les chicots, rien ne peut nous lasser.
On ne connaît pour nous que ces mots : marche ou crève,
Le bateau mènera de quoi nous remplacer.

Le soleil cherche en vain à montrer son visage,
Mais un nuage épais l'a caché à nos yeux.
Il pleut, il pleut toujours dans ce pays sauvage,
France, en ces instants nous regrettons tes cieux !
Allons vite, au biseau, que la corde se place,
Et chantez, malheureux, pour réchauffer vos cœurs.
Hourrah ! Hourrah ! garçons ! La pièce se déplace
Et glisse sous les yeux des surveillants moqueurs !

Il nous faut retourner au second numéro.
De douleur, de dégoût notre cœur se soulève.
Car la voix d'un Arabe a crié : « Roumi ro ! »
Ce supplice sans nom chaque jour se répète.
Enfants des vieux Gaulois, qu'êtes-vous donc devenus ?
Les plus forts d'entre nous marchent en courbant la tête
Pleurez, pleurez, forçats, vos cœurs ne battent plus.

Jacob n'ignore pas qu'il est l'objet d'une surveillance spéciale, et que les mouchards du commandant Michel l'épient. Les occasions de pièges sont multiples, mais l'anarchiste est trop méfiant pour ne pas les éviter. Il sait bien qu'en outre, il gêne beaucoup de gens par sa moralité exigeante, ses

interventions pour défendre contre les brimades des caïds quelque pauvre diable, ou quelque jeune forçat qui répugne à devenir un « môme ». Il vient d'être nommé cuisinier, à la suite d'un petit complot des cases pour éliminer des trafiquants trop cyniques, et, hostile à tout privilège, refuse un jour au bourreau Hespel et à son aide des rations supplémentaires de café. Le lendemain, l'aide revient et tend une gourde pour toucher les deux rations. Jacob s'aperçoit que le récipient contient déjà du liquide, regarde fixement l'homme qui se trouble. « — Espèce de saligaud, dit-il, je me doute de ce que tu as mis dedans ! » Il a aussitôt pensé que c'était du poison afin de le convaincre de tentative de meurtre. L'aide-bourreau perd pied. Le surveillant Venturini, qui a tout entendu du dehors, fait irruption. C'est un homme honnête auquel ces procédés répugnent et qui va prendre l'aide-bourreau sur le fait. Alors Jacob jette le contenu de la gourde sur le sol. « Vous êtes un imbécile, dit Venturini à Jacob, s'il avait réussi son coup, avec votre réputation vous étiez cuit. » — « J'arrange mes affaires moi-même », répond seulement Jacob.

C'est vers la fin de 1906 seulement, après avoir sondé longuement les hommes qui l'entouraient, que Jacob va tenter sa première évasion.

Tous ceux qui ont connu le bagne savent bien que le seul but du forçat énergique était *la Belle !* Idée fixe que l'homme ruminait à longueur de journée pour en trouver les moyens d'exécution. « Un forçat qui veut s'évader a quelquefois plus d'esprit à lui seul que trente surveillants avec leurs revolvers et leur armée de *bourricots* », dit le docteur Rousseau, et les anecdotes abondent qui lui donnent raison. Chez beaucoup, ce n'était d'ailleurs qu'une velléité, une façon de se duper soi-même pour supporter une vie misérable. Belbe-

noit, qui fut un des spécialistes de l'évasion au bagne, voyait chez les vrais candidats une élite : « Les forçats dont toutes les facultés étaient tendues vers un seul but, l'évasion, me paraissaient seuls dignes de respect. Ceux-là seuls ne sombraient pas dans le vice. Ils avaient au moins un idéal : échapper coûte que coûte à cet enfer. » Balzac et Dostoïevski ont bien vu que le bagne, opérant une espèce de sélection et tendant tous les ressorts, faisait de beaucoup d'hommes parmi les survivants des individus à l'énergie et à la volonté extraordinaires.

Le difficile, sur le continent, n'était d'ailleurs pas de tenter l'évasion, au moins pour la plupart des forçats qui, au cours du travail et des corvées, ne pouvaient être surveillés constamment. C'est ce qui explique le nombre élevé des tentatives. Mais une chose était de fuir, et une autre d'atteindre un refuge, car la jungle et la mer gardaient le bagne plus efficacement que l'appareil de la *Tentaire*. En outre, si le forçat était repris, sa tentative pouvait être punie de deux à cinq ans de réclusion cellulaire, ce qui ajoutait notablement aux facteurs d'élimination. Les chances de réussite restaient très faibles. Mais l'excès de souffrance et l'attrait de la liberté l'emportaient sur l'instinct de conservation.

Beaucoup de transportés tentaient l'évasion par la brousse, courant d'avance à l'échec. Il s'agissait dans ce cas d'impulsifs, de têtes brûlées, ou d'individus bornés et incapables de prévoir les suites de leur acte malgré les précédents. Ceux qui traversaient le Maroni pour aborder en Guyane hollandaise étaient ramenés à Saint-Laurent, parfois après avoir été employés pendant des mois à des travaux pénibles. D'autres essayaient de rejoindre directement Paramaribo, en traversant la jungle de la Guyane française. Ils allaient le plus souvent au-devant d'un véritable martyre. S'ils n'étaient pas

repris par les indigènes chasseurs d'hommes, ils se perdaient rapidement dans l'inextricable forêt guyannaise, ou se sentaient aspirés par la *savane tremblante,* étendue de vase aussi dangereuse que nos sables mouvants. Les quelques provisions épuisées, rien n'est comestible dans cette jungle, ou ce qui l'est ne se trouve pas accessible. La vermine attaque toutes les parties du corps dans cette étuve. Bientôt, l'homme ne tenait plus debout que par miracle. S'il n'avait pas la chance de déboucher sur un camp où il pouvait se rendre, ou de tomber entre les mains des Indiens, il s'effondrait, mourait de faim, de soif, d'épuisement. Les myriades de fourmis noires mettaient bientôt à nu, dans cette misérable dépouille, un squelette contre lequel un autre évadé buterait peut-être.

L'homme intelligent et réfléchi savait que la seule chance de réussite, c'était de tenter l'évasion par la mer, de rejoindre le Venezuela. Une pirogue, une voile faite de vieux pantalons, un tonneau d'eau douce, quelques provisions, et en route pour *la Belle !* Là encore, les dangers étaient grands. La plupart des bagnards, ne connaissant rien à la navigation, devaient se fier à leur bonne étoile, et voyaient bientôt leur embarcation rejetée sur quelque point de la côte. Ou bien l'esquif, le plus souvent rudimentaire, était pris dans les courants, il chavirait. Précipités à l'eau, certains se noyaient, d'autres coulaient après avoir nagé pendant des heures, ou étaient mangés par les requins.

Le docteur Rousseau qui, malgré sa répulsion pour le bagne, fait effort pour rester objectif, affirme que « les évasions font partie du système pénitentiaire ». Le but de ce dernier n'était, selon lui, ni d'aider à la colonisation, ni de rééduquer les déportés, mais à la fois de les punir implacablement et de maintenir étale le chiffre de la population pénale. Il fallait donc que disparaisse chaque année un

nombre d'hommes sensiblement égal à celui des arrivants. Les évasions y contribuaient car la brousse s'enrichissait constamment de nouveaux squelettes et, pour les survivants, ils avaient dû supporter de telles fatigues et de telles privations que leur organisme s'en trouvait à peu près ruiné. Et, pour ceux qui revenaient intacts, la réclusion cellulaire se chargeait de les anéantir.

Si cette opinion concernant le machiavélisme de l'Administration pénitentiaire peut être controversée, il n'en reste pas moins que les tentatives d'évasion contribuaient à décimer l'effectif du bagne. La lecture des nombreux récits qu'ont laissés des forçats, ou qui ont été recueillis par des journalistes, fait comprendre qu'on peut au moins accepter comme une forte présomption cette thèse du médecin.

A vrai dire, comme on se blase aussi du dramatique, ces odyssées en pleine brousse ou sur une mer souvent infestée de requins paraissent vite monotones. Mais parfois, certains de ces récits sont d'un humour macabre. Par exemple celui d'une tentative à laquelle participa Belbenoît. Ce bagnard, avec une ténacité qui tenait du prodige et en fit un digne émule de Jacob auquel il rendit hommage dans son livre, ne se découragea pas et réussit, après chaque échec, à remonter à la surface. Quand W. La Warre, qui préfaça son livre, le connut après qu'il eut enfin réussi, voici comment il le dépeignit : « Agé de trente-huit ans, d'une maigreur effroyable, presque aveugle, toutes ses dents tombées, rongé par le scorbut et miné par les fièvres, Belbenoît n'a peut-être plus beaucoup d'années à vivre. » L'homme avait alors réussi, avec une obstination invraisemblable, à rejoindre les Etats-Unis qui lui semblaient être la terre élue de la liberté. Et, à travers mille avatars et mésaventures, jamais il n'avait consenti à se séparer du gros paquet de notes dont il tira

ensuite l'ouvrage dans lequel cette hallucinante évasion est relatée.

Belbenoît s'aboucha avec sept autres forçats, et ils réussirent à se procurer une embarcation. Un voyage d'une huitaine de jours leur semblait nécessaire pour atteindre le Venezuela. Mais comme aucun d'eux n'était marin, ils s'adjoignirent un autre déporté, surnommé le Basque, qui n'apportait rien mais avait fait étalage de ses qualités de navigateur. Peu après le départ, la mer devint mauvaise, et le Basque avoua rapidement qu'il s'était vanté. Cette carence fit échouer le projet et le bateau fut rejeté sur un point perdu de la côte bordée par la brousse.

Le Basque est alors exécuté au couteau, puis les autres, menacés de mourir de faim, s'enfoncent dans le territoire pour essayer de rejoindre Saint-Laurent. Deux d'entre eux, un jeune bagnard nommé Robert et Moricaud, mutilé de guerre unijambiste, sont à l'arrière et prennent du retard. Ce sont des inséparables, et nul ne s'en étonne. Près d'un ruisseau, le gros de la troupe fait halte. Bientôt Moricaud débouche et, comme Robert n'arrive toujours pas, un des compagnons, surnommé le Marseillais, part à sa recherche. Il découvre par hasard son cadavre. Moricaud avait tué son ami, d'un coup de la trique sur laquelle il s'appuyait, pour lui voler une boîte de lait condensé et un peu de tapioca. Marseillais, après avoir rejoint les autres, poignarde Moricaud comme il avait fait précédemment avec le faux pilote.

« Mes camarades étaient tous des costauds, des brutes, qui avaient perdu tout sens moral à force de vivre dans l'enfer du bagne, écrit Belbenoît. Ce fut Dédé qui proposa : « Nous devrions faire rôtir son pied. » Marseillais l'approuva : « Ce n'était qu'un chien, et les chiens, ça se mange. » Et Belbenoît assiste au spectacle : « Une demi-heure plus tard,

le foie de Moricaud, embroché sur un bâton, rôtissait au-dessus du feu que, par une sinistre ironie du sort, on avait allumé avec son pilon de bois de mutilé! »

Les convives affamés firent honneur à ce festin cannibale. « On dirait du sanglier », déclara l'un d'eux. Ce fut l'oraison funèbre de Moricaud. Mais sa dépouille n'en avait pas fini avec les hommes : « Marseillais coupa la jambe valide, poursuit Belbenoît, et la fit cuire dans la braise. Le cadavre gisait à quelques mètres de là. Dédé, un vértiable dégénéré, s'en approcha et déclara qu'il allait le couper en tranches. » Il revint bientôt avec deux boîtes dans lesquelles il avait recueilli le sang de Moricaud pour le faire cuire et l'emporter. Finalement, les survivants se contentèrent de découper la cuisse de l'unijambiste et de la répartir entre eux à titre de vivres de réserve.

Sans atteindre à cet humour noir, la plupart des évasions tournaient au tragique, et les histoires que les anciens racontent dans la case, le soir, sont bien connues de Jacob. Mais quel risque ne prendrait-on pas pour sortir de ce tombeau! A bien réfléchir, l'échec paraît certain. Certes, s'il n'y avait pas cette maudite mesure d'internement, s'il avait vécu sur le continent, il était homme à tenter l'aventure avec le maximum de chances. Mais, aux Iles, la surveillance rigoureuse réduisait déjà tellement ces chances qu'elles étaient à peu près inexistantes pour un forçat particulièrement épié. C'est pourquoi la préoccupation majeure de Jacob, celle qui revient dans presque toutes ses lettres à sa mère comme un leitmotiv obsédant, est de se faire désinterner.

Pour son premier essai, Jacob avait décidé trois autres forçats à l'accompagner. Ceux-ci, qui travaillaient dans l'Ile, préparèrent des voiles. Un soir, les quatre hommes sortirent de la Case Rouge, après avoir scié les barreaux, et filèrent

à la Pierre Plate, grand rocher avançant dans l'eau d'où ils devaient partir après avoir construit un radeau de fortune avec des bananiers. Mais, sur la Pierre Plate, deux porte-clés qui sommeillaient s'éveillèrent alors. Les fugitifs se consultèrent et, malgré la méfiance de Jacob, l'un d'eux assura qu'ils pouvaient laisser la vie sauve aux prisonniers qui les suppliaient à genoux. Libérés, les porte-clés coururent prévenir les surveillants qui arrêtèrent les évadés après une chasse à l'homme de deux heures.

Pour la première fois, Jacob fit connaissance avec le cachot où il fut enfermé un mois, à l'Ile Royale. Peu d'hommes pouvaient supporter jusqu'au bout cette peine très dure qui se terminait le plus souvent par un transfert à l'hôpital. Le cachot était dépourvu de toute ouverture, et l'obscurité y régnait continuellement. Un tuyau d'aération dans le plafond, et quelques trous dans le bas de la porte, permettaient d'éviter l'asphyxie. Le forçat était mis aux fers chaque soir, et ne touchait sa ration normale qu'une fois sur trois, étant voué au pain sec les deux autres jours. Des journalistes comme Londres, Roubaud et Le Fèvre, qui, à partir de 1920, ont pu visiter les Iles, laissèrent de leurs visites aux cachots des descriptions hallucinantes.

En sortant du cachot, Jacob fut soigné pour une forte bronchite qu'il y avait contractée. Ensuite, il revint à Saint-Joseph. Tout convalescent était laissé quelques jours en liberté et pouvait parcourir l'île à sa guise, mais Jacob était jugé trop dangereux pour bénéficier de cette mesure. Toutefois, le gardien-chef Colombani, qui dirigeait la surveillance des cases, ce jour-là, n'en fut averti qu'en début d'après-midi. Dans la matinée, Jacob se promenait à la pointe de l'île, quand il tomba en arrêt devant un autre forçat qui venait à sa rencontre. Il croyait reconnaître le prévôt qui, à Saint-

Martin-de-Ré, crachait dans les gamelles et avait martyrisé un bataillonnaire avec la complicité du surveillant.

Les deux hommes étaient seuls dans cet endroit désert. Jacob saisit l'autre par la vareuse :

— Dis donc, toi, tu n'étais pas prévôt à Saint-Martin-de-Ré ?

Le forçat blêmit :

— Non, non, ce n'est pas moi, tu te trompes !

— De quel convoi es-tu ?

— Je suis arrivé en 1903.

Jacob écarta alors la vareuse et constata, d'après son matricule, que l'homme avait fait partie du même convoi que lui. Son mensonge même le confondait, c'était bien le prévôt. La colère froide et implacable qui s'emparait parfois de Jacob le souleva alors. Une brève lutte s'engagea et Jacob, terrassant son adversaire, lui fendit le crâne sur les rochers, puis jeta son corps aux requins. A midi, Colombani ayant été prévenu de ne pas laisser l'anarchiste convalescent en liberté, lui fit réintégrer la case. Le soir, un homme manquait à l'appel, l'ancien prévôt.

— « Bah, dit un surveillant corse, l'a voulu aller à la pêche, s'a fait manger par les requins ! » Le lendemain, le Grand-Chiquet, forçat chargé de la pêche, voyant des débris de cervelle sur les rochers, crut trouver des « rognes » qu'il appréciait pour amorcer ses lignes, et s'en servit à cet usage.

Dans le cours de l'année 1908, Jacob ne put tenter qu'une évasion. Le moyen en était toujours le même, il s'agissait de sortir de la case pour construire rapidement un radeau en troncs de bananiers, et d'y monter une voile préparée à l'avance. Jacob avait toutefois pensé à la suite. Comme les évadés étaient le plus souvent arrêtés par des indigènes, il avait réussi à se procurer un costume de surveillant, un képi,

et avait confectionné un étui à revolver ainsi qu'une paire de moustaches. Ainsi, en touchant terre avec ses complices, revêtu de l'uniforme et moustachu comme un surveillant corse, il paraîtrait ramener des forçats évadés et pourrait réquisitionner une pirogue.

N'ayant pu se procurer de lime, cette fois, les bagnards décidés à partir creusèrent un trou dans le mur de la case. Avant de sortir le premier, Jacob prêta l'oreille. Il entendit alors, très près de l'ouverture, des bruits qui lui parurent suspects. Toujours sur ses gardes, Jacob poussa au dehors une espèce de mannequin qui reçut aussitôt une volée de coups de sabre d'abatis. Un mouchard avait vendu la mèche. Jacob fit seulement quinze jours de cellule, car on ne put prouver son rôle d'instigateur et une punition collective, assez légère, frappa toute la case.

X

Quatre années au tombeau

Alain a parlé de « l'épaisseur juridique des latins ». La Guyane, et surtout les Iles du Salut, c'était l'univers concentrationnaire en puissance. Et pourtant, une différence existait, qui n'était pas mince : malgré tout, au-dessus des sordides combinaisons et de la férocité de la *Tentiaire,* la notion de droit subsistait. Certes, elle était souvent bafouée, et la loi subissait dans ses applications des aménagements imprévus. Quoi qu'il en soit, dans une certaine mesure, l'arsenal législatif pouvait permettre au bagnard de se défendre. Mais comme il fallait, pour en user, devenir un véritable juriste, nul ne s'en était avisé avant Jacob. D'ailleurs, le personnel de l'Administration n'en connaissait guère plus, en la matière, et Jacob en profita souvent pour remporter des succès qui stupéfièrent. Car, s'étant mis en tête de connaître à fond la législation pénale, il fit venir des livres, dont le *Code de justice militaire et maritime,* le *Traité de Droit pénal* de Vidal, celui de Garraud, et se plongea dans leur étude. « Il

s'était engagé à fond dans sa lutte contre l'Administration. Il avait placé là son honneur », écrit le commandant Michel.

Un ancien surveillant, capacitaire en droit, qui vint surtout au bagne par curiosité et laissa des souvenirs [1] dans lesquels il présente ainsi Jacob, « A tout seigneur tout honneur », citera les propos suivants de Dieudonné [2] : « C'est un homme vif, adroit, d'une intelligence supérieure, apte à s'assimiler rapidement toutes choses, courageux et combatif, à la fois enthousiaste et froid, loyal avec ses égaux, rusé avec l'ennemi (c'est ainsi qu'il appelle son maître)... S'il est d'une probité excessive avec ses égaux, il ne dédaigne pas de rouler l'ennemi (traduisez tous ceux qui, petits ou grands, représentent l'administration) avec une évidente satisfaction. N'a jamais été effleuré par un des vices si nombreux inhérents à la catégorie pénale... Dès qu'il a un moment de tranquillité, c'est pour se plonger dans ses livres, ses nombreux démêlés avec la justice, et les questions juridiques... Jacob étudie le droit pour mieux se défendre, pour s'en servir, et c'est le droit, je veux dire l'esprit du droit, qui l'a saisi tout entier. Il est juste de dire qu'il a rendu infiniment de services à la population pénale par sa connaissance du droit. Nombreux sont ceux qui lui doivent de fortes diminutions de peine, et si beaucoup d'entre nous savent maintenant se défendre, c'est à lui qu'ils le doivent, moi tout le premier. » Et Alexis Danan dira de son côté : « Les règlements, il en possède la lettre jusqu'à l'enseigner à ses juges. »

C'est à cette étude que l'anarchiste dût de sortir vivant d'un conflit extraordinaire avec l'Administration péniten-

---

1. Normand : *Les mystères du bagne.*
2. Condamné à mort pour l'affaire Bonnot, grâcié avec peine commuée en travaux forcés, et réhabilité beaucoup plus tard.

tiaire, dans lequel s'enchevêtrent d'ailleurs de nouveaux démêlés, d'une façon en apparence inextricable, mais dont il tenait en mains tous les fils.

En 1908, Jacob souffrit d'une telle crise de dysenterie qu'il lui était impossible de garder son *plan* dans la cachette habituelle. Il le confia à Ferrand, un des condamnés du procès d'Amiens, en lui indiquant de le cacher avec le plus grand soin car il contenait huit cents francs, une petite fortune pour l'époque et le lieu. Ferrand enfonça le *plan* dans un morceau de savon, où il fut volé. Averti, Jacob laissa voir qu'il soupçonnait Capeletti, « une des mentalités les plus basses du bagne (qui) le couteau toujours tiré en bataille, cherchait en toute occasion d'inspirer la terreur »[3]. Mais Capeletti préféra ne pas user du couteau contre Jacob et, décidé à prendre les devants, essaya de l'empoisonner. Ce jour-là, le menu du déjeuner était une soupe aux lentilles. Jacob, après avoir séparé le bouillon des lentilles, s'en fut aux cabinets pour faire revenir celles-ci, avec un peu d'oignon, en se servant pour combustible de morceaux de bardeaux en bois arrachés à la toiture. Comme il surveillait sa petite cuisine, un autre bagnard, Taillefer, fit irruption.

— Alexandre, ne bois pas ton bouillon.

— Pourquoi ça?

— N'importe, mais ne le bois pas, crois-moi.

Intrigué, Jacob insista, et Taillefer finit par dire qu'il avait vu Capeletti verser subrepticement du liquide dans le bouillon. Suivant les mœurs du bagne, le geste ne pouvait avoir qu'une signification : *datura stramonium*. Jacob ne fit qu'un saut jusqu'à la case et se précipita sur le caïd, son couteau à la main. Ferrand vint à la rescousse et Capeletti

---

3. Mesclon : *Comment j'ai subi quinze ans de bagne.*

s'effondra, percé de coups. Au surveillant qui survenait, attiré par le bruit, Jacob déclara : « Il a essayé de m'empoisonner, je l'ai foutu en bas. Qu'on fasse analyser le contenu de ma gamelle. »

Jacob fut aussitôt enfermé en cellule, tandis que la gamelle était portée au chef de camp Raymond, un des pires ennemis de l'anarchiste, pour qu'il la fît envoyer à Royale, au service de santé. Rapidement, Jacob connut le résultat de l'analyse : elle était négative. Le docteur Benjamin avait fait, en outre, expérimenter le bouillon sur deux coqs et un chien qui ne s'en portèrent pas plus mal. Le forçat se sentit pris dans un étau : cette fois, c'était la guillotine. Pourtant, il était certain que Capeletti avait voulu l'empoisonner, donc qu'il y avait eu ensuite quelque machination pour le perdre. Toutes ses facultés tendues, Jacob se prépara pour l'ultime combat. Mais, ne doutant guère du résultat, il conçut un projet désespéré. S'il était condamné à mort par le Tribunal Maritime Spécial, à Saint-Laurent, on le ramènerait alors aux Iles pour l'exécution. Grâce à une filière secrète, il demanda à sa mère d'expédier deux revolvers et des cartouches dans des boîtes de conserves. D'après les dates soigneusement calculées et indiquées par lui, les armes lui parviendraient pendant son séjour à Saint-Laurent. Au retour, avec quelques complices, ils s'empareraient du bateau, jetteraient les surveillants à la mer et mettraient le cap sur le Brésil.

Bientôt Jacob fut amené à l'instruction et interrogé par le substitut du commissaire rapporteur. Le magistrat lut d'abord le rapport du docteur Benjamin à l'accusé. Tout à coup, Jacob sursauta, une poussée de joie le parcourut. Il tenait la preuve de la machination, mais écouta le substitut jusqu'au bout pour ne pas l'indisposer.

— Monsieur le Substitut, dit-il ensuite, nous ne sommes

pas en Palestine, mais ici les miracles sont encore plus surprenants que ceux opérés par Jésus-Christ. Je voudrais bien savoir comment une soupe aux lentilles a pu se transformer en bouillon de bœuf ?

— Quoi, vous prétendez...

— Monsieur le Substitut, renseignez-vous. Le rapport du docteur Benjamin fait état de bouillon de bœuf, alors que l'on nous avait distribué des lentilles, ce jour-là, j'ai toutes les raisons du monde de bien m'en souvenir. En outre, il parle de liquide incolore, et l'on sait bien que la cuisson des lentilles teinte fortement le liquide.

— En effet, c'est bizarre, dit le substitut. Je vais voir ça...

Pendant qu'il téléphonait pour s'informer, l'esprit de Jacob travaillait intensément. Un autre détail avait accroché son attention au passage. D'après la loi, le docteur devait aller prêter serment à Cayenne avant de rédiger son rapport. Il avait bien, au début de son texte, employé la formule d'usage. Mais, en confrontant les dates, Jacob s'apercevait qu'il n'y avait eu aucun passage de bateau entre le meurtre de Capeletti et la rédaction du rapport.

Le substitut avait eu son renseignement :

— En effet, déclara-t-il en reposant le récepteur, c'était bien des lentilles, il n'y a pas de contestation possible. Nous n'en avons pas fini avec cette affaire ! Je vais vous faire ramener et...

— Pardon, Monsieur le Substitut... Vous voudrez bien prendre acte, d'abord, que je porte plainte au Ministre de la Justice... primo, contre le chef de camp Raymond pour forfaiture... secundo, contre le docteur Benjamin pour faux témoignage.

Ahuri par cette sortie, le magistrat laissa Jacob indiquer posément ses preuves concernant l'absence de prestation de

serment. Il s'épongeait le front en contemplant le forçat comme s'il avait eu devant lui un phénomène. Décidément, cet homme était bien le plus fort en l'occurrence, il avait su mettre la loi de son côté, on ne pouvait rien faire pour éviter un scandale. Jamais, de mémoire de fonctionnaire, on n'avait vu une chose pareille en Guyane.

Jacob passa en jugement devant le Tribunal Maritime Spécial et, s'appuyant sur les résultats de l'analyse et sur les dates, développa son argumentation. Pour le docteur Benjamin, il voulait bien admettre qu'il s'agissait d'une légèreté, fort regrettable d'ailleurs chez un homme qui devait donner l'exemple de l'honneur à des réprouvés. Par contre, au chef de camp Raymond, il attribua l'intention d'avoir voulu le faire condamner, par haine personnelle, en changeant le contenu de la gamelle. Raymond jura qu'il n'en avait rien fait. Le président lui demanda d'expliquer la substitution des liquides. Alors, devant le Tribunal, le surveillant fondit en larmes. « Moi, me faire accuser par un forçat, balbutia-t-il. Quelle honte... » Et, tourné vers l'anarchiste : « Jacob, je vous jure que je n'ai pas fait ça ! » Alors Jacob magnanime : « — Moi, je veux bien vous croire. Après tout, il a pu se produire la malveillance d'une autre personne. Mais vous devez bien comprendre que je ne pouvais sauver ma tête qu'en accusant. La substitution des liquides est maintenant prouvée, le reste m'importe peu. »

Finalement, bien que le Tribunal Maritime reconnût la tentative d'empoisonnement, il considéra que Jacob n'avait pas à se faire justice lui-même et le condamna à cinq ans de réclusion cellulaire. Le verdict était terrible, c'était une condamnation à mort différée, mais du moins le forçat évitait la guillotine. Heureusement, car l'affaire des revolvers avait échoué. Selon les instructions d'Alexandre, sa mère

avait expédié armes et munitions dans deux boîtes de langoustes vidées de leur contenu et ressoudées par des compagnons anarchistes. Le tout, bien entendu, n'avait pas été envoyé à Jacob, mais à un bagnard nommé Fernand Fau, qui devait opérer la transmission. Hélas ! Bien que le poids eut été soigneusement calculé pour ne pas éveiller l'attention, un surveillant zélé exigea qu'on ouvrît les boîtes devant lui avant de les remettre à Fau. Le pot-aux-roses découvert, l'émotion fut grande parmi le personnel de la *Tentiaire*. Fau jura ses grands dieux qu'il n'était au courant de rien, que c'était une machination pour le compromettre. On savait bien, d'ailleurs, qu'il couvrait quelqu'un, et on savait que ce quelqu'un ne pouvait être que Jacob. La Sûreté parisienne enquêta sur les faits et gestes de sa mère, mais la maîtresse femme avait minutieusement suivi ses indications, et les inspecteurs ne purent rien trouver. Fau fut condamné à un mois de cachot seulement, car c'était un homme peu dangereux, et l'administration ne s'intéressait guère à lui.

De retour à Royale, Jacob commença à subir la peine de réclusion cellulaire, en espérant la voir abréger car il s'était pourvu en cassation immédiatement après le jugement. En même temps, d'après ses indications, sa mère entreprenait une série de démarches pour ébruiter l'affaire et susciter des interventions. La mère et le fils emploient souvent dans leur correspondance un langage à leur façon, ce qui est indispensable, et permet aussi à Jacob de donner parfois libre cours à sa verve. Par exemple quand il parle des rapports de Lucien, — c'est lui, — et de l'Administration Pénitentiaire qu'il baptise Elisa : « D'après ce que j'ai appris Elisa n'a pas bien compris Lucien. Comment oser espérer un tel résultat ! Non, la vérité est tout autre. Jamais, m'entends-tu, jamais, sa femme ne lui permettra de quitter le commerce

qu'il gère depuis bientôt trois ans. Elle est bien trop rusée pour ne pas comprendre que s'il prenait une succursale en province ce serait pour ne plus revenir. Tu sais avec quelle jalousie elle l'aime et à vrai dire elle n'a pas tous les torts. Elle a eu beaucoup de peine à l'avoir, elle le tient et ma foi, elle le garde. Bien sûr cela ne veut pas dire non plus que Lucien se laisse envoûter par elle. Volage, libertin comme il est, il se pourrait bien qu'il divorçât sans aucune formalité. Mais dans ce cas, ce serait une rupture et non une concession faite par sa femme. Je les connais trop tous les deux pour que les choses se passent autrement. »

Pour le moment, il n'était guère question de « divorcer » car Elisa exerçait les pires rigueurs contre Lucien! Le principe de la réclusion cellulaire, « infiniment plus dure que la peine d'emprisonnement » [4], était l'isolement absolu.

Dans un grand bâtiment sombre, deux rangées de cellules se trouvaient séparées par un mur mitoyen surmonté d'une passerelle. Les cellules ne comportaient pas de plafond, il était remplacé par des barreaux. De la passerelle, le gardien pouvait donc surveiller les réclusionnaires. Toute conversation, toute parole même, était absolument interdite, et le détenu devait seulement frapper trois coups s'il avait besoin d'appeler le surveillant. Interdiction aussi de fumer. Théoriquement le détenu avait droit à une heure de promenade par jour. En fait, il ne s'agissait que d'un simple transfert de cellules, la promenade s'effectuant dans un système de cellules analogue, mais à ciel ouvert. Toutefois, le forçat ne profitait même pas de ce maigre avantage, car le transfert ayant lieu entre sept et huit heures du matin, le soleil était alors plus bas que les murs.

---

4. Louis Rousseau.

Le forçat puni de réclusion devait travailler dix heures par jour, généralement à fabriquer des balais. Mais parfois, cette besogne grossière faisait défaut, et l'inaction rendait l'homme enragé. Ou bien on la remplaçait, pour obtenir le harassement moral (*sic*), par une activité inutile, comme de gratter des briques pour obtenir 33 centilitres de poussière finement pulvérisée par jour.

Très peu, parmi ces hommes déjà affaiblis, pouvaient supporter longtemps cette peine, qui se terminait généralement par l'envoi à l'hôpital. « Mal nourris, cloîtrés, vivant en contact intime avec leur petite tinette, infestés d'ankylostomes, d'anguillules, ou d'amibes... tous ces condamnés deviennent un jour scorbutiques » dit Rousseau. Et voici comment Belbenoît termina sa peine de réclusion : « J'étais maigre comme un squelette, mais mon corps était intact. Je n'étais atteint ni de gangrène, ni de paralysie. Je remerciai Dieu de m'avoir donné assez d'énergie pour lutter contre l'engourdissement, pour m'astreindre à une gymnastique quotidienne. J'avais livré là une rude bataille, une bataille de l'esprit contre la matière, et j'avais remporté la victoire. »

Jacob, lui, n'était pas d'une génération où l'on faisait de la culture physique en prison pour garder sa forme. Et quant à prier, ce n'était vraiment pas dans « ses idées ». C'est en lui-même qu'il trouve la force de supporter la réclusion : « Je prévoyais le résultat des démarches de Lise auprès d'Hélène. C'est pourquoi, dans ma dernière lettre, je te disais de ne pas insister. Il ne faut pas jeter les hauts cris pour cela. La vie est dure, pénible. C'est avec des actes que l'on arrive à s'affranchir des lois de la nécessité, et non avec des formules séduisantes, mais creuses. Egoïste ? Mais tous les êtres sont égoïstes. Bien sûr, il y a la manière. Ainsi être

égoïste dans les petites choses, mesquinement, avec une bonne dose de crapulerie, ce n'est pas beau, ni digne. Mais son petit fils (*il s'agit ici de lui-même*) est encore, à mon avis, trop idéaliste. A vrai dire, ce n'est pas un défaut. Encore que toute foi soit fausse, qu'il n'y ait rien de vrai, il est de toute nécessité d'en avoir une, de tenir quelque chose pour vrai. C'est le levier qui fait agir, le stimulant qui réconforte. » A ce moment, on voit s'affirmer le disciple de Nietzsche, Jacob a trouvé chez son maître la confirmation de son instinct profond : en face de cette tragédie qu'est la vie, un seul critère permet de distinguer l'homme qui mérite ce nom, « à savoir de tenir bon ». Mais ce n'est pas d'un site grandiose de l'Engadine que notre stoïcien exprime sa philosophie. Il est, lui, dans un cul de basse fosse. Et il trouve moyen d'en rire : « S'il est permis d'élever des doutes sur l'effet curatif de ce régime, on doit tenir pour probants ses effets préventifs. Ainsi, de lacédémonienne mémoire, je ne crois pas que des hommes aient été soumis à une sustentation aussi frugale. Serait-ce une résurrection des idées chères à Sénèque sous forme de néo-stoïcisme alimentaire? Cela ou autre chose, sois bien sûre, ma bien bonne, que ma santé est à l'abri de tout accident dû à l'acide urique. » Une seule chose l'irrite alors, c'est le projet que sa mère vient de lui soumettre, et dont elle reparle avec sa ténacité habituelle : venir le rejoindre au bagne quand il aura terminé sa peine de réclusion, et même avant, afin de faire des démarches sur place pour le faire sortir. « Pour une bonne idée, c'est une bonne idée. Même en cherchant bien, je ne crois pas que l'on puisse en trouver de meilleure ! Ainsi, tu veux venir me rejoindre ? A la bonne heure ! C'est un joli pays, sais-tu, que la Guyane française, si beau, si pittoresque, que je ne m'étonne pas du tout de ta décision. Si, au lieu de t'aimer

comme je t'aime, plus que tout au monde, je désirais ta mort, je te dirais : Viens au plus vite. Mais je te supplie de n'en rien faire. Ce n'est pas à ton âge, ma pauvre sainte femme de mère, avec tous les assauts que les maladies t'ont livrés, que tu pourrais impunément affronter un tel climat, un tel milieu social, un tel genre de vie. Tu n'y résisterais pas six mois. » Et, comme elle insiste, il menace alors de cesser toute correspondance si elle reparle encore de cette folie. En outre, il n'est guère satisfait de la voir s'épuiser en démarches : « Je crois t'avoir déjà dit que je ne voulais pas entendre parler de faveurs. Il est fort regrettable que tu ne t'en sois pas souvenu. Il y a des souplesses, des gymnastiques, pour lesquelles je n'ai ni goût, ni aptitudes... En principe, vois-tu, cela ne vaut rien de compter sur la protection de celui-ci, sur l'influence de celui-là. Il est préférable de ne compter que sur soi-même. En outre, il est aussi préférable de ne pas ennuyer les gens heureux par des sollicitations. Même en cas d'insuccès, cela engage à de la reconnaissance, et ce sentiment est bien souvent une chaîne pénible à supporter. Pour ma part, j'aime trop ma liberté pour m'enliser dans ces sortes de compromissions. » Et il ajoute cette phrase qui, dans sa situation, me paraît atteindre au sublime : « Ne rien demander, ne rien accepter, cela donne la mesure de ce que l'on est en droit de s'accorder soi-même. »

En avril 1910, Jacob fut envoyé de nouveau à Saint-Laurent pour repasser devant le Tribunal spécial maritime, en cassation. La traversée des Iles à Saint-Laurent, qui durait vingt-quatre heures, était une épreuve terrible pour les forçats quand Jacob faisait partie du convoi, car on mettait alors tout le monde aux fers, par mesure de précaution

exceptionnelle. Pourtant, l'anarchiste était si mal qu'il comparut devant le tribunal sur une civière.

Le premier jugement fut cassé, et la peine ramenée à deux ans de réclusion cellulaire. « Vraiment, pensa Jacob, la justice des hommes est une chose boiteuse. Suivant « leurs » lois, je suis innocent ou coupable, j'ai tué injustement ou exécuté mon éventuel meurtrier. Pourquoi ces demi-mesures ? »

C'est au retour du vapeur *Maroni* que le forçat s'attira une nouvelle histoire avec l'Administration pénitentiaire. Un des surveillants du convoi, créole alcoolique et sanguinaire, exécuta froidement un bagnard. Celui-ci, un Italien nommé Vança, mangeait un morceau de pain, lorsque le surveillant lui donna l'ordre de s'allonger. Sans la moindre violence de langage, Vança lui montra les vomissures qui couvraient le pont, et resta debout. Rendue enragé par cette résistance, la brute sortit son revolver et tua l'Italien d'une balle dans la carotide. Plus tard, en arrivant à la Crique-Vaches, Ferrand, le même qui avait été jugé en même temps que Jacob pour l'affaire Capeletti, réussit à dégager son pied des fers et plongea. Deux surveillants, dont le créole, sautèrent dans un canot et le rejoignirent. Alors le spécialiste de l'assassinat tira trois balles à bout portant sur le fugitif. Il le rata, le hissa dans l'embarcation et l'ajusta à nouveau. « C'est assez, cria l'autre surveillant écœuré, maintenant cet homme appartient à la loi, et tu n'y toucheras pas! »

Dès qu'il fut arrivé à Royale, Jacob adressa au Ministre de la justice une plainte contre le surveillant pour assassinat et tentative d'assassinat. Il s'était, pour une fois, laissé emporter par son premier mouvement, car il était impossible que sa plainte eut des suites, sinon celles qui se retournèrent contre lui. Le Ministère renvoya sa plainte à la colonie et

le procureur général déclara, après une soi-disant enquête et au mépris de la plus élémentaire vérité, que « ces faits étaient absolument faux et sans fondements ». Jacob fut traduit une fois de plus devant le Tribunal Maritime pour dénonciation calomnieuse contre un fonctionnaire. La situation était périlleuse. S'il était frappé d'une nouvelle peine de réclusion à purger après la première, il n'avait guère de chances d'en sortir vivant.

Au début de l'audience, Jacob reprit espoir. Il venait d'apercevoir dans la salle le capitaine Olive, qui commandait le *Maroni,* et avait assisté à l'assassinat de Vança. Un marin ne mentirait pas si on lui demandait son témoignage, pensa l'ancien mousse.

— Monsieur le Président, déclara Jacob, en vertu de vos pouvoirs discrétionnaires, et bien qu'il n'ait pas été cité, je vous demande d'interroger le capitaine Olive, présent dans cette salle.

Olive vint à la barre et confirma les déclarations de Jacob qui fut acquitté. Le surveillant assassin n'en fut pas inquiété pour autant. Après un simulacre de jugement par le Conseil de guerre de la Martinique, il fut acquitté avec félicitations pour sa conduite, et nommé peu de temps après au grade supérieur. Cent anecdotes du même genre prouveraient que la chiourme, au bagne, avait absolument droit de vie et de mort sur les transportés.

En accomplissant sa peine de réclusion cellulaire, Jacob s'affaiblissait chaque jour un peu plus. Le médecin voulut l'envoyer à l'hôpital, mais le commandant Jarry s'y opposa, fort d'un article du règlement jamais appliqué mais qu'il remit en vigueur pour l'anarchiste. On allait enfin pouvoir l'abattre, car c'est presque un moribond qu'abritait la cellule et que le surveillant mettait aux fers chaque soir. Le

poids de Jacob était tombé à quarante-deux kilos, et il souffrait d'une dysenterie amibienne tenace qui l'épuisait. Une seule chose pouvait le sauver, la mise au régime lacté. Un autre docteur, personnage aux ordres de l'appareil pénitentiaire, le lui refusa. La mère de l'anarchiste demanda au Ministère l'autorisation de lui envoyer du lait condensé. Il lui fut répondu que si son fils en avait réellement besoin, on ferait le nécessaire aux Iles. Marie Jacob, naïvement, envoya cette réponse à Alexandre, elle fut lue au contrôle et communiquée au docteur. Sans doute celui-ci fut-il vexé, ou craignit-il quelque effervescence dans la presse anarchiste si Jacob succombait ; sur les deux caisses de lait condensé qui constituaient tout le stock de l'île, il en attribua une au malade. Elle contenait quarante-huit boîtes.

Aussitôt, Jacob se sentit littéralement ressusciter. Mais son organisme, dont la vitalité renaissait, avait besoin de se refaire après une telle phase de cachexie. Jacob fut dès lors littéralement obsédé, nuit et jour, par des évocations de repas pantagruéliques dont il lui semblait que son appétit ne se lasserait jamais. Plongé dans une espèce de torpeur, il ne pouvait détourner son imagination flottante des hallucinations où défilaient d'énormes gigots, des poulardes, des plats fumants de pâtes à la tomate... Il se trouvait alors dans une cellule d'infirmerie, qui ne différait des autres que par une paillasse ajoutée au lit de camp. Pour se défendre contre l'envahissement de punaises, les détenus précédents avaient bouché les trous, dont le mur était criblé, avec de la mie de pain. Jacob récupéra les boulettes durcies pour les dévorer.

La peine de réclusion fut terminée en mai 1912. L'anarchiste pouvait dire qu'il surgissait du tombeau, il avait accompli quarante-quatre mois d'encellulement ou de cachot, les fers aux pieds.

XI

L'homme le plus dangereux

A peine sorti, Jacob en revint à ses projets d'évasion. Malgré sa santé des plus précaires, il combina une tentative avec quatre forçats de la Case Rouge. Le commandant avait fait placer, pour la surveillance, une vaste guérite dont l'ancien mousse s'aperçut qu'elle pouvait faire une embarcation. Les accessoires furent rassemblés et cachés, au cours du travail, par ses complices. Une nuit, les cinq hommes s'échappèrent de la case. Jacob marchait en tête. Mais à peine s'étaient-ils éloignés qu'ils se trouvèrent nez à nez avec le surveillant Simon qui vida les six coups de son revolver sur Jacob, et le manqua. L'alarme étant donnée, les fugitifs galopèrent vers la case, seuls Jacob et deux autres réussirent à rentrer avant l'irruption de la chiourme. Simon, qui avait reconnu l'anarchiste dans la pénombre du dehors, fonça vers sa place. Alors, stupéfait, il se trouva devant un homme qui s'éveillait en bâillant et s'étirait, demandant ce que signifiait

un tel vacarme. Personne ne fut dupe et la surveillance, qui s'était un peu relâchée à cause de la faiblesse physique du forçat, redevint particulièrement vigilante.

Aussi, c'est par lettres que Jacob dut organiser une autre tentative avec un auxiliaire nommé Deleuze, et un infirmier. Assez libres de leurs mouvements, ces deux hommes avaient besoin de Jacob pour la préparation de l'entreprise, et la conduite du bateau ensuite. L'anarchiste donna donc les instructions nécessaires dans des billets que transmettait un vieux forçat. Mais, la nuit du départ, les autres décidèrent de tenter l'aventure sans Jacob au lieu d'aller l'aider d'abord à sortir de la case, ce que son état de faiblesse l'empêchait de faire seul. Cette dérobade causa leur perte. Ne connaissant rien à la navigation, ils furent repris aussitôt.

En apprenant la nouvelle, Jacob se désola. Quand se présenterait une telle occasion, avec deux forçats auxiliaires jouissant d'assez de liberté pour préparer une évasion avec autant de chances? Mais à ses regrets s'ajouta bientôt de l'inquiétude. Deleuze avait eu l'imprudence de conserver ses lettres, pour mieux suivre les conseils qu'il donnait, et on les avait retrouvées sur lui. Jacob fut mis en cellule, accusé de complicité d'évasion et vol de matériaux appartenant à l'Etat. La réclusion cellulaire était certaine s'il se trouvait condamné, et il savait ce que cela signifiait pour lui dans l'état où il se trouvait. Mais, jamais pris de court, Jacob inventa encore une nouvelle ruse. Il fit savoir à Deleuze et à l'infirmier de prétendre que dans une dernière lettre, il avait renoncé à l'évasion, raison pour laquelle ils étaient partis sans lui. En même temps, parmi les pièces à conviction saisies sur le canot, Jacob réussit à faire dérober une boussole par le vieux forçat qui lui était dévoué.

A l'instruction, Jacob soutint qu'il manquait au dossier

la dernière de ses lettres, celle dans laquelle il prétendait avoir averti Deleuze de son désistement. Puis quand le commissaire rapporteur donna lecture de la liste des objets dérobés, Jacob feignit de s'étonner : la boussole mentionnée ne se trouvait plus là. Le commissaire ne put que constater le fait. « Voilà la preuve d'une nouvelle combinaison pour me perdre ! s'écria Jacob. C'est pour prendre ma lettre qu'on était venu, la boussole a séduit le voleur qui en a profité pour l'empocher. » Grâce à ce stratagème qui le posait en victime, l'habile forçat fut acquitté par le tribunal maritime spécial, en janvier 1914, peu de temps après qu'eut échoué ce que le commandant Michel considéra comme un projet de prendre les Iles du Salut.

Jacob ramène cette affaire à de plus modestes proportions. Lors d'une tentative d'évasion précédente, le tir des surveillants n'avait pu atteindre l'embarcation des fugitifs. Le commandant Michel avait alors fait placer au poste de chef de quai une armoire contenant quatre Lebel et deux cent quatre-vingts balles. « Il nous les donne, il ne s'agit plus que de les prendre » dit Jacob à quelques fidèles. Pour lui en éviter la tentation, il est vrai, le commandant l'avait fait remettre en cellule simple, sans autre forme de procès. Le jour, il était constamment accompagné d'un surveillant, le soir on lui passait la cheville gauche dans la manille. L'ancien chef des *Travailleurs de la nuit* ne se jugeait guère handicapé par ces précautions. Il élabora son plan. C'était, cette fois, un projet d'envergure.

Jacob s'assura d'abord la complicité de six autres forçats qui préparèrent leur sortie de la case. Se débarrasser de la manille était un jeu d'enfant pour Jacob. Restait la serrure de la cellule, dont il étudia minutieusement le mécanisme. Bientôt, un dispositif ingénieux lui permit de l'ouvrir, et

il le fit jouer à plusieurs reprises avec la plus extrême satisfaction.

Les sept forçats devaient sortir un soir, à neuf heures, faire prisonnier le chef de quai Valet dont Jacob revêtirait l'uniforme après avoir fracturé l'armoire aux fusils. Le meilleur tireur se mettrait en position pour abattre le commandant Michel, dont le pavillon se trouvait tout près, s'il était éveillé par le bruit. Puis, quand paraîtrait le vapeur *l'Oyapok*, qui jetait l'ancre entre onze heures et minuit, les sept hommes embarqueraient dans une baleinière. Du bateau, on ne se méfierait pas d'un surveillant venant accoster avec ses forçats rameurs, et les fugitifs, après s'être débarrassés de l'équipage, mettraient le cap sur le Brésil.

A l'heure convenue, les six forçats sortirent de leur case et Jacob, de son côté, fit jouer son dispositif. Par malheur, une ficelle se coinça et il ne put ouvrir la porte. Jacob était atterré. « Ce fut le plus gros chagrin de ma vie », dit-il aujourd'hui encore. Devant la cellule, à travers les barreaux de la fenêtre, ses compagnons le pressaient : il dut avouer son impuissance. Telle était l'influence de l'anarchiste que les autres abandonnèrent alors le projet. Quatre d'entre eux réussirent à réintégrer leur case, les deux autres furent trouvés dehors et écopèrent de trente jours de cachot. L'affaire eût pu aller très loin car, peu de temps après, un mouchard en raconta les dessous au commandant Michel. « La première alerte fut un complot de soulèvement à l'île Royale, dont je fus averti par les délateurs, écrit ce dernier. D'après leurs renseignements, Jacob voulait tenter de saisir les armes du détachement d'Infanterie Coloniale qui assurait la sécurité de l'île... Pour un chef comme Jacob, c'était un jeu d'enfant de saisir leurs armes à l'improviste. Après ? Je ne sais quel était son plan... L'évasion de sept à huit cents condamnés

avec des moyens de fortune n'est pas d'une réussite facile... Le complot éventé, je n'eus aucun moyen de trouver des preuves contre Jacob. »

Le commandant Michel arrange un peu les choses. Ses délateurs ne l'auraient guère servi en l'occurrence si une simple ficelle n'avait eu raison des calculs minutieux de l'anarchiste. Quant à soulever les Iles, Jacob avait trop de sérieux pour caresser de telles utopies ! Il est vrai qu'on ne put rien relever contre lui. Sa cellule fut minutieusement visitée, et même par un expert, mais la science de l'ancien cambrioleur défiait toute expertise.

Cette lutte continuelle entre l'Administration pénitentiaire et un homme qui refusait de plier, qui parvenait même à la bafouer en retournant contre elle ses propres armes, n'allait pas sans haine de part et d'autre. Et si Jacob fut parfois servi par la chance en évitant certaines embûches, ses ennemis frôlèrent eux aussi les plus grands périls sans même s'en douter.

La déclaration de guerre provoqua une grande effervescence au bagne. Des bruits circulèrent bientôt, en partie fondés sur des articles de journaux, et les forçats purent croire qu'ils seraient envoyés au front pour se réhabiliter. Une telle possibilité de rachat, autant qu'un sentiment de patriotisme, enfiévrèrent les esprits. Puis, peu à peu, les déportés comprirent que cette chance leur échappait. De désespoir, l'un d'eux, Jean-Maurice Copineau, se tua après avoir exhalé ainsi sa rancœur : « Maintenant, pour ma patrie, je voudrais que les Boches tuent tout ce qui reste de Français et de Françaises. C'est une race exécrable et cela en commençant par ma famille... Ma dernière pensée est

pour Guillaume II, aussi grand bienfaiteur de l'humanité que Pasteur, c'est une purge de ce genre qu'il fallait ; serfs, vous finirez peut-être par comprendre ou alors vous serez dignes d'être attelés à la charrue à tout jamais. »

Jacob n'avait partagé ni l'enthousiasme patriotique des autres bagnards, ni leur espoir qu'il estimait insensé. Pour lui, la guerre faisait partie des fléaux inéluctables, inhérents à la condition humaine, elle était la loi de la vie. Mais cette philosophie se concilie parfois en lui, je ne sais trop comment, avec son idéologie d'anarchiste qui situe la guerre en fonction de la lutte des classes : « Que me racontes-tu là ? La Bête, les Barbares ? Mais toutes les collectivités, de même que tous les individus en font autant. Il n'y a pas trace de justice dans l'Histoire. C'est au plus fort. Biologiquement, le sentiment est un vice, une carie, le plus néfaste des défauts. Et dire que, si l'on en croyait certaine littérature, les Germains seraient des chanteurs d'airs de guitare, des rêveurs de petites fleurs bleues ! Fiez-vous aux réputations ! Il est vrai que, en plus de Schiller, Gœthe, Madame de Staël, il y a eu Stirner et Nietzsche : ils indiquaient une autre tendance. Je ne suis pas antimilitariste, par la simple raison qu'il ne peut pas y avoir de société sans défenseurs, ou offenseurs, selon les circonstances ; mais je ne suis pas patriote pour cette autre raison que je ne puis l'être, n'ayant pas de patrimoine. Le mot ne me suffit pas, il me faut encore la chose... La vie est une guerre. Que l'on combatte pour un mot, pour une idée, pour un drapeau, pour un intérêt prosaïque ou pour un intérêt idéologique, que l'on soit Sancho Pança ou Don Quichotte, il faut toujours donner des coups et en recevoir. Cela est inéluctable, cela ne changera jamais... Pour Michel, j'ai compris. C'est de la pitrerie. D'ailleurs, en ce moment, nombreux doivent être les pêcheurs

en eau trouble, aux convictions multicolores, à la sincérité douteuse. Les bergers font aussi partie du troupeau : ils en ont l'âme et les gestes... »

Et dans une autre lettre :

« ... Ainsi, la tragédie continue et continuera sans doute jusqu'à extinction des moyens. Ici, les nouvelles arrivent toujours, plus ou moins exactes, cela va de soi. Pour le moment et sauf l'intervention de nouveaux facteurs — chose possible, — Paris ne me paraît pas menacé. Pour moi, c'est l'essentiel, à cause de toi. N'ayant point de pitié pour moi, comment veux-tu que j'en aie pour autrui ? Et puis, je ne vois pas là matière à compassion. N'est-ce pas la plus belle chose, la plus sublime des sensations que de mourir les armes à la main. Toute question de subjectivisme et de métaphysique à part, ceux-là sont à envier et non à plaindre. Ce qui est triste, ce qui est pitoyable, suprêmement lamentable, c'est ce suicide de tous les instants, c'est cette mort graduelle, goutte à goutte, que l'on nomme vie tranquille, cette vie cénobitique des capucins, des limaces et des forçats... »

Mais cette philosophie pessimiste ne l'amène nullement à cesser sa lutte contre un ordre social qu'il exècre. En 1915, dans le désarroi des changements de personnel dûs aux hostilités, un forçat réussit à dérober quinze cartouches de dynamite avec leurs détonateurs. Ensuite, il ne sut quoi en faire, et se confia à Jacob qui leur trouva aussitôt une destination. Depuis le début des hostilités, le *Maroni* ne marchait plus au charbon, mais au bois. Jacob se procura une mèche, évida quinze bûchettes du stock réservé au vapeur, et plaça dans chacune d'elles une cartouche. Il tenait enfin une éclatante vengeance contre les défenseurs d'un système social qui menait indifféremment l'homme au bagne ou à la guerre, car, au prochain voyage du *Maroni,* le Gouverneur de la

Guyane, le Directeur du bagne, le Procureur général se trouvaient sur le navire. Quand le *Maroni* reprit la mer, Jacob attendit la suite avec impatience. Elle fut décevante pour lui. Pendant quelque temps, il avait caché ses cartouches sous une roche, et elles avaient sans doute été détériorées par l'eau de mer. Les cartouches produisirent simplement un fort retour de flamme dans la chaudière, comme un feu de bengale, déclara le chef mécanicien qui ne sut jamais à quoi attribuer le phénomène. Les autorités pénitentiaires, le gouverneur même, l'avaient échappé belle.

On se tromperait d'ailleurs en pensant que Jacob était obsédé par ses projets de vengeance et d'évasion. Nul mieux que lui ne savait compter avec le temps, et mener plusieurs choses à la fois, sans fièvre, méthodiquement. Ce trait de caractère inquiétait ses gardiens. « ... Jacob, lui, resta une quinzaine d'années en cellule sans jamais manifester de colère. Il demeurait tout aussi bien insensible aux bonnes paroles. Cependant, il était capable de machiner pendant de longs mois un nouveau projet de révolte sans le communiquer à personne », écrit le commandant Michel. Mais tandis qu'il préparait ces machinations, dont je n'ai évoqué ici que les plus saillantes, il consacrait tous ses loisirs à la lecture. C'est ce qui l'a sauvé, dans les années de réclusion cellulaire, au cours desquelles il parvenait presque toujours à avoir des livres : « Tu t'efforces de me consoler, de me préparer au résultat de tes démarches, comme si je n'avais pas passé l'âge des illusions. C'est une misère de se tourmenter en vain. Que le destin voile le ciel d'un nuage sombre ou nous ménage la clarté d'un beau jour, faisons en sorte de nous trouver toujours à la hauteur des circonstances. Avec une telle optique morale, le plaisir n'est jamais un dissolvant et la douleur est toujours un stimulant. C'est cela seul qui

importe. Ne te mets pas en peine pour moi, ma bien bonne. Comme le diable, je me suis fait ermite, et bien que ma thébaïde soit semée de longues épines, j'y puis cependant goûter de grandes et saines joies intellectuelles. S'imposer volontairement quelques « tu dois » impératifs, rire là où les autres gémissent, supporter fièrement l'indigence, la rechercher même en ayant honte d'avoir honte, voilà qui s'appelle vivre et, au besoin, peut justifier le savoir mourir. Se rendre compte de l'absolue vanité des choses, et malgré cela (à cause de cela même) convenir qu'il est plus vain encore de parler de vanité. Dans ce conflit de pensée, c'est l'Ecclésiaste qui a raison : « Un ciron vivant vaut mieux qu'un éléphant crevé. » Tout le reste n'est que vain bavardage. Va, ma bien bonne, ne te tracasse pas pour des riens. Nous ne sommes plus aux temps merveilleux où l'on renversait les murailles au son des trompettes. Aujourd'hui, on emploie à ce moyen des obus de mille kilos. C'est l'éloquence de l'heure. C'est donc te dire qu'une vulgaire supplique, quels que soient son fondement et sa sincérité, ne saurait avoir raison des préjugés de tout un peuple... »

Parfois, ses lectures ne conviennent pas à Elisa : « ... Les Nietzsche m'ont été confisqués... Si parfois tu dénichais une traduction française de *la Théologie morale* d'Escobar, tu peux me l'envoyer. C'est un ouvrage très pieux, très édifiant, que j'ai déjà lu, mais que je relirais volontiers et avec le plus grand intérêt. » Et, entre deux tentatives d'évasion, Jacob ne dédaigne pas de piquer un petit galop de critique littéraire : « J'ai lu, avec un bien vif plaisir, ces deux ouvrages. Magnifiques l'un et l'autre, bien que d'un genre différent. L'intrigue de *Triomphe* m'a paru inspirée d'une page d'histoire d'Europe centrale et méridionale, mais très largement interprétée. Les types en qui s'incarnent les diverses

écoles socialistes, ainsi d'ailleurs que leurs antagonistes, sont dessinés avec beaucoup de vérité et de talent. C'est une œuvre hardie. Je la relirai, car il y a là des phrases à la manière d'aphorismes frappés au coin d'un rare bon sens, et qui font penser. Quant à la biographie de George Sand, c'est une petite merveille de bon goût, de style élégant et de critique épurée. L'analyse en est sobre, mais profonde et bien documentée. »

La vieille mère qui, là-bas, s'épuise en démarches, comprend-elle toutes les pensées de son fils ? On peut en douter. Mais ces lettres sont sans doute pour Jacob l'occasion de dialoguer avec soi-même, la seule qui s'offre à lui d'exprimer ses longues méditations : « Adresse-moi, si tu le peux, la *Recherche sur la Vérité,* de Malebranche. Philosophe cartésien, métaphysicien, spiritualiste, l'auteur est bien pensant et peut être classé, je pense, parmi les meilleurs moralistes. A ce titre, l'ouvrage me sera remis. Je le relirai avec infiniment de plaisir, certain que mon mécanisme pensant n'en variera pas d'un pouce, et surtout sans l'illusion d'y découvrir l'objet énoncé dans le titre. La Vérité ? En métaphysique, elle est partout où il nous plaît de la trouver. Il suffit pour cela de conduire nos recherches avec foi, pieusement, en surface et non en profondeur, car pour si peu que l'on fouille, une question appelle une autre question, et au bout du rouleau, il y a toujours un ?. Un philosophe moderne, voire modernisant, cynique autant que magnifique, a dit « Il n'y a rien de vrai. » Je pense comme lui, sauf réserve que je craindrais de vivre dans une société où le troupeau s'inspirerait de cet aphorisme. Un beau diamant ne saurait convenir à la cravate d'un voyou... »

« Jacob reçoit périodiquement *le Mercure de France,* écrit Normand, aussi sa pensée sur l'actualité littéraire, artistique,

philosophique, historique, scientifique, a subi l'influence heureuse des écrivains de ce bel organe. Il pense littérature avec Jean de Gourmont, Rachilde, voit les arts avec Georges Khan, le théâtre avec Henri Béraud, les journaux avec de Bury, l'histoire avec Barthélemy, les questions militaires avec Jean Morel, et les sciences avec Georges Bohn. »

Cet ancien mousse, qui quitta l'école à onze ans, possède maintenant une culture étonnante. Dans la correspondance avec sa mère, les ouvrages qu'il demande ou dont il accuse réception représentent finalement un panorama complet de la littérature et de la pensée universelles pendant ses années de bagne. Et souvent, il réclame quelque classique qu'il voudrait relire, car il les connaît tous, des anciens aux modernes. Il a tout lu et a toujours médité sur ses lectures, se confrontant à tous les grands esprits qui ont laissé quelque message. Son goût pour le beau n'empêche pas le sens critique d'être constamment en éveil, et les idéologues et doctrinaires n'ont pas de censeur plus sévère. En 1916, on voit dans ses lettres se former lentement le projet d'écrire un ouvrage sur la criminalité. Et s'il demande alors les principaux ouvrages des spécialistes en la matière, c'est pour les réfuter, car tous s'inspirent d'un dogme, d'une idéologie, alors qu'il veut se servir de la méthode expérimentale. Mais, pour une fois, ce téméraire n'est pas sûr de lui. « C'est un grand projet, écrit-il, qui me prendra trois ou quatre ans. Je ne suis pas certain que mes forces et ma situation me permettront de le mener à bien. »

Et c'est en mûrissant ce projet que, paradoxalement, il prépara une évasion dont l'audace stupéfie. Ou plutôt deux tentatives, dont la seconde suivrait immédiatement la première en cas d'échec.

Après avoir mis Dieudonné dans la combinaison, Jacob,

par correspondance secrète, avait demandé à sa mère d'envoyer deux costumes en caoutchouc, dont les Américains dotaient les passagers des bateaux pouvant être torpillés, ainsi que deux revolvers, une voile, et quinze cents francs. « Avec de l'argent et des armes, dit Jacob à Dieudonné, nous passerons partout. » Le colis devait être expédié à un nommé Firbos qui allait être libéré et se fixer à Saint-Laurent. Par malchance, Jacob prêta à Firbos l'ouvrage de Stirner, *l'Unique*. Rapidement, il constata une évolution rapide dans la mentalité de son camarade. L'apologie du moi avait fait des ravages dans un cerveau trop fruste, et Firbos se sentait gagner à la philosophie de l'égoïsme forcené. Il s'en inspira au point de garder pour lui le contenu du colis quand il lui parvint après sa libération. En même temps, Dieudonné était atteint de la typhoïde.

C'est alors, en octobre 1917, que l'anarchiste tenta le grand jeu. Comme il se trouvait un peu plus libre, grâce aux circonstances de la guerre, il fabriqua cinq flotteurs. En même temps, il se procurait cinq grammes de chlorydrate de morphine, qu'il mit dans son plan. Jacob avait lu dans Orfila et Dujardin-Baumetz que ce produit absorbé à dose massive provoquait une mort apparente.

La nuit choisie pour l'évasion, Jacob scie les barreaux du deuxième peloton, à Royale, tandis que son camarade Rodriguez joue de la mandoline pour couvrir le bruit. Il saute dehors, tombe sur un porte-clé qui se sauve, court à sa cachette, assujettit ses flotteurs aux épaules, à la ceinture, aux pieds, ainsi qu'une estrope à la cheville pour maintenir la pagaie, et saute à l'eau. Rapidement, il s'éloigne du rivage, mais c'est pour être pris dans un courant dont il ne peut sortir. Pendant trois heures, en pleine nuit, le fugitif tourne sur place, tout en essayant de pagayer. Puis, glacé par ce

séjour dans l'eau, épuisé de fatigue, il s'évanouit. Une violente douleur à la nuque lui fait reprendre connaissance. Le jour commence à poindre, il regarde autour de lui : le courant l'a rejeté à Royale, sur des rochers, près de son point de départ. La première partie de son plan a échoué, il va essayer la seconde. Chancelant, Jacob se constitue prisonnier au chef de camp, est conduit aussitôt en cellule et mis aux fers. Il absorbe alors le chlorydrate de morphine en cachant seulement dans le col de sa vareuse un dixième environ de la dose, à toutes fins utiles. Quelques minutes se passent, et Jacob tombe dans une catalepsie qui lui laisse pourtant l'usage de l'ouïe, il ne peut bouger un doigt, il est aveugle, mais entend les bruits les plus légers.

Le surveillant entre dans la matinée, lui parle, puis le secoue, et va chercher le chef de camp, qui appelle le médecin. Celui-ci lui touche les lèvres, les paupières, prend sa main. « Il est fichu, dit-il, portez-le à l'amphithéâtre. » La scène se déroulait exactement comme Jacob l'avait prévu. Ainsi, en retrouvant l'usage de ses membres, il sortirait facilement la nuit de l'amphithéâtre pour prendre le couteau-serpe, les cordes et la voile qu'il avait cachés tout près, et construire un radeau que le vent pousserait hors des courants. Jacob avait seulement ignoré qu'il risquait de demeurer assez longtemps en catalepsie pour mourir de froid dans la salle glacée. Un scrupule du médecin le sauva. « Réflexion faite, portez-le plutôt à l'hôpital », dit celui-ci.

Mais à l'hôpital, on procéda à une fouille soignée, et le reste du chlorydrate de morphine fut découvert dans le col de la vareuse. Le médecin comprit, fit sonder l'estomac du malade auquel on donna en outre des lavements. Puis il fut aussitôt reconduit en cellule et mis aux fers. Après ce traitement, Jacob était à peu près sorti de sa catalepsie, mais

il lui fut impossible d'absorber le moindre aliment pendant douze jours, et son sommeil était traversé par des cauchemars dans lesquels s'agitaient des crocodiles, des tigres géants, des serpents monstrueux. Il écrivit ensuite à sa mère : « Je suis très débilité et en plus de cette faiblesse générale, j'ai des troubles hallucinatoires. Ne te chagrine pas, ma bien bonne, pour peu que la santé me revienne, ce ne sera rien. Et puis, tu sais bien que j'en ai éprouvé bien d'autres et que misère et douleur ne sont pas pour me surprendre... Ne te chagrine pas pour moi, je te le répète. Soigne-toi, ne te néglige pas, et tout sera pour le mieux dans le plus fou des mondes. »

Malgré ces hallucinations, l'esprit de Jacob travaillait dur dans les moments lucides pour mettre au point sa défense. Le duel avec l'administration continuait et l'anarchiste, qui connaissait son code sur le bout du doigt, se remémora un texte de loi de 1862, jamais abrogé et sans doute connu de lui seul, au terme duquel une absence de douze heures était nécessaire pour être considérée comme évasion. En même temps, une singulière coïncidence vint ajouter à cet argument juridique un élément moralement favorable, qui minimisait encore les choses. La même nuit que Jacob, un bagnard nommé Socodato s'était évadé et avait été aussitôt assassiné par ses compagnons. Socodato, tailleur aux Iles depuis dix ans, avait amassé une assez forte somme grâce à l'importante *débrouille* que constituait son emploi. Il s'était abouché, pour partir, avec trois porte-clés qui n'avaient aucune intention de quitter le bagne pour courir les mers, mais en voulaient seulement à son magot. Arrivés au canot qu'ils prétendaient avoir acheté, une querelle suscitée au bon moment leur avait donné un prétexte pour tuer le tailleur, ils avaient partagé ensuite son argent et regagné leur case spéciale. Mais l'en-

quête avait prouvé rapidement leur culpabilité et, après avoir avoué, ils entrèrent en cellule peu après Jacob. Celui-ci apprit aussitôt l'histoire et, avec son machiavélisme habituel, s'en servit bientôt.

« Je devais m'évader avec Socodato, déclara Jacob à l'instruction. En sortant de ma cellule, je le rejoignis. C'est alors seulement qu'il m'avertit que nous serions cinq. J'ai été navigateur, et je vis aussitôt que l'embarcation était trop petite. Je me désistai donc, et attendis le jour pour me constituer prisonnier, ne pouvant réintégrer ma cellule. »

Jacob passa en jugement devant le Tribunal Maritime spécial, qui le condamna à deux ans de réclusion. Il se pourvut alors en Cassation. De retour en cellule, il tomba gravement malade. A la suite d'une rectite, il fallut d'abord l'opérer des hémorroïdes. Le médecin l'avertit qu'il serait remis immédiatement en cellule d'infirmerie après l'opération, ce qui fut fait. « ... J'ai dû me décider d'aller en cale sèche, écrit Jacob à sa mère. Radoubé le 12, la voie d'eau n'a pas été bien calfeutrée. » Ce mauvais traitement, et la secousse que son organisme déjà affaibli avait subie après l'absorption du chlorydrate de morphine, déterminèrent un affaiblissement général. La place du sternum où il avait reçu un coup de poignard, à Pont-Rémy, pendant sa lutte contre les policiers, le fit cruellement souffrir. Le médecin découvrit une ostéite tuberculeuse et fit opérer la résection de deux côtes. Jacob passa six mois à l'hôpital, et n'en sortit que pour repasser en jugement. Cette fois, il obtint l'acquittement.

Dès son retour à Royale, le Directeur, dans un mouvement de colère et au mépris de la décision prise par le Tribunal maritime, le fit passer devant la commission disciplinaire : « Messieurs, dit Jacob, êtes-vous des serviteurs du

directeur ou de la justice ? Dans le premier cas, condamnez-moi, je n'ai pas un mot à prononcer. Dans le second, la justice a parlé, et je ne vois pas ce que je fais ici. » Malgré cette logique impeccable, Jacob récolta quinze jours de cellule. Certes, il n'était pas à cela près, mais il tenait à passer en première classe pour être assigné, afin de préparer avec plus de chances une nouvelle évasion, et la moindre condamnation pendant les dix-huit derniers mois l'en aurait empêché, ce que le directeur savait bien lui aussi. Une fois de plus, Jacob écrivit au ministre. Mais les grandes causes ont parfois de petits effets. Dans l'euphorie de la Victoire sur l'Allemagne, une amnistie fut votée à ce moment.

L'anarchiste était dans un état des plus lamentables. « Te souviens-tu quand je t'ai dit que je me portais comme un baobab, écrit-il. Pécaire ! Il s'est mué en saule pleureur, le baobab ! Quand je marche, tu dirais un accent circonflexe à la recherche d'une voyelle ! »

Ce fut la grippe espagnole qui sauva Jacob. Elle faisait des ravages aux Iles au moment où un nouveau médecin arriva. Il vit l'anarchiste qui avait peine à se traîner, et l'utilisa pour des corvées de nettoyage qui lui permettaient de dévorer les restes des rations qu'il trouvait à côté des morts. Cette fois encore, l'exceptionnelle constitution de l'ancien mousse lui permettait de survivre après avoir été bien prêt de succomber.

Bientôt, les dix-huit mois sans punition effective furent écoulés, Jacob demanda aussitôt sa nomination en première classe. Le directeur étouffait d'indignation. « Vous osez... un homme comme vous ! Enfin, pendant ces dix-huit mois, vous avez scié des barreaux, tenté de vous évader... » Impassible en apparence, Jacob ressentait une intense jubilation. « Monsieur le Directeur, le règlement est le règlement. Ai-je

une seule punition inscrite à mon livret en dix-huit mois ? Non. Je fais valoir *mon droit*. Maintenant, si vous préférez que j'écrive au ministre... »

Le Directeur capitula, et Jacob fut enfin nommé à la première classe. Depuis son arrivée au bagne, il avait fait huit ans et onze mois de cellule, cachot ou réclusion cellulaire, avec les fers.

Spécialement signalé par le Ministère et la Direction pénitentiaire, considéré comme le pire des Incorrigibles qu'il ne fallait même pas envoyer à Charvein de crainte qu'il organisât une révolte, interné constamment aux Iles, objet d'une surveillance spéciale et épié par les mouchards, dix-sept fois il avait tenté de s'enfuir, et seule une malchance imprévisible avait empêché une évasion spectaculaire qui eut réveillé partout le souvenir du chef des *Travailleurs de la Nuit*.

Quand l'amiral Jaurès, frère du tribun socialiste, visita la Guyane, ce n'est pas sans raison que le Directeur put dire en désignant Jacob : « Voici l'homme le plus dangereux du bagne. »

XII

Une amitié

La nomination à la première classe permettait enfin à Jacob d'être *assigné,* c'est-à-dire de travailler chez un fonctionnaire. Il alla donc chez l'adjudant-chef Pasqualini comme « garçon de famille », et fut chargé des travaux ménagers, laver le linge, faire la cuisine... Son sort en fut adouci. Mais l'important était que le forçat pouvait, grâce à l'assignation, tenter d'obtenir son désinternement des Iles du Salut. Ainsi, l'évasion deviendrait possible.

Mais, à ce moment, Jacob va subir une crise. Les raisons de combattre perdant leur force, on croirait que le ressort qui tendait l'énergie indomptable de l'homme s'est brisé. Pourtant, durant ces terribles années, jamais il ne s'était abandonné au moindre découragement. Ses lettres ont été une continuelle leçon de vitalité, voire d'optimisme : « Toujours le même régime disciplinaire, écrivait-il, ce qui ne veut pas dire que je m'en trouve mal. Ce qui est un mal pour les natures faibles est au contraire un bien pour les natures fortes. En fait de tonique moral, rien ne vaut l'isolement. » Et encore : « Je suis closmuré en cellule. Je m'en accommode

fort bien, et je comprends mieux le mot de Fontenelle sur les damnés de l'enfer : « L'habitude aidant, ils doivent s'y trouver comme des poissons dans l'eau. » Il est vrai que l'on s'habitue à tout, même à la pire des misères. Je crois bien que c'est là la seule supériorité de l'homme sur l'animal. » Toujours, il avait rassuré sa mère : « Décidément, je ne sais pas dans quelles eaux tu navigues pour aller pêcher de pareilles idées. Je suis navré de te voir couper dans le panneau vernissé, truqué et caduc des conventions sociales. C'est en appréciant les hommes et les choses à travers le prisme de ses intérêts que l'on commence par des capitulations de conscience. Je crois te l'avoir déjà dit, c'est là une gymnastique à laquelle mon cerveau n'est pas exercé, et je ne tiens nullement à ce qu'il le devienne. Au-dessus du convenu, il y a le vrai, le beau, le juste. C'est là une vérité qu'il convient de ne pas perdre de vue, et de ne pas faire litière quand l'intérêt semble l'exiger. D'abord, sainte femme, tu te chagrines bien mal à propos. Tu me crois malheureux, et je le suis beaucoup moins que tu ne le penses. Le malheur ne résulte pas des situations, mais des idées que l'on s'en fait. Et c'est précisément parce que je vois les choses sous un autre jour que le commun des mortels que je suis moins malheureux dans un cachot que bien des gens qui passent pour heureux ne le sont dans leur salon. A l'heure présente, j'ai le sang rajeuni, les nerfs solides et la viande dure. Les bonnes graines, dit-on, ne moisissent jamais. C'est sans doute pourquoi, bien que je mijote depuis des années dans la basse fosse du bagne, je ne suis pourtant pas piqué des vers. Je me tiens droit de toutes les manières... Je me laisse mourir à la dose de un milligramme par jour, tu vois donc que je ne suis pas prêt à rendre l'âme. »

C'est lui, l'enterré vivant, qui a toujours réconforté cette

mère pourtant si forte, mais qui parfois fléchit sous un poids trop lourd : « Tu as tort, ma bien bonne, de te chagriner pour quelques marques d'indifférence, voire d'hostilité, que la famille a pu te donner. L'opinion d'un sujet vaut exactement ce qu'il vaut intellectuellement lui-même. C'est pourquoi celle des imbéciles et des ignorants vaut si peu de chose, autant dire rien. Et c'est pour cela que tu te peines, c'est par de telles niaiseries que tu te laisses impressionner ? A quoi bon se torturer l'esprit, à quoi bon cette vivisection de l'âme sur soi-même, ce permanent ruminement de la conscience qui finit par nous rendre l'égal du bœuf et du chameau en abêtissement. Il faut savoir et pouvoir digérer une bonne fois pour toutes le passé. Cela procède d'une âme forte, d'un bon cerveau et d'une bonne conscience. N'ajoute pas aux événements actuels la grillade à petit feu sur le bûcher des souvenirs pénibles. »

Maintenant, cet homme d'une quarantaine d'années, qui sera encore robuste trente ans plus tard, se croit « vieux et usé ». Il fait un retour en arrière, et soudain surgissent de sa mémoire les mille aventures qui ont transformé sa vie en roman. Il se revoit petit mousse naviguant à travers le vaste monde dont il a connu tous les aspects avant même d'être un adolescent. Puis il évoque sa plongée dans l'anarchie, ses premiers démêlés avec la justice, sa première condamnation. Ensuite les débuts de hors-la-loi, les Assises, l'asile de Mont-Perril où il jouait les persécutés par les jésuites. Et ce sont les multiples péripéties des *Travailleurs de la Nuit*, quand il restait trois nuits de suite sans dormir, durant les expéditions, en prenant de la caféine. Les procès d'Amiens et d'Orléans... Saint-Martin-de-Ré...

Et ensuite, l'enfer du bagne... Ces quinze années lui semblent avoir duré des siècles. Comment a-t-il pu soutenir cette

lutte incessante, acharnée, implacable, d'un homme seul contre toute la chiourme? Et tant de souffrances endurées! La faim... les boulettes de mie de pain décollées des trous à punaises... les ragoûts de bananes vertes fricassées avec le cambouis raclé après les tombereaux... cet énorme crapaud remonté par hasard du puits, qu'il avait eu tant de mal à tuer, et dont la chair devenue violette était puante et immangeable... La maladie, recherchée parfois, comme pendant son plus long encellulement où, voulant sortir du tombeau à n'importe quel prix, il plaçait des croûtes dans les trous de rats et les mangeait ensuite pour attraper la lèpre...

En même temps, à travers ses souvenirs, reparaissent des figures singulières ou émouvantes. Soleilland, qui fut présenté par la presse comme un monstre, et qui lui parut un être inoffensif, signant ses lettres « votre frère en Jésus-Christ ». Jacob avait assisté à son autopsie, et se souvenait de l'étonnement du médecin en trouvant, dans le cervelet, une petite boule, grosse comme une noisette, de matière dure. Hautecouverture et l'Italien Thésio qui, par chauvinisme, se livrèrent à un duel désespéré : chacun tenant l'autre par une main, ils se criblèrent de coups de couteau, tombèrent à genoux, et continuèrent à frapper jusqu'à la mort. Ménardier, qui avait tué son père, et se vantait de son crime : « Parfaitement, parricide ! Un père comme le mien, on le conduit au cimetière à coups de pied au cul ! » Digonnat, le vieux jardinier simple d'esprit, qui avait supprimé son fils idiot et disait : « Moi, j'ai tué mon petit. Il mangeait trop... » Sa peine expirée, Digonnat avait demandé à demeurer aux Iles et, s'étant vu refuser une faveur aussi extraordinaire, était mort de chagrin. Le Grand-Chiquet, qui lui avait raconté comment il avait empoisonné un surveillant en introduisant dans le poisson qu'il lui vendait un

foie de tétrodon... comment, pour se venger d'un autre, il avait déterré une nuit, au cimetière des Innocents, le cadavre de son petit enfant et s'en était servi pour pêcher le requin. Gautier qui, condamné à mort pour avoir poignardé le sadique surveillant Raymond, avait frappé à la gorge, le jour de son exécution, le commandant Garagnon, avec un petit couteau dissimulé dans son anus et s'était écrié : « Ça fera un fils de p... de moins à vous emmerder, camarades. » Et tant d'autres, qui avaient fini dans le ventre des requins !

Que n'avait-il pas vu sur cette terre maudite ! Jusqu'à l'anthropophagie même, il est vrai involontaire. Par exemple, quand un magnifique malgache haut de deux mètres était mort, et que le docteur Fauchois avait convoité son squelette comme pièce anatomique. Il avait fallu le faire bouillir pour dénuder l'ossature, et le cuisinier était venu subrepticement écumer, pour en graisser les ragoûts, l'espèce de gélatine qui montait à la surface. Ce jour-là, les forçats avaient joué les cannibales à leur insu. Mais les surveillants furent mieux servis encore. Un autre cuistot avait assisté à l'immersion du corps de l'anarchiste qui avait commis un attentat, à Paris, contre le shah de Perse Mouzaffer-el-Dinn. Un gardien s'était écrié, aux applaudissements de ses collègues : « Ça fait une crapule d'anarchiste de moins. » Le cuisinier décida de venger le mort à sa façon, c'est-à-dire en « faisant bouffer du cadavre à l'Administration ». Du moins c'est le prétexte qu'il avait fourni à Jacob. Lorsque des visiteurs importants venaient aux Iles, on lui donnait à accommoder de la cervelle de bœuf. Si, comme c'était fréquent, il y avait alors un ou plusieurs cadavres à l'amphithéâtre, le cuisinier s'arrangeait avec le forçat de service pour s'emparer de leurs cervelles et les servait à table. Le trafic ayant duré plusieurs années, la plupart des personnages

importants de l'Administration Pénitentiaire, et le Gouverneur de la Guyane lui-même, s'étaient régalés en mangeant de l'homme[1].

Comment ne pas se sentir vieux et usé après avoir vu tant de choses que les autres hommes ne connaissent jamais. Jacob se dit qu'il a vécu trop intensément, brûlant sa vitalité par tous les bouts. Aucune pensée, aucun projet ne parviennent plus à éveiller cet élan d'énergie qui l'a jeté sans cesse en avant, heureux d'empoigner l'adversité à bras-le-corps. Tenter l'évasion une fois de plus ? A quoi bon. Par acquit de conscience, il élabore encore des plans, mais la conviction n'y est pas.

Aussi, ne croit-il plus à rien. « Quand on a roulé, comme moi, sur les trois-quarts de la surface du globe, et passé quinze ans au bagne, tout ce qui touche à l'idéologie fait sourire, écrit-il à ce moment. La vie n'est pas idéaliste, elle ! Elle n'est pas constituée par le verbe, mais bien par des actes et des événements qui, dépouillés du coloris de nos illusions, de nos rêves, sont loin d'être aussi beaux que les moralistes nous les peignent. Il est vrai que les moralistes croient à la vérité, à leur vérité, alors que l'unique, la seule vérité qui se puisse soutenir, c'est qu'il n'y a rien de vrai. »

Alexandre sourit des espoirs naïfs de cette mère qui ne cesse de remuer ciel et terre, il la réprimande avec indulgence : « Il te faut savoir que deux verbes, dans le langage judiciaire, dominent toute la législation. Ce sont devoir et pouvoir. Ainsi, quand il s'agit de réprimer une infraction, le texte dit toujours, invariablement : devra. S'agit-il, au

1. Jacob racontera l'histoire, en 1930, au cours d'un débat aux Causeries Populaires. Et comme un ancien surveillant mettra son récit en doute, l'anarchiste citera des détails de dates et de circonstances qui convaincront son contradicteur atterré.

contraire, de tempérer la rigueur de la répression, ou bien d'accorder une faveur, le texte dit alors, toujours, invariablement : pourra. » Et comme elle s'indigne qu'un homme comme son fils ne puisse rencontrer plus de compréhension : « Ce n'est pas le caractère du sujet, ce ne sont pas ses actes du moment, sa moralité, bref la courbe évolutive de son idiosyncrasie que l'on prend pour critère, mais son dossier, les fautes commises, les rapports écrits. De sorte que, même s'ils vivaient cent ans, les hommes de mon calibre n'ont rien à espérer. Voilà une réalité dont il convient de se bien pénétrer afin de ne pas tirer des bordées inutiles, vent debout. » Car il est las de cette agitation continuelle, de ces efforts démesurés qui n'ont jamais servi à rien, de ces espoirs brûlants mille fois retrouvés pour n'aboutir jamais qu'à la même déception. D'ailleurs, que peut-il envisager dans l'hypothèse la plus favorable : « Que veux-tu que cela me fasse d'être commué à vingt ans? Ne sais-tu pas que toute peine nouvelle ne compte qu'à partir de la commutation ? Or 41 et 20 font 61. Bel âge pour figurer les Père éternel sur la place Pigalle! »

Rappelé dans l'armée en 1914, le commandant Michel revient alors au bagne. « Une question me brûlait les lèvres : qu'est devenu Jacob ? Mais je mis mon point d'honneur à ne pas la poser tout de suite. » Après un tour d'horizon, Michel se décide : « Jacob a-t-il réussi à provoquer un soulèvement à Royale ? » Il avoue sa stupéfaction en apprenant que Jacob paraissait avoir abandonné son esprit de révolte : « Quelque chose me semblait changé (au bagne) depuis que Jacob avait cessé d'en être une puissance de l'ombre. Je ne pouvais pas croire à une telle transformation d'un homme aussi endurci. » Et il conclut : « Oui, je me suis trompé au sujet de Jacob, mon vieil adversaire. C'est parce que j'ai oublié combien, même au fond d'un cachot, le

goût de la vie est profondément ancré chez l'homme. »

Mais le commandant se trompait une nouvelle fois ; si Jacob était devenu, ou paraissait être devenu un autre homme, ce n'était pas parce que le goût de la vie avait ressurgi en lui. Tant qu'il en avait été animé, au contraire, l'homme s'était senti un irréductible, un lutteur acharné, ne tombant que pour se relever et attaquer aussitôt. Irréductible, certes, il l'était encore, mais à titre purement défensif. Une sagesse résignée l'habitait maintenant, et il ne pensait plus qu'à « bien mourir », c'est-à-dire en restant jusqu'au bout fidèle à soi-même. Une espèce de stoïcisme teinté de misanthropie — mais l'un ne va-t-il pas sans l'autre ? — avait souvent percé dans ses lettres, atténué à la fois par le goût de la boutade et l'espoir de sortir du tombeau. Maintenant que les jeux lui semblaient faits, qu'il se sentait très vieux et se croyait cloué pour toujours à son rocher, il donnait libre cours au pessimisme. Il avait vu la vie, il avait vu l'homme. Les choses étant ce qu'elles sont, il ne convenait pas de se lamenter, mais non plus d'allumer des feux de joie. Venu de l'horizon nietzschéen, Jacob ramassait la noire bannière de l'Ecclésiaste, qu'il cite alors fréquemment, car il lui paraît le sage accompli tant sa vision du monde coïncide avec la sienne.

Un Jacob, quelles que soient les apparences, ne sombre jamais totalement dans le nihilisme dont la fadeur lui serre la gorge. Sous l'écorce épaissie, la sève sommeille, et prépare un renouveau de vie. Et toujours quelque signe le laisse pressentir. « L'Ecclésiaste a raison, tout n'est que vanité, et c'est vanité encore que de le dire », écrit l'anarchiste. Mais lui qui a dénoncé les « illusions vitales » guidant les hommes et leur donnant la force de vivre, de s'agiter, de combattre, n'est-ce pas au même instinct puissant, élémentaire, qu'il

obéit alors ? Une seule chose l'intéresse, le grand ouvrage qu'il projette sur la criminalité. Il lit, coche les passages qui l'intéressent ou lui paraissent particulièrement erronés, prend des notes, rassemble ses souvenirs pour avoir la base de généralisation nécessaire à la méthode expérimentale dont il veut s'inspirer. L'idée, ou plutôt la constatation qui dominera l'œuvre, est le résultat de toute son expérience humaine et de ses observations innombrables. La doctrine dont s'inspire toute juridiction en matière pénale, et particulièrement celle de sa patrie, affirme que l'infraction étant l'exception sociale, la Société a le droit et le devoir d'éliminer les délinquants pour assurer la protection des honnêtes gens. Le postulat n'est qu'une pétition de principe, pense Jacob. Honnêtes gens, délinquants, entre eux n'existe pas une telle ligne de démarcation qui sépare le bien du mal. Et il revoit tous ceux qu'il a bien connus au bagne. Certes, il y a des êtres monstrueux que la nature a fait anormaux, presque inhumains, venus du fond des âges, comme ce Grand-Chiquet qui se servait du cadavre d'un petit enfant pour sa pêche aux requins. Mais n'est-ce pas, même au bagne, une infime minorité ?

Quant aux honnêtes gens, c'est-à-dire ceux que la loi n'a pas frappés, l'anarchiste les récuse comme tels. D'abord il y a une foule de délits qui, trop minces pour être réprimés, ou trop habiles pour être décelés, n'en constituent pas moins une mentalité délinquante : les gens de maison font sauter l'anse du panier, l'ouvrier se livre à la « perruque », l'employé chaparde des crayons et des plumes, les déménageurs barbottent le plus souvent possible, les gardiens de prison rognent sur la ration, même du simple prévenu, les commerçants pratiquent le coup de pouce et truquent leurs produits, les hommes politiques usent du pot-de-vin, le paysan trompe

le fisc avec les bouilleurs de cru, etc... Jacob accumule les faits précis qu'il a relevés constamment dans ce domaine : c'est ce qu'il appelle la méthode expérimentale, et on ne peut guère lui nier cette qualité. Peu de gens, dans chaque catégorie sociale, qui puissent échapper à cette classification. « Le nombre de délinquants réels dépasse de quelques millions celui des délinquants punis », écrit-il. En outre, que d'actes considérés comme des crimes restent impunis. « L'exception, écrit-il encore, c'est l'homme parfaitement probe, c'est l'homme honnête de pied en cap, c'est l'homme qui, arrivé à un certain âge, n'a jamais violé les prescriptions du Code Pénal. »

Mais il y a plus, et là Jacob en revient à la citation de Proudhon qui lui est chère, « la propriété c'est le vol ». A l'origine de presque toutes les fortunes, il y a une malhonnêteté, Jacob ne développe pas ce lieu commun, l'exercice de l'exploitation de l'homme par l'homme, légalement fondée, lui suffit, et les manœuvres des boursicotiers, des gros gagneurs d'argent, qui jouent avec la vie des peuples.

Sur ces deux thèmes, délinquance générale impunie et criminalité légale, abondamment illustrés d'exemples minutieusement rassemblés, il asseoira solidement son argumentation. Pour conclure, il montrera ce qu'est le forçat : dans certains cas, un homme semblable à la plupart des autres, qui a eu seulement la malchance de se faire prendre. Et, le plus souvent, un individu qui n'a pas joué le jeu selon les règles, qui n'a pas volé dans le cadre des lois, en un mot « qui s'est servi de la main gauche au lieu de la droite ». En écrivant cela, Jacob pense sans doute à lui-même et à tant d'illégalistes qu'il a connus jadis. Que d'intelligence, d'ingéniosité, d'énergie dépensées à violer la loi, alors que ces qualités eussent assuré de belles situations sociales à leurs

possesseurs s'ils n'avaient répugné à trafiquer ou à faire suer le burnous à des pères de famille.

Que peut-il résulter d'une semblable conception qui bouleverse tous les dogmes dont la législation s'inspire ? De cela Jacob n'a cure. Ce n'est pas lui qui jouera au bâtisseur de Société, en lançant quelque nouvelle utopie. Il a vu de près l'un des rouages qui grincent dans la machinerie sociale, il montrera cette tare dont l'homme devrait rougir, c'est tout, et c'est assez. En se jugeant lui-même avec quelque ironie, il pense qu'il en résultera peut-être une amélioration au sort des « parias de l'Occident », comme il appelle les bagnards.

C'est dans une telle disposition d'esprit que Jacob, plus heureux que Diogène, rencontra un homme. Car, misanthrope indulgent, s'il se refusait à condamner ses semblables, il lui manquait d'avoir jamais rencontré dans sa vie un autre individu qu'il put aussi totalement estimer qu'il s'estimait soi-même. Sa personnalité avait fini par s'imposer depuis qu'on croyait à sa résignation, et de telle façon qu'on lui témoignait généralement, parmi les surveillants et leurs chefs, une espèce de curieuse déférence. Mais ce revirement ne changeait rien à ce qu'il pensait d'eux. D'ailleurs, une pointe de supériorité perçait toujours dans les rapports, puisque l'autre était un serviteur de la loi, et lui un bagnard, et malgré sa souveraine indifférence, Jacob y voyait la marque d'un petit esprit. Avec le docteur Louis Rousseau, l'anarchiste se sentit aussitôt sur un tout autre terrain. Deux hommes se trouvaient en présence, à la fois différents et semblables, et les rapports qui s'établirent entre eux n'étaient faussés par aucune arrière-pensée, alors que Jacob s'était attendu à ce que l'interlocuteur, comme toujours, soulignât discrètement ses avantages.

Louis Rousseau a laissé au bagne le souvenir d'une espèce de saint laïque. Après avoir entendu Jacob me parler de lui si longuement, me conter tant d'anecdotes qui le dépeignent, je ne peux mieux faire que de citer le passage où Belbenoît évoque cette belle figure de médecin des corps et des âmes : « Le docteur Rousseau se mit sans tarder à appliquer ses méthodes personnelles. Le fait que l'hôpital des Iles n'avait pas d'eau courante, que toutes ses vitres étaient cassées, et que l'on ne pouvait y admettre séance tenante des hommes qui se mouraient de dysenterie, de typhus, de malaria ou de tuberculose, loin de l'amener à prendre l'attitude résignée du philosophe, l'incita au contraire à redoubler d'activité... Il s'arrangeait pour que, tous les trois mois, les hommes condamnés à l'horrible supplice de la détention en cellule vinssent se refaire pendant un mois à l'hôpital. Il n'hésitait jamais à exprimer aux gardiens, et même au commandant, sa façon de penser... »

Sans doute peut-on éveiller des sentiments ensevelis dans le cœur des hommes les plus rudes avec de la bonté. Quand Louis Rousseau quitta les Iles, les forçats lui apportèrent en délégation un gros bouquet de fleurs.

Le médecin resta deux ans aux Iles du Salut. Dès le début, une collaboration étroite et constante s'établit entre les deux hommes. Rousseau était scandalisé et révolté par ce qu'il avait sous les yeux. Dans l'avant-propos de son livre, il déclara plus tard : « Chargé pendant deux ans du service médical d'un pénitencier, j'ai eu sous les yeux le triste spectacle de la pratique pénitentiaire coloniale. J'en ai été profondément dégoûté. Ayant pour tâche professionnelle de défendre la vie dans la modeste mesure où je le peux, je n'ai pu assister à cette œuvre de mort sans me demander à quelle louche besogne j'avais été convié, et ce que j'étais venu faire

dans cette galère. » Médecin de la coloniale, Louis Rousseau avait le grade de commandant, alors que les Iles n'avaient droit qu'à un capitaine. Quand on le vit à l'œuvre, le prétexte sembla bon pour l'envoyer à la Martinique diriger un service. Rousseau refusa d'abandonner la tâche qu'il s'était assignée, d'améliorer le sort des forçats, et de dénoncer les horreurs du bagne; il réussit à reculer son déplacement pendant deux années. Mais il connaissait peu la juridiction pénale, son expérience était trop fraîche. Aussi le médecin demanda-t-il à Jacob de l'aider. Le forçat hésita : « — C'est que je n'ai pas de diplômes, je ne suis qu'un autodidacte. » Rousseau haussa les épaules : « Allons, c'est dit, nous allons arranger cela. » Et pour que Jacob put travailler, il le fit mettre en assignation chez Alric, le comptable gestionnaire, qui accorda tout de suite son consentement après avoir demandé à Jacob de donner sa parole qu'il ne s'évaderait pas.

Dans une lettre qu'il m'a récemment adressée, le docteur Louis Rousseau raconte ainsi ses rapports avec Jacob :

« Je suis arrivé aux Iles du Salut vers le 1er septembre 1920. ... Médecin de l'armée coloniale avec le grade de commandant, j'aurais pu, avec quelques chances de succès, demander, après quelques mois de séjour aux Iles, une autre affectation. Il n'en fut jamais question... J'en vins à l'idée d'écrire un livre et n'eus plus qu'un désir : rester aux îles pour y recueillir des documents en vue d'un réquisitoire dont la publication aurait peut-être la chance de servir à quelque chose.

« J'habitais sur la place de l'Ile Royale un petit bungalow à deux pas duquel se trouvait une terrasse garnie de bancs d'où l'on jouissait d'une vue magnifique sur l'Ile Royale et

sa voisine l'Ile Saint-Joseph, de sinistre mémoire. J'allais souvent m'y asseoir. C'est là que je vis pour la première fois Jacob qui, chargé de l'entretien de ce quartier, pensait infatigablement à son sort et à celui de ses camarades... On en vint peu à peu à bavarder presque tous les jours, mais rarement plus de cinq à dix minutes. Quand je lui parlai de mon projet de faire et publier une étude sur le bagne, il se mit tout de suite à ma disposition et, comprenant que des entretiens brefs et furtifs ne suffiraient pas à un travail de longue haleine, il réussit à se faire placer comme *assigné* chez M. Alric, comptable gestionnaire, homme bon et sûr et dont la discrétion n'avait d'égale que celle de Madame Alric, sûre et bonne comme son mari. Là je pus voir Jacob à mon aise et passer avec lui une demi-heure, une heure même, et cela deux ou trois fois par semaine.

« Grâce à lui je pus prendre connaissance de tous les textes de lois qui régirent la peine des travaux forcés depuis l'origine de la Transportation. Il lui fut possible de se procurer à la Bibliothèque officielle du Pénitencier tous les bulletins des actes officiels du Ministère et du Gouvernement local, relatifs à l'Administration pénitentiaire. Il possédait en propre le Cours de droit criminel et de science pénitentiaire du professeur Georges Vidal qu'il m'a laissé quand je suis parti, bourré d'annotations. Jacob fut pour moi la plus abondante source de renseignements et aussi la plus sûre. Sans lui, je n'aurais pu mener à bien la tâche d'écrire le *Médecin au Bagne* qui fut son œuvre autant que la mienne.

« Jacob vous a dit que, dès nos premiers entretiens, je lui avais parlé en frère. Venu d'un homme aussi sincère, cet éloge m'a ému, car je crois le mériter. Rebelle à toutes les hiérarchies, j'ai pu, par la force des choses et passivement, être mis à tel rang, atteindre tel grade, sans que ma

manière de penser en ait été le moins du monde influencée, et je suis toujours resté accroché à un vif sentiment de l'espèce humaine dont je mets tous les exemplaires à mon niveau. Je suis ainsi bâti et n'ai aucun mérite à cela. Dans de telles dispositions, il était tout naturel que je sois le camarade de Jacob, au contact de qui je n'ai pu qu'affermir mes manières de voir, de sentir et de penser qui sont celles des anarchistes.

« Après mon départ, Jacob ne cessa jamais de m'écrire et de s'intéresser à la rédaction de mon manuscrit. A chaque courrier, il m'envoyait un journal de tous les événements qui survenaient dans le monde pénal et dans le monde pénitentiaire.

« En 1926, je remaniai mon travail et là encore Jacob m'encouragea et m'aida. Nous fîmes la critique de l'œuvre législative de 1925, et j'ajoutai un nouveau chapitre sur les maisons de force de la métropole. Ce fut facile et rapide car j'avais à ma disposition le *Journal Officiel* où s'étalaient, dans des rapports très étudiés faits par des Inspecteurs des services administratifs, mille preuves de l'ignominie des prisons de la Métropole. »

Et le docteur Rousseau ajoute ces quelques mots qui ne manquent pas d'actualité : « C'est au bagne que j'ai vu combien il était dangereux de donner plein pouvoir à un homme *assermenté* dont la parole est a priori sacrée, — le surveillant, — sur un homme dont la parole est a priori considérée comme un mensonge, — le condamné. On a là, sous les yeux, la preuve sans cesse renouvelée que le pouvoir corrompt fatalement celui qui le détient. A pareille école, tout observateur réfléchi, qui sait voir et se souvenir, ne peut, s'il est humain, trouver le salut que dans la suppression des pouvoirs absolus et de leurs policiers. »

XIII

Dernières malices du Daimon

Lorsque le docteur Rousseau quitta les Iles, en 1923, Jacob se sentit très seul. Dans toutes ses lettres il parle désormais de « l'oncle », ne cesse de s'intéresser au sort du manuscrit que le médecin a emporté et que les éditeurs pressentis hésitent à accepter tel quel, car il n'a ménagé personne. « J'avais prévu que l'oncle aurait à compter avec la muflerie contemporaine. Comme il a raison de ne pas transiger. Une fois engagé, de capitulation en capitulation, ce n'est plus du vin généreux que le vigneron offrirait au public, mais de la mauvaise piquette. J'ai confiance dans son caractère. Tu verras qu'il triomphera. »

Jacob a reconquis un parfait équilibre, ses lettres sont d'un ton calme et serein. Maintenant que le travail avec Louis Rousseau est terminé, il a trouvé une tâche qui l'intéresse fort et occupe suffisamment son esprit. Il est devenu une puissance aux Iles, par sa carrure, et le commandant Cruccioni l'envoie chercher quand se présente un cas épineux. Le fonctionnaire a réalisé l'ambition que son prédé-

cesseur Michel exprimait ainsi : « Si j'avais pu conclure la paix avec Jacob, je l'aurais fait bien volontiers. » Mais c'est que l'anarchiste, aussi paradoxal que cela puisse sembler, a finalement gagné la partie. Pourquoi lancer des plaintes au Ministère, se laisser traîner devant le Tribunal Maritime Spécial et séjourner en cellule, puisqu'il peut désormais faire triompher son point de vue par la diplomatie. Jacob n'a jamais eu recours à la violence que contraint par les événements ou par les hommes. L'homme de la Belle Epoque, celle où l'on avait horreur du tragique, l'a toujours emporté, en lui, sur l'animal de combat, quand les circonstances étaient favorables.

Il est à ce moment assigné chez le substitut au procureur pour les Iles. Le fonctionnaire, qui se perd dans l'instruction de ces affaires presque toujours complexes, s'assure l'aide de Jacob, et lui demande de dépouiller les dossiers. L'anarchiste devient alors l'auxiliaire de la justice, et l'on devine dans quel sens. Il fait ressortir tout ce qui est favorable aux accusés, leur indique l'attitude à prendre, la thèse à plaider, l'article du code qui leur sera favorable, il suscite de faux témoignages. Dieudonné et bien d'autres lui ont rendu hommage à ce sujet.

En même temps, Jacob prépare une nouvelle évasion (ce sera sa dix-huitième tentative), mais seul, cette fois, et en prenant son temps. Pièce à pièce, dans le jardin attenant au pavillon du docteur qui a succédé à Louis Rousseau, il amasse minutieusement tout ce qui lui sera utile dans une grotte dont il a dissimulé l'entrée. Car il croit moins que jamais à toutes les promesses que sa mère obtient, même pour un simple désinternement des Iles. De grands journalistes, Londres, Le Fèvre, plus tard Roubaud, qui visitaient le bagne, se sont entretenus longuement avec lui et ont

affirmé qu'ils l'aideraient. Le nouveau gouverneur de la Guyane, Chanel, l'a vu et lui a dit : « Vous êtes une victime de Gustave Hervé, je connais bien votre cas. Je vous ferai sortir d'ici. » Tout cela laisse Jacob fort sceptique. En 1924, bien que les efforts démesurés de sa mère ne cessent de l'émouvoir (Une mère, vois-tu, c'est l'humanité, écrit-il à un camarade), il répond ironiquement à un nouveau message d'espoir : « Il ne faut pas désespérer. Aussi bien j'espère que dans quinze ou vingt ans d'ici, pareille démarche sera prise en considération. Ce n'est, tu le vois, qu'une question de temps. Il est fâcheux que je ne puisse plus rien recevoir de toi ; sinon tu aurais pu m'envoyer quelques litres, au besoin une barrique, d'élixir de longue vie. »

Pourtant, c'est Marie Jacob qui a raison, cette fois, elle va, elle aussi, gagner son combat. Son incroyable ténacité est bien prête de triompher enfin. Depuis 1913, elle travaille chez un avocat, maître A..., et elle a réussi à l'intéresser depuis le début, ainsi que sa femme, au sort de son « petit ». Maître A... n'a cessé de se dépenser, sans résultat jusqu'ici. Madame A..., une artiste connue, s'agite de son côté. Et l'intervention des journalistes va être le facteur décisif, en faisant connaître au public le cas Jacob. Certains anarchistes ont probablement agi de leur côté puisque c'est *le Peuple*, journal de la C. G. T., qui accroche le premier le grelot.

Le 25 février 1925, dans ce journal, Francis Million publie un premier article : « J'ai reçu la visite, il y a quelques semaines, d'une pauvre femme qui m'a raconté la plus navrante histoire... Je ne connais pas Jacob, mais j'ai vu sa mère, et c'est d'elle surtout qu'il importe en ce moment. Quand on a causé quelques minutes avec Madame Jacob, on comprend tout ce qu'un cœur de mère peut contenir comme dévouement, et quels trésors de tendresse a pu accu-

muler une femme qui, depuis vingt ans, concentre toutes ses pensées, toute sa vie vers un but unique : revoir son fils... Inlassablement, patiemment, sans se laisser rebuter par les insuccès, Madame Jacob a fait toutes les démarches qui lui ont été indiquées. Chaque fois déçue, mais jamais décidée à s'arrêter sur sa route, elle a recommencé mille tentatives pour tenter d'intéresser au sort de son fils les personnes qu'elle croyait susceptibles de l'aider dans ses efforts. »

En mars, dans *le Quotidien,* Louis Roubaud reprend le même thème, sachant bien qu'il accrochera beaucoup mieux en faisant tout de suite vibrer, si facilement, la sensibilité du lecteur : « Depuis vingt ans elle a fait toutes les démarches sensées ou insensées pour faire obtenir une commutation de peine... Elle a voulu partir pour la Guyane... Elle a vécu en faisant des ménages, six sous de l'heure avant la guerre, cinquante sous aujourd'hui... »

Ensuite Roubaud et Million en viennent au « cas » Jacob. Roubaud avoue d'abord sa stupéfaction. Sans doute n'avait-il pas été dupe de la touchante mauvaise foi d'une mère qui minimisait les choses au point d'écrire au ministre, croyant naïvement le duper, que son fils n'avait jamais commis aucune tentative de meurtre. Mais, pour se faire une opinion, et deviner l'homme à travers le style, le journaliste commença à jeter un coup d'œil sur les lettres du bagnard. Puis il lut avec attention, passionné par cet exceptionnel document humain. « Je n'ai pas trouvé dans ces pages, détachées au hasard d'un dossier de 240 lettres, une seule pensée vulgaire ou égoïste, pas un mot de haine. » Et il se demande : « Alors, l'énigme se pose : où est le vrai Jacob ? » D'énigme, il n'y en avait guère, ou du moins je n'en aperçois pas. Pour un observateur superficiel, ou mal informé, il y a peut-être une apparente contradiction entre les actes d'un Alexandre Jacob

et les pensées qu'il exprime tout au long de cette correspondance. Mais si l'on a pris la peine de pénétrer au cœur de sa psychologie, ces actes et ces pensées apparaissent comme les deux maîtresses branches d'un même tronc.

Malgré son indécision, Roubaud sent bien que ces lettres constituent le meilleur argument en faveur de la cause qu'il veut défendre. « Sa mère garde ces feuillets jaunis dans une boîte de carton, écrit-il. J'ai pu lui arracher quelques-uns de ces feuillets. » Et les deux journaux publient des témoignages d'hommes qui ont connu Jacob, journalistes, camarades de jeunesse, et même du comptable gestionnaire retraité Alric, qui l'a eu chez lui en assignation et parle de sa probité. Le docteur Rousseau, qui dirige alors un Office public d'hygiène sociale, écrit au Peuple : « Malheureusement, Jacob s'est fait mal voir de l'ancienne Administration Pénitentiaire. Connaissant à fond les lois et les règlements, il s'est fait, en maintes circonstances, l'interprète de ses codétenus lésés. L'Administration lui en a voulu de lui présenter des réclamations d'une irréprochable justesse de fond et écrites dans une forme impeccable. »

Certains messages sont dithyrambiques : « Combien qui jouissent de la liberté et des honneurs, écrit Jacques Sautarel, directeur d'un journal catalan, ne valent pas un de ses orteils. Personnellement, je l'ai jugé de près, c'est le plus délicat et le meilleur des hommes. » Et Sautarel lance l'idée d'une pétition au Président Herriot. Elle est retenue par Madame A..., la pétition circule. Elle a été rédigée, cette fois, plus habilement que lorsque Marie Jacob adressait au ministre des suppliques intitulées « Résumé de la triste vie de mon malheureux fils », et le présentait comme un doux agnelet !

Le président reçoit l'artiste, et donne un avis favorable. La nouvelle arrive aux services guyanais de l'Administration

pénitentiaire, et personne ne veut y croire, Jacob tout le premier. « Jamais aucun condamné n'avait été libéré sans que l'initiative vint de l'A. P. », écrira le commandant Michel. Une vieille femme de soixante-cinq ans, qui avait consacré toute sa vie à la libération de son fils, venait de triompher par son obstination des us et coutumes les plus rigoureuses.

Mais Alexandre Jacob n'en avait pas fini avec la justice des hommes, après vingt-deux ans de prison ou de bagne. Il n'était pas libéré. Sa peine de travaux forcés avait été seulement commuée en cinq ans de réclusion à accomplir dans la métropole. La « société » qu'il avait si durement combattue ne lâchait pas facilement sa proie.

A la fin de 1925, laissant dans la grotte, où ils se trouvent probablement encore, les instruments de l'évasion projetée, l'anarchiste quittait la Guyane. Arrivé en France, il fut dirigée sur Melun. Marie Jacob revit enfin, à travers les grillages du parloir, son enfant qu'elle avait aperçu pour la dernière fois, habillé en forçat, franchissant la passerelle de la Loire vingt ans plus tôt. C'était alors, ses moustaches rasées, un grand garçon d'apparence presque frêle. Et elle avait maintenant en face d'elle un homme aux muscles saillants, aux cheveux déjà gris. Mais, pour elle, c'était toujours son « petit ».

Jacob resta une année environ à Melun, puis sa peine fut commuée en deux ans d'emprisonnement, qu'il dut accomplir à Fresnes. Il aurait pu en sortir plus rapidement, s'il avait été homme à profiter de l'occasion qu'on lui donna. L'anarchiste travaillait alors à l'imprimerie de Fresnes. Il eut ainsi l'occasion de voir composer, par un Allemand

condamné à cinq ans d'emprisonnement pour les affaires d'Essen et qui avait tracé la croix gammée sur son quart, le code de l'état-major ! On imprimait aussi, dans cet atelier, le code TZ, destiné par le ministère de l'Intérieur aux préfets, et contenant les instructions secrètes pour réprimer, en cas d'urgence, les menées révolutionnaires. Il y eut une fuite, dont le coupable était un nommé X... sur lequel s'orientèrent aussitôt les soupçons, ou qu'il fallait choisir comme bouc émissaire. Jacob se vit offrir la liberté immédiate s'il donnait quelques renseignements sur les agissements de X... Il n'est pas besoin d'insister sur le genre d'accueil qu'il fit à la proposition.

C'est à Fresnes qu'eut lieu l'épilogue de son duel avec l'administration du bagne, à la suite d'une aventure cocasse à propos des citernes, aux Iles. Non qu'il ait eu, comme l'a dit le commandant Michel, le dessein sataniquement désespéré d'empoisonner tout le monde, y compris lui-même. Les deux citernes, qui pouvaient contenir 25.000 litres d'eau de pluie, n'avaient pas été curées depuis longtemps, et Jacob s'en plaignit au commandant d'armes. « C'est assez bon pour des forçats », répondit l'officier. L'anarchiste écrivit alors au directeur du bagne pour lui signaler le fait. Alors le commandant fit venir deux mouchards à sa solde dont il s'assura le témoignage, non qu'il eut à craindre le moindre blâme, mais pour mettre Jacob en difficulté. Sur leur affirmation qu'ils avaient nettoyé récemment les citernes, le directeur fit passer le plaignant devant la commission disciplinaire, et il fut condamné à trente jours de cellule. En outre le capitaine d'armes alla narguer Jacob : « Ici, même si vous avez raison, vous n'aurez jamais le dessus avec moi. C'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer. » Ces procédés réveillèrent le ressentiment chez un homme qui tendait alors

à se pacifier. Pendant quelques jours, il ne rêva plus que de revanche, et l'occasion s'en présenta.

Un forçat nommé Chaous lui confia une lettre pour la mettre en sûreté. Deux jours plus tard, Jacob la retrouva en rangeant ses affaires, la lut par distraction, et ne se tint pas de joie. Il s'agissait d'une communication d'un ancien comptable gestionnaire à son successeur pour le prier de falsifier certaines écritures afin de régulariser ses comptes. Bientôt, affolé par les menaces qui lui avaient été faites quand on l'avait su en possession de la lettre, Chaous vint la réclamer. « Que veux-tu en faire ? » demanda Jacob. — « La rendre, sinon ça va barder pour moi. » — « Tu ne rendras rien du tout, c'est maintenant une affaire entre moi et l'Administration. Puisque tu ne sais pas t'en servir, je la garde. Et pour éviter toute histoire, va dire que je l'ai volée dans tes affaires. »

Aussitôt, un porte-clés fut délégué à Jacob pour l'inviter à venir chez le nouveau comptable. Il y trouva un imposant aréopage dont l'amabilité prouvait qu'on maudissait le ciel de voir qu'un tel document était tombé entre les mains du redoutable personnage. Il n'était plus question de menacer, comme avec Chaous, et une négociation eut lieu car l'anarchiste abandonna finalement son projet de vengeance. Les longs ressentiments n'étaient plus de son âge. Et puis, le commandant d'armes restait en dehors du scandale. Jacob pensa donc obtenir un profit plus substantiel de la lettre, et exigea six cents francs en or. Ayant pris ses précautions, il fut réglé. Mais, quelques semaines plus tard, l'argent fut trouvé dans les affaires de Dieudonné auquel son camarade l'avait remis, et confisqué. Jacob en fit son deuil.

Pendant qu'il était à Fresnes, il fut avisé que son pécule était augmenté de 595 francs. C'était la somme saisie, moins

quelques frais. Immédiatement, Jacob écrivit au ministre pour se plaindre qu'on lui restituât en francs Poincaré ce qu'on lui avait pris en francs-or. Il n'obtint évidemment aucune réponse.

Alexandre Jacob fut libéré le 30 décembre 1928, après vingt-cinq ans et trois mois de prison et de bagne. Sa mère l'attendait à la sortie de Fresnes. Mais la vieille femme ne pleura pas, et ils s'embrassèrent sans émotion apparente, comme s'ils s'étaient quittés la veille. Ils avaient tous deux la même nature secrète, qui exige qu'on n'étale jamais ses sentiments.

L'ancien forçat montra aussitôt qu'à partir du moment où la paix était faite entre lui et la société, il n'était pas l'inadaptable que l'on avait voulu voir en lui. Mieux, il prouva que s'il avait voulu se servir de ses facultés au lieu de les tourner contre l'ordre social, il eut sans doute brillamment réussi depuis longtemps. Après avoir travaillé dans une fabrique et économisé un peu d'argent, il se mit à faire les marchés. En 1935, dans un grand reportage sur trois anciens « forçats régénérés » [1], Alexis Danan le présente très sympathiquement. Le photographe a pris quelques beaux clichés, et l'on voit Jacob, son éternelle pipe à la bouche — ou bien servant une cliente, — ainsi que son camion-roulotte, son *barnum* de « lingerie, bonneterie, confection en tous genres ».

« Jacob, heureux, n'a pas d'histoire, non plus que d'histoires », écrit alors le journaliste. Pourtant, son passé ressurgit parfois. A Orléans, pendant le marché, un homme s'approche de lui en souriant, la main tendue. Comme Jacob hésite :

1. *Voila*, n° 217.

— Tu ne me reconnais pas ?

Jacob a beau chercher dans sa mémoire, pourtant si fidèle, il ne se souvient pas d'avoir vu ce visage au bagne.

— Voyons, je suis Couillot...

Le nom ne lui dit rien non plus, il n'y a jamais eu de Couillot aux Iles, il en est sûr.

— Vraiment, je ne vois pas...

— Mais si, je suis l'agent sur qui tu as tiré, ici même. C'est grâce à toi que j'ai eu de l'avancement, je suis maintenant sous-chef de la sûreté de cette ville.

Et Jacob éclate de rire en contant l'anecdote : « Il en a profité pour me demander une remise, l'animal ! »

Un autre jour, à Valençay, il s'impatiente d'être épié par un individu dont le visage ne lui est pas inconnu. Soudain, il se rappelle : c'est l'inspecteur qui l'avait suivi lors de ses interventions au Club du Faubourg. Quand le policier eut fait son travail, il aborda Jacob. Un cambriolage avait été commis près de la Bourse, dans des conditions qui rappelaient singulièrement l'affaire de la rue Quincampoix, où Jacob avait pénétré chez un bijoutier en perçant le plafond. On s'était demandé, Quai des Orfèvres, si l'anarchiste n'avait pas repris du service actif, et l'inspecteur était venu enquêter sur ses déplacements au moment du vol. Ce policier était Bony, qui devait bientôt devenir célèbre. Il avait perdu son temps. Jacob ne se permettait plus que des facéties sans danger, comme celle à laquelle il se livra récemment en écrivant au préfet : « J'ai reçu un avis d'impôt pour Négro, mon chien. Je vais faire mon devoir de contribuable, mais je demande une carte d'électeur pour Négro. Il n'a jamais menti, ne s'est jamais saoulé, et je pense qu'il n'y a guère d'électeurs dans le département dont vous puissiez en dire autant. »

Jacob eut le privilège d'être sans doute le premier lecteur d'un écrivain qui devait passionner l'opinion publique. L'anarchiste vivait à ce moment avec une dactylo à qui l'on avait confié un manuscrit volumineux. Comme l'écriture en était difficile, Jacob le déchiffrait et lisait à haute voix, pendant que son amie tapait à la machine. Il s'agissait du *Voyage au bout de la nuit,* d'un docteur Destouches, qui devint bientôt Ferdinand Céline.

A la veille des hostilités, par son seul travail, Alexandre Jacob était à la tête d'une petite fortune. Ses biens en liquide, matériel et marchandises pouvaient être estimés à six cent mille francs. La guerre le ruina, et pour une raison qui dépeint l'homme, celui qui a toujours eu non des appétits, mais des principes. Il se refusa à augmenter sa marge bénéficiaire habituelle, « étant un commerçant, non un trafiquant ». Petit à petit, au cours des achats avec un capital qui n'augmentait guère tandis que les prix, au marché noir auquel il devait s'approvisionner, montaient constamment, le stock de marchandises imitait la peau de chagrin de Balzac. De sorte que l'ancien cambrioleur et bagnard est un des rarissimes Français qui, pouvant s'enrichir par leur situation, refusèrent de le faire par un souci de moralité.

Ce qui n'évita pas à Jacob une certaine histoire, dont ses amis s'amusent encore, avec le fisc. Un contrôleur ayant trouvé chez lui une facture de fournisseur dont le métrage de tissu débité était inférieur à celui du coupon, notre commerçant fut poursuivi en correctionnelle. Ses familiers insistèrent pour qu'il prit un avocat. N'ayant pas été mis au courant du passé de son client, le défenseur développa sa brève plaidoirie sur le thème banal en pareil cas : délinquance primaire, les cheveux blancs de cet homme qui n'a jamais eu affaire aux tribunaux, etc... Il attendait mille francs

d'amende. Le juge, mieux informé, infligea le maximum, un mois de prison, à la stupeur de l'avocat. L'ancien pensionnaire de Saint-Joseph partit se faire embastiller avec le sourire. « Un mois de prison, qu'est-ce que c'est pour moi ! », déclara-t-il. Il avait tort. Le lieu d'internement était infesté de poux, et il y contracta une espèce de typhus qui lui fit plus de mal, dit-il, que toutes ses années de bagne.

Quelques semaines avant la Libération, le maquis perquisitionna dans la maison de Jacob. Les racontars d'un voisin lui avaient attribué des stocks d'effets considérables. Finalement, la petite troupe trouva trois pantalons de golf, et se retira en s'excusant.

Pendant que ses camarades fouillaient les greniers, un maquisard de dix-huit ans, mitraillette en mains, « montait la garde » devant la petite maison. Jacob était resté à côté de lui, fumant placidement sa pipe en attendant que les autres se lassent de jouer les gangsters. Comme son chef avait été plutôt grossier auparavant avec la femme de Jacob, peu disposée à se laisser faire sans rien dire, le garçon dut se sentir quelque peu honteux. Il se tourna tout à coup vers cet homme âgé, à l'aspect si calme et si paisible, qui avait tout à l'heure répondu avec tant de dignité à leurs insolences.

— Oh, vous... je sais bien ce que vous pensez... Vous nous prenez pour des bandits !

Jacob regarda le jeune homme, resta un moment méditatif (je le vois d'ici), puis, retirant sa pipe de sa bouche :

— Des bandits ? dit-il avec son léger accent provençal. Oh, non, vous vous trompez... Des bandits, j'en ai connus... Ça n'était pas fait comme ça...

FIN

Table

I. Présentation du personnage 9
II. L'appel de la mer 17
III. Le drapeau noir 27
IV. Apprentissage de l'illégalisme 41
V. Les Travailleurs de la Nuit 51
VI. L'arrestation 67
VII. Un accusé stupéfiant 83
VIII. Le bagne 111
IX. Les îles du salut 131
X. Quatre années au tombeau 147
XI. L'homme le plus dangereux 161
XII. Une amitié 179
XIII. Les dernières malices du Daimon .. 195

EMM. GREVIN ET FILS — IMPRIMERIE DE LAGNY. — 10-1950.
DÉP. LÉG. 4e TRIM. 1950. — N° D'ÉD. 404. — N° D'IMP. 2557.

COLLECTION

les 400 coups

Jim Corbett

A L'AFFÛT DES TIGRES, MANGEURS D'HOMMES

Jean Savant

LA VIE FABULEUSE ET AUTHENTIQUE DE VIDOCQ

Guy Marester

QUELQUES HOMMES ET L'HIMALAYA

Jim Corbett

MATCH AVEC UN LÉOPARD, MANGEUR D'HOMMES

Alexandra Orme

UNE BOURGEOISE ET L'ARMÉE ROUGE

aux Éditions du Seuil

ALEXANDRE JACOB









Imprimé en France 19.04